



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Archive ouverte UNIGE

<https://archive-ouverte.unige.ch>

Master

2012

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

Le vécu des parents d'enfants placés en foyer : entre adaptations
secondaires et sentiment d'invalidation sociale

Schrepfer, Joëlle

How to cite

SCHREPFER, Joëlle. Le vécu des parents d'enfants placés en foyer : entre adaptations secondaires et sentiment d'invalidation sociale. Master, 2012.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:22777>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.



TITRE/SOUS-TITRE

**Le vécu des parents d'enfants placés en foyer:
Entre adaptations secondaires et sentiment d'invalidation sociale**

MEMOIRE REALISE EN VUE DE L'OBTENTION DU/DE LA

MASTER AISE

*Veillez vous référer à la dénomination officielle des titres
figurant dans le guide des étudiants*

PAR

(Prénom-Nom)

Joëlle Schrepfer

DIRECTEUR DU MEMOIRE

(Prénom-Nom)

Frédérique Elsa Giuliani

JURY

(Prénom - Nom)

Frédérique Elsa Giuliani

Jean-Paul Payet

Fernando Carvajal

LIEU, MOIS ET ANNEE

GENEVE juin 2012

RESUME

(maximum 150 mots)

Ce mémoire se propose d'offrir un regard sociologique, à travers une étude qualitative, sur le vécu des parents d'enfants placés en foyer.

La recherche a été menée dans un foyer d'urgence à court terme Lausannois.

Six familles ont été questionnées sur leurs parcours, du début de leur prise en charge par les différents services sociaux, au placement effectif de leurs enfants.

Il s'interroge sur la manière dont les familles, et plus précisément les parents, d'enfants placés ont ressenti la prise en charge proposée, voire imposée, par les services sociaux et comment ils interprètent la situation sociale dans laquelle ils se trouvent.

Afin d'appréhender cette problématique, une description précise du foyer témoin est proposée. De plus, des entretiens semi directifs ont été menés auprès de parents d'enfants placés, puis analysés.

Mémoire de Master en sciences de l'éducation, filière AISE
Sous la direction de Mme Frédérique Elsa Giuliani

Jury : Frédérique Elsa Giuliani, Jean-Paul Payet, Fernando Carvajal

Le vécu des parents d'enfants placés en foyer:

Entre adaptations secondaires et sentiment
d'invalidation sociale

Joëlle Schrepfer

Rue la Mèbre 1

1020 Renens

Schrepf5@etu.unige.ch

« Ce qui entre dans la parole publique des gens civilisés est tellement différent de ce qui se passe dans le monde de ceux qui se débattent dans la boue du réel. C'est là qu'il faut aller » (Cyrulnik, 2001)

Table des matières

1. Introduction.....	7
2. Construction de l'objet d'étude.....	9
2.1 Les prémices.....	9
2.2 Cadre théorique	10
2.2.1 Hypothèses de travail et théories exposées	10
3. Méthodologie.....	12
3.1 Le choix de la collecte de données :.....	12
3.1.1 Les entretiens semi directifs.....	12
3.1.2 L'observation des entretiens d'admission	13
3.2 La réalisation de la collecte de données de terrain:	16
3.2.1 La prise de contact	16
3.2.2 Les entretiens d'admission.....	17
3.2.3 Les entretiens avec les familles	20
3.2.4 La difficulté de la retranscription des entretiens.....	22
3.2.5 Les documents officiels du Foyer.....	23
4. Description et analyse du foyer témoin : Le Foyer.....	24
4.1 Descriptif.....	24
4.2 Fonctionnement du Foyer	25
4.2.1 Protocole lors du placement d'un enfant.....	25
4.2.2 Quotidien au Foyer.....	25
4.2.3 Visites des -ou chez les- parents pendant le séjour au Foyer.....	26
4.2.4 Première semaine.....	26
4.2.5 Fin du placement	26
4.3 Réalité du placement :.....	27
4.3.1 La notion d'urgence	27
4.3.2 « Le stand-by ».....	27
4.3.3 Droit et obligations lors de la prise en charge.....	28
4.3.4 Présentation du Foyer aux parents.....	29
4.4 Analyse du Foyer.....	29
4.4.1 Choix de la prise en charge	29
4.4.2 Institution totalitaire.....	30
4.4.3 Prise en charge proposée au Foyer ?.....	34
4.4.5 Les socialisations primaires et secondaires	36
5. Analyse du travail de terrain	39

5.1 Présentation des familles et du contexte de placement:	39
5.2 Normes et classifications	46
5.3 Considérations générales sur les entretiens menés au sein des familles	48
5.3.1 Le ressenti des familles, la souffrance des parents.....	49
5.3.2 Le statut de victime.....	49
5.3.3 Le parcours institutionnel.....	51
5.3.4 Le traitement des familles par le système social et les contraintes vécues.....	51
5.3.5 L'immobilité des relations familiales	51
5.3.6 La singularité vs la généralisation des situations sociales décrites.....	53
5.4 Analyse approfondie des entretiens selon les grands thèmes dégagés	54
5.4.1 La souffrance ressentie par les familles	55
5.4.2 L'interprétation donnée au retrait de l'enfant de son milieu familial	62
5.4.3 La carrière institutionnelle.....	70
5.4.4 Soutien souhaité vs soutien proposé : Déceptions et contraintes.....	73
5.4.5 L'impact d'un placement sur les liens familiaux.....	76
5.5 Synthèse	78
6. Conclusion et pistes de réflexions	80
7 Considérations personnelles	85
Bibliographie	87

1. Introduction

Nombreuses sont les études menées sur les différents types de prises en charge sociales, et la littérature s'y rattachant foisonne. Beaucoup d'auteurs ont mis en question le bienfondé de telle ou telle approche éducative, le fonctionnement de telle ou telle institution ou l'éthique de certains fonctionnements propres à des organismes sociaux particuliers.

Les différents spécialistes en psychologie, ethnologie, droit, politique, sociologie ou même économie se sont attelés à la délicate question de l'éducation à travers le prisme de leur propre discipline et domaine de compétence, trouvant des problématiques ou des solutions en liens avec ceux-ci.

Je me propose ici, de présenter une approche de la question de l'institutionnalisation à travers un regard sociologique. Il me paraît important, lorsque l'on parle d'éducation – qu'elle soit nationale, scolaire, militaire, sexuelle, familiale ou que sais-je encore- de garder en tête qu'il s'agit avant tout d'une forme de socialisation. Partant de ce postulat, il est impossible de dissocier l'éducation des interactions sociales qu'elle engendre ou qui l'engendrent. Cet état de fait est d'autant plus important dans le cas de prise en charge institutionnelle d'un enfant ou d'une famille, puisque l'institution a pour but de se substituer totalement ou partiellement au devoir parental. Dans ces conditions, les relations sociales interpersonnelles et/ou intergroupes prennent un sens tout particulier, surtout pour les personnes qui les subissent contre leur volonté.

L'entrée ou le passage en institution et les modifications qu'ils engendrent dans la vie des usagers, me paraît un objet d'étude essentiel constituant un point de départ pour une réflexion plus large sur les prises en charge proposées ou imposées aux familles concernées.

Le regard que les personnes portent elles-mêmes sur ce qu'elles vivent ou ont vécu me semble indissociable de l'évolution de leur situation familiale ou personnelle. C'est le sens qu'elles donnent aux évènements qui permettra de modifier ou non leur fonctionnement et ainsi, d'améliorer leur condition de vie et leur dynamique familiale ou de les compliquer. Les familles prises en charge par les institutions sociales et qui nient nécessiter un soutien, clamant être victimes d'un système injuste, ont bien souvent elles-mêmes demandé de l'aide et se sont retrouvées « piégées » par un processus qu'elles n'avaient pas imaginé déclencher et qu'elles ne maîtrisent plus. Parfois un seul membre de la famille en porte la responsabilité (lorsqu'un enfant se plaint de sa situation familiale à l'école, notamment).

D'autre fois, les parents eux-mêmes cherchent un soutien auprès de différents professionnels et se voient obligés d'accepter des aides qui ne correspondent pas à leur besoins ou leurs attentes.

La notion de carrière institutionnelle prend alors une place importante dans le cheminement qui mène au placement et dans les récits des familles. En effet, c'est en s'attardant sur le parcours institutionnel des enfants et sur la façon dont il est vécu par leurs familles que l'on peut comprendre comment et pourquoi ces mêmes enfants se retrouvent placés en foyer et de quelle manière les parents interprètent ces placements.

Dans ces conditions, l'aide souhaitée se mue parfois en contraintes et les familles se sentent alors disqualifiées. Il s'agit dès lors de déterminer ce que les personnes touchées par une prise en charge sociale ponctuelle ou permanente sont capables d'en tirer et comment elles intègrent à leur parcours de vie, ces moments si particulier, où elles se voient exposées au regard du panel de professionnels qui constitue le système social, et fragilisées par ce qu'elles considèrent souvent comme discréditant et stigmatisant.

Il s'agit, pour finir, de s'interroger sur les conséquences de telles mesures et de se demander si le bénéfice potentiel en vaut les traumatismes qui l'accompagnent.

La parole leur est donc donnée.

2. Construction de l'objet d'étude

2.1 Les prémices

Au départ de cette recherche, le projet était bien différent du « produit fini ». Il devait s'agir d'une étude sur les fratries et les rôles assignés à chacun de ses membres. Il était question de comparer les rôles assignés aux enfants vivant en famille, selon leur rang puis, d'en mener une comparaison avec des enfants vivant en institution.

Ce projet, bien qu'intéressant semblait périlleux, tant par le type d'approche que cela impliquait que par l'envergure du travail de recherche que cela aurait nécessité.

Trouver des fratries ayant grandi ensembles au sein d'une institution semblait compliqué, d'autant que l'étude devait se cantonner aux fratries de trois enfants du même sexe, afin de limiter le champ d'investigations.

Ces différents obstacles ont donc mené à une redéfinition de l'objet d'étude

Après discussion avec ma directrice de mémoire, nous avons donc convenu que ce travail traiterait de l'impact du placement institutionnel d'un enfant sur ses liens familiaux.

Durant ce premier contact, nous avons également abordé la question du traitement des familles par le système social. Bien que légèrement différente, cette question est intimement liée à la première et sera d'ailleurs explicitement posée aux familles entretenues.

En ce qui concerne la -ou les- questions retenues pour cette recherche, et le titre-même du mémoire, ils se sont trouvés modifiés suite au travail de terrain puisque, comme l'explique Becker dans *les ficelles du métier*, dans une recherche sociologique, les idées dégagées répondent rarement aux questions de base et il paraît plus pertinent et plus aisé de définir une ou plusieurs question(s) selon les résultats trouvés que de s'évertuer à tenter de faire correspondre les paroles recueillies aux questions initiales. (Becker, 2002).

Mon travail de terrain a effectivement soulevé un certain nombre d'interrogations ne figurant pas dans mes questions de recherche initiales, mais qui méritent d'être approfondies puisque la quasi-totalité des familles de l'échantillonnage les ont abordées.

Il s'agit de leurs carrières institutionnelles, d'une part à travers leur parcours jalonnés d'institutions sociales diverses successives, et d'autre part de la de la souffrance qu'elles ont vécue, suite à la prise en charge de leur situation par les différentes institutions sociales.

2.2 Cadre théorique

Ainsi que mentionné plus haut, l'objet de cette étude a été légèrement modifié suite à la réalisation du travail de terrain. Cette recherche se base donc en premier lieu sur des données empiriques, récoltées en deux temps, à travers des observations menées lors d'entretien d'entrées en institution ainsi que sur les propos recueillis auprès de familles dont les enfants ont été placés dans cette même institution.

Dès lors, le cadre théorique a été choisi afin d'être en adéquation avec les problématiques soulevées lors de la récolte de données et non l'inverse.

J'ai donc choisi de développer certains concepts théoriques pour l'éclairage qu'ils offrent et ils seront présentés dans les différents chapitres, selon les éléments que je souhaite mettre en lumière.

2.2.1 Hypothèses de travail et théories exposées

Suite aux différents entretiens menés, les éléments prépondérants relevés dans les propos des familles interrogées, en plus des questions explicitement posées sont les suivants :

- Le parcours de prises en charge
- Le soutien reçu et/ou souhaité et les contraintes en découlant
- Le sentiment de discrédit ressenti

Pour commencer, je me propose de poser des hypothèses en lien avec le discours recueilli auprès des familles, puis, d'étayer chacune des problématiques soulevées à l'aide de différents concepts théoriques, Pour finir, je tenterai de développer des pistes de compréhension et de réflexion.

Hypothèses de travail :

- Les placements en foyer s'inscrivent généralement dans une carrière institutionnelle et un parcours de prises en charge dont ils ne sont qu'une étape.

- Le soutien proposé est rarement en adéquation avec celui attendu et les prises en charge institutionnelles sont souvent contraignantes, même lorsqu'elles sont demandées par les familles
- Les familles se sentent discréditées par les prises en charge du type « placement »

En ce qui concerne les carrières institutionnelles, je m'aiderai de la définition qu'en fait Voegtli, et montrerai de quelle manière, un placement en foyer n'est, qu'une étape d'un long processus dans une tentative de modifier le système familial des enfants concernés.

Pour éclairer la problématique des contraintes ainsi que celle de l'écart entre soutien proposé et soutien souhaité, j'évoquerai le concept des institutions totalitaire selon Goffman. Une comparaison systématique sera effectuée entre ce mode de prise en charge et le fonctionnement du foyer témoin, pour démontrer la complexité de la mise en place d'actions concrètes selon des idéologies pourtant formellement décrites.

Le sentiment de discrédit des familles, quant à lui sera étayé par le concept du stigmatisme selon Goffman et de celui de la reconnaissance de Payet.

3. Méthodologie

Ce mémoire se divise en quatre parties distinctes.

La première, concerne le cadre théorique et la méthodologie utilisée. Je me propose de décrire le cheminement de cette recherche, de ses prémices à sa conclusion, en explicitant les buts et motifs des différentes options choisies à chaque étape. Le déroulement de chaque phase de travail et le choix de chaque rubrique seront motivés et étayés à l'aide d'ouvrages et d'auteurs qui ont constitué un support essentiel tout au long de mon travail de terrain

Puis vient la présentation du foyer témoin, à travers ses documents officiels d'une part, et à l'aide des connaissances que j'en ai après y avoir travaillé pendant 7 ans, d'autre part. Une comparaison sera proposée entre mission et fonctionnement officiels et fonctionnement réel. Mon accès à toutes les données, archives, documents de travail, etc... de l'institution me permettront également de mettre en lumière les écarts potentiels entre ce qui est présenté à l'extérieur (aux familles, notamment) et ce qui se vit à l'intérieur.

En troisième lieu, je présenterai une analyse des entretiens effectués. La parole de la population cible sera d'une part comparée aux discours officiels (dossiers les concernant), ceci afin de rendre compte d'un potentiel décalage entre le regard que les instances officielles peuvent porter sur une situation familiale et la façon dont les familles s'autodésignent. D'autre part, le discours sera analysé pour lui-même, le but étant de déterminer si l'on peut retirer des similarités entre les différentes histoires, et ce, bien que chaque situation soit, par définition, singulière.

Pour clore ce travail, je proposerai quelques pistes de réflexion et avancerai mon opinion personnelle concernant les placements institutionnels.

3.1 Le choix de la collecte de données :

3.1.1 Les entretiens semi directifs

Dès le départ de cette recherche, il était question d'aborder le sujet sous un angle qualitatif et compréhensif et non quantitatif.

Il aurait été possible, et probablement plus aisé, de se baser sur des données permettant des résultats objectifs d'ordre quantitatif et pour ce faire, puiser dans différents documents et archives, la description factuelle de la trame du parcours de vie d'enfants placés. Que sont-ils devenus ? Le placement a-t-il changé quelque chose de concret dans la famille (placement long terme, déménagement, prise en charge en milieu ouvert, ...) ? Nombreux sont les critères pouvant définir une modification des relations intrafamiliales, sans nul besoin d'interroger les protagonistes. Néanmoins, à une simple analyse froide et systématique des trajectoires post placement, j'ai préféré le point de vue des personnes concernées en me concentrant sur les réalités subjectives qu'elles ont vécues. La parole des usagers est toujours enrichie d'émotions et de subjectivité et ce qui pourrait sembler constituer un frein à une recherche sérieuse et scientifique me paraît, en réalité, ajouter à la compréhension de situations complexes.

C'est donc forte de cette conviction que j'ai choisi les entretiens semi-directifs comme base de données sur laquelle m'appuyer, pour analyser les modifications survenues dans les familles, suite au placement d'un enfant. Cette méthode permet de maintenir la spontanéité des propos, selon les priorités de l'échantillon, tout en offrant une trame commune à chacun, au travers des thèmes imposés.

Dans cette optique, le canevas d'entretien constitue donc un fil rouge auquel se référer mais ne représente en aucun cas une liste exhaustive et idéale des « bonnes » questions à poser. Les différents thèmes lancés restent donc modulables, dans une certaine mesure, dans le but de s'adapter à chaque dialogue particulier, selon les sujets amenés par les personnes interrogées.

Nous verrons d'ailleurs que les récits ne répondent que très peu aux questions explicites pour laisser place à des propos découlant de problématiques auxquelles les familles donnent la priorité, dans leurs histoires de vie.

3.1.2 L'observation des entretiens d'admission

En parallèle, j'ai également souhaité pouvoir assister aux entretiens d'admission des enfants. Ceux-ci se déroulent en présence des parents, de leur enfant, de l'assistant social en charge du dossier familial et d'un ou deux éducateurs.

En effet, ce passage obligé pour intégrer le Foyer constitue un lieu où généralement, se dessinent les premières négociations et les premiers consensus. Mon expérience du terrain, m'a montré que bien que le but de ces premiers entretiens en réseaux soit de déterminer les raisons et buts du placement, il arrive fréquemment que les motifs avancés par les

assistants sociaux lors de la prise de contact avec les professionnels pour la demande de placement, se trouvent légèrement modifiés lors de ces entretiens d'admission.

Dans ces situations, généralement deux cas de figure bien différents peuvent expliquer cet état de fait. Le premier concerne la collaboration avec les parents. Ainsi, lors de placements forcés, les assistants sociaux « adoucissent » quelque peu leur discours et leurs arguments en présence des familles pour que celles-ci puissent adhérer au placement de leur enfant. La collaboration des parents constituant un des critères principaux de « réussite » d'un placement -il faut entendre par là, une possibilité de faire évoluer la situation familiale et d'atténuer ou de modifier la problématique familiale-, la collaboration des parents est essentielle et si elle n'est pas toujours possible, elle est néanmoins favorisée au maximum par les différents professionnels. Il n'est donc, pour les intervenants sociaux, pas question de mentir aux parents mais bien de leur présenter une vision de la situation acceptable, par des propos tempérés, et d'amener les choses de la manière la plus diplomate et la moins discréditante possible pour les parents. Le second, bien moins avouable de la part de services placeurs, découle de la difficulté à obtenir une place en foyer, si l'enfant en question ne répond pas aux critères de l'institution. Ainsi, il arrive que certaines informations soient données uniquement durant l'entretien d'admission (par l'assistant social ou par les familles elles-mêmes) et aient été passées sous silence lors de la demande de placement. Le propos n'est pas de faire le procès des assistants sociaux mais bien de mettre en lumière certaines pratiques qui peuvent péjorer la bonne collaboration entre les différents membres du réseau, qu'il s'agisse des professionnels entre eux ou des relations professionnels-familles, et qui, indubitablement ont un impact sur le placement des enfants, de leur arrivée au Foyer jusqu' à l'issue du placement, en passant par la prise en charge quotidienne.

L'observation de ces entretiens permet de récolter des informations essentielles et nombreuses, dû au nombre et la diversité des statuts des protagonistes. En effet, comme le stipule Goffman,

« les situations à deux ne valent rien, car les gens peuvent mentir quand ils sont seuls avec vous. Mais, en présence d'un tiers, elles doivent maintenir leurs liens avec ces deux autres personnes (en plus de vous-même), et il y a des limites à ne pas dépasser pour cela. Si vous êtes dans une situation à plusieurs, vous avez ainsi plus de chances de voir les choses telles qu'elles sont en temps normal ». (1991, p.115)

Ces entretiens d'admission réunissant l'enfant et ses parents, l'assistant social en charge du dossier et un ou deux éducateurs, l'on pourrait, dans ce cas, considérer que les tiers

présents sont constitués : des différents membres de la famille, de l'assistant social, de l'éducateur et de moi-même, ce qui revêt une importance particulière pour la suite de la récolte de données. En effet, ma présence lors de ces entretiens entraînera probablement la nécessité pour les familles de garder un discours cohérent entre l'entretien d'admission et l'entretien individuel qui suivra, dans un souci de crédibilité envers moi.

L'autre avantage de l'observation de ces interactions entre professionnels et usagers réside dans la version avancée par l'assistant social, en présence des parents (qui, comme je l'ai déjà mentionné, diffère parfois sensiblement de la version qui se partage entre professionnels).

Pour finir, je me suis penchée sur les demandes de placement préalables des assistants sociaux auprès du Foyer. Il s'agit des comptes rendus du contact téléphonique durant lequel l'assistant social a déposé sa demande auprès du Foyer pour l'accueil du nouvel enfant dont il est question. Ainsi que je l'exprime plus haut, certaines informations sont lacunaires et il me paraissait pertinent de comparer toutes les informations liées à chaque situation familiale suivant où, et à qui, elles ont été données. De plus, les demandes de placement pour chaque enfant permet de constater que la majorité des situations suivies avaient déjà fait l'objet de demandes inabouties pour diverses raisons.

Ces trois modes de récolte de donnée ont été suivis dans l'ordre suivant : Observation des entretiens d'admission (quand cela a été possible), entretiens individuels (interviews) avec les familles, puis, dossiers de l'enfant.

Le choix de cette chronologie visait à ne pas influencer ma perception lors des entretiens d'admission et d'entretiens individuels. En effet, la connaissance de certaines informations m'auraient probablement mise dans un état d'esprit particulier avant même de rencontrer les familles, ce que je ne souhaitais pas. Les préjugés étant difficilement contournables, j'ai préféré découvrir les familles en chair et en os avant de les connaître au travers d'un dossier.

Pour faciliter la lecture et la compréhension des documents annexes (retranscription d'entretiens et compte rendu des entretiens d'admission) des différentes situations présentées, je me suis également servie des « fiches personnelles » des enfants pour des raisons purement pragmatiques de façon à rendre plus accessible les informations générales telles que : âge de l'enfant, durée et dates du placement, etc...

3.2 La réalisation de la collecte de données de terrain:

3.2.1 La prise de contact

J'ai dû, dans un premier temps obtenir l'accord du Directeur du Foyer, puis celle du SPJ (Service de protection de la jeunesse), pour avoir accès aux écrits, dossiers et archives concernant les situations suivies ainsi que l'autorisation de mener des entretiens avec les familles prises en charge. Ces autorisations officielles me sont parvenues facilement, bien qu'elles aient pris un certain temps.

Ayant travaillé de nombreuses années au sein du Foyer, la prise de contact a été largement facilitée par ma connaissance du terrain et par les relations privilégiées que j'entretiens avec mes anciens collègues.

Dans un deuxième temps, j'ai dû approcher les familles dont les enfants étaient placés au Foyer pour qu'ils acceptent d'être entendus par rapport auxdits placements. Il s'agissait de leur expliquer ma démarche et d'obtenir leur aval pour que je puisse être témoin de cette tranche de leur vie. Il fallait aussi qu'ils acceptent d'être enregistrés, puis cités (anonymement, sous des noms d'emprunt) dans le cadre de mon travail.

Cette partie de la recherche a été plus difficile, une grande partie des familles semblant méfiante vis-à-vis de ce qu'ils associaient sans doute au système social, puisque dans la plupart des cas, la prise de contact s'est déroulée au Foyer.

De plus, la réelle souffrance que les placements engendrent dans les familles qui les vivent a rendu l'approche délicate. Comme il n'était évidemment pour moi, pas question d'imposer ma présence, j'ai dû renoncer au suivi de plusieurs situations, les familles, et parfois certains intervenants, ne souhaitant pas une présence supplémentaire lors des entretiens familiaux. Au bout du compte, trois familles (dont deux ayant demandé elles-mêmes le placement) ont accepté ma présence lors des entretiens d'admission. Il est à noter que cette exception concerne des parents qui attribuent chacun la responsabilité du dysfonctionnement familial à l'autre, et de cette manière, s'extraitent eux aussi d'une position potentielle de parent maltraitant ou dommageable.

Mon hypothèse est la suivante : les familles actives dans le choix du placement se sentent moins jugées que les parents à qui l'on « enlève » leur enfant de force.

Pour qu'un placement soit ordonné par un juge ou contraint par un service placeur (bien souvent par des moyens détournés, mais j'y reviendrai), le ou les parents doivent être reconnus comme dommageables à leur(s) enfant(s). Des motifs et événements concrets

leurs sont donc avancés par lesdits services afin de justifier le retrait de leur enfant. Dès lors, ils sont obligés, si ce n'est de reconnaître les faits, d'au moins prendre acte de ce qui leur est reproché. Les motifs de placement étant clairement nommés lors des entretiens d'admission, il est probable que la plupart des parents vivant cette situation, n'assument pas la position délicate dans laquelle ils se trouvent et refusent d'être mis à mal devant témoins.

Il est à noter qu'en ce qui concerne les entretiens d'admission, je m'en suis remise à mes anciens collègues pour être informée des nouvelles arrivées et de la possibilité que j'assiste ou non aux entretiens.

À ma connaissance, toutes les familles dont les enfants ont été pris en charge durant le laps de temps où je pouvais mener mon travail de terrain ont accepté ma présence lors de leur arrivée au Foyer.

Concernant les entretiens individuels, suite aux cinq entretiens menés et à un bref comparatif de ceux-ci, je me suis retrouvée dans un état de grande insatisfaction et de sentiment d'inabouti. En effet, dans l'échantillonnage, aucun parent interrogé n'a clairement manifesté son opposition, au placement de son enfant, alors que par expérience, je sais que c'est pourtant le cas dans la majorité des situations. J'ai donc repris contact avec le Foyer en demandant expressément de m'aiguiller sur quelqu'un qui correspondrait à ce profil. J'ai donc mené un entretien complémentaire avec un père très résistant au placement, et dont les éducateurs pensaient, à tort, qu'il refuserait catégoriquement de se livrer.

3.2.2 Les entretiens d'admission

Lors de ces entretiens, j'ai pratiqué ce que Goffman appelle l' « observation participante » qu'il définit de cette manière

« (...) elle consiste à recueillir des données en vous assujettissant physiquement, moralement et socialement, à l'ensemble des contingences qui jouent sur un groupe d'individus ; elle vise à pénétrer physiquement et écologiquement, dans le périmètre d'interactions (circle of response), propre à une situation sociale, professionnelle, ethnique ou autre. On se trouve ainsi aux côtés des individus, au moment où ils réagissent à ce que la vie leur réserve. Il ne suffit pas pour cela d'écouter ce dont ils parlent, bien sûr : il faut être à l'affût des moindres gémissements et grognements qu'ils émettent en réagissant à une situation » (1991, p.111)

J'ai donc non seulement noté le contenu des informations dispensées par les différents acteurs présents, mais également mes impressions concernant la charge émotionnelle

dégagée par chacun d'eux. Je me suis fortement imprégnée des différentes énergies perçues, au travers du ton utilisé, de la gestuelle ou des regards lancés.

Pour mener à bien cette recherche, ma plus grande difficulté a été la définition de mon propre rôle.

Au départ, il me paraissait important d'entamer ce travail de mémoire comme le ferait une étudiante, abordant un sujet, qui certes, l'intéresse mais auquel elle ne s'identifie pas. Au contraire, j'ai rapidement constaté que je me trouvais dans une forme de « conflit de loyauté » entre mes connaissances professionnelles qui influençaient inmanquablement mon jugement, et mon statut de chercheuse, qui justement, se doit d'être attentive à ne pas se laisser influencer par des idées préconçues. Dans un souci éthique de transmettre les événements de la manière la plus juste qui soit mais aussi pour ne pas avoir le sentiment de me trahir, je me suis retrouvée dans l'obligation de trouver un consensus qui puisse concilier mes deux statuts. J'ai ainsi négocié avec moi-même les moments où il était indispensable que je me conduise en chercheuse et les moments où je m'autoriserais à intervenir en tant que professionnelle.

Lors de la récolte de donnée de terrain mais aussi pour fournir une description précise du Foyer ou dans les différentes analyses que j'ai proposées, j'ai dû enfile le costume de chercheuse et tenter d'observer, d'écouter et d'analyser ce qui se présentait à moi, de manière neutre et objective. Notons tout de même que la neutralité et l'objectivité sont des notions tout à fait utopiques puisque chacun ne peut analyser et percevoir qu'à travers ses propres représentations. (Tersigni, 2010, p.73)

Il était donc absolument impensable pour moi d'endosser le rôle d'éducatrice dans cette phase de récolte de données, cependant, il m'a été extrêmement difficile de m'extraire de mon statut de professionnelle pour endosser celui d'étudiante chercheuse. Le conflit intérieur que j'ai vécu durant les investigations de terrain a été constant et la lutte contre moi-même récurrente. En effet, j'ai dû, à de maintes reprises, réfréner mes reflexes de professionnelle et rester la plus discrète possible en induisant le minimum d'attitudes ou de discours chez mes interlocuteurs et ainsi, garder mon statut de chercheuse et ma relative neutralité.

La simple présentation de mon travail auprès des familles m'a posé problème. En effet, je ne savais pas s'il fallait que je me présente uniquement en tant qu'étudiante ou s'il fallait que je mentionne le fait que j'avais travaillé au Foyer en tant qu'éducatrice, de nombreuses années. Après réflexion, il m'a paru plus judicieux de me présenter en tant qu'étudiante menant une étude sur l'impact des placements sur les familles qui les vivent,

sans mentionner mon lien avec le Foyer. Mon identification en tant que travailleuse sociale risquait, à mon sens de biaiser la relation que je pouvais établir avec les familles, de par l'image souvent négative que les usagers des différents services sociaux peuvent avoir du « social » en général.

Ces entretiens d'admission ont donc été pour moi, un concentré de frustrations professionnelles. En effet, bien que mon rôle fût celui d'observatrice, il m'a été très douloureux de ne pas intervenir dans certaines situations. Mais comme l'exprime Goffman, : « *Il ne faudra pas vouloir à tout prix vous mettre en valeur et faire le malin par de bons mots. C'est très difficile, pour de jeunes chercheurs. (...) Il faut au contraire vous montrer niais* » (1991, p.112)

Cette citation qui peut paraître très infantilisante ou faire passer les jeunes chercheurs pour des écervelés prétentieux décrit pourtant très bien le piège que j'espère avoir évité en prenant conscience rapidement. Il ne s'agit bien entendu pas de « faire le malin » ou de « se mettre en valeur » dans le sens péjoratif du terme mais bien de risquer, par excès de zèle, de passer complètement à côté de ce que l'on souhaite observer, et de générer des attitudes ou évènements qui ne se produiraient pas, ou pas de cette manière, si l'intervention potentielle n'avait pas lieu.

Comme abordé précédemment, la difficulté principale était de trouver des gens dont les enfants venaient d'être placés et d'accord de se livrer « en direct » par rapport aux évènements et à leurs ressentis.

Sur les douze enfants placés pendant la durée de la recherche de terrain, cinq familles ont accepté assez facilement ma demande.

Premièrement, toutes les familles n'étaient pas « abordables ». En effet, bien que potentiellement d'accord avec la démarche, des difficultés telles que la langue ou la situation familiale (parents hospitalisés, absents, ...) m'ont obligée à renoncer à prendre contact avec certains parents.

Afin de récolter suffisamment de données J'ai donc dû procéder différemment de ce que j'avais prévu. Sur les cinq familles choisies, à la base, puis la 6^{ème}, un peu plus tard, je n'ai pu assister à l'entretien d'admission que de trois d'entre elles, pour des raisons de temporalité et de disponibilité, principalement.

Lors de la prise de contact, certains des parents m'ont demandé quel était le but de cette recherche. Question tout à fait compréhensible de la part de personne à qui l'on demande

de révéler une partie de leur vie, et sans doute pas celle dont ils sont le plus fiers, à une inconnue. Généralement mes explications sur mon cursus universitaire ainsi que « l'aveu » de ma profession finissait de satisfaire la curiosité ou de calmer les angoisses des interviewés potentiels. Exception faite de la mère d'un enfant qui m'a alors interpellée sur le sens de ma démarche et son aboutissement. Quelles étaient mes intentions ? Sa question, en réalité, était teintée d'un léger reproche et bien que je sois incapable de la citer précisément, la teneur du propos était la suivante : Cherchais-je par cette étude à faire changer les choses et à améliorer le traitement réservé aux usagers et familles ou était-ce une démarche égoïste dans le seul but d'avancer dans mes études ? La question est légitime, pertinente, intelligente, même, et plutôt embarrassante, il est vrai. Ma réponse a d'ailleurs été assez vague et je me suis retrouvée dans la position que Goffman décrit de cette manière : « (...) *la peur d'être démasquée et humiliée* » Il dit à ce sujet que le risque est minime, cependant il ajoute : « *Il vous faut donc imaginer une histoire. Au cas où l'on découvre la réalité sur vos activités, il faudra que votre histoire ne soit pas tout à fait un mensonge* ». (1991, p.113) Mes activités n'étant pas inavouables, je n'ai pas ressenti la crainte d'être démasquée ou humiliée, néanmoins, je me suis sentie embarrassée par la justesse de ce que sous-entendait cette question.

Ce que soulève cette interrogation révèle le souci de légitimité du chercheur.

J'ai également perçu, dans cette remise en question, une intention de sa part, de tirer quelque bénéfice de la situation, Une forme de « donnant-donnant ». Quelque chose du type : « Je vous offre mon témoignage en échange de quoi vous faites savoir au monde comme je suis traitée ». Une forme de marché s'est alors conclu entre nous.

3.2.3 Les entretiens avec les familles

Pour me préparer aux entretiens avec les parents, j'ai rédigé un canevas d'entretien dans lequel figurent les questions phares de l'étude (*cf. annexes*). Bien que les entretiens semi-directifs nécessitent souvent des questions complémentaires, qui s'imposent au moment-même des entretiens, et qui varient d'une famille à l'autre, cet outil est indispensable pour obtenir des discours ciblés et comparables.

Ces entretiens individuels, m'ont eux aussi demandé une certaine autodiscipline. Bien que moins générateurs de « gestes ou paroles professionnelles » de ma part, ils ont tout de même entraîné leur lot de réactions à réfréner. Ainsi, en présence de personnes que je devinais très fragiles, il m'était, par exemple, difficile d'entendre l'incompréhension du

placement de leur enfant, sans confronter directement mon interlocuteur à la réalité, ou ce que je supposais l'être.

Ainsi que le décrivent Giuliani et Payet, les enquêtes de terrain sont traversées par des « épreuves » pour l'enquêteur. Il s'agit de différentes étapes de l'étude qui mettent le chercheur dans des positions inconfortables. Ils en identifient trois : L'épreuve de la présence, de la décence et de la consistance (2010, p.13-14-15). Ainsi, lors des entretiens que j'ai menés, les interviewés ont à plusieurs reprises, tenté de me faire prendre parti. Sans insister toutefois, certains m'ont intégrée à leur récit par des questions rhétoriques, cherchant mon approbation. Le peu d'insistance dont ils ont fait preuve m'a « sauvée » d'une position dans laquelle je ne souhaitais pas me trouver et a permis de continuer les entretiens sans heurts mais la question demeure : Lorsque les personnes entretenues nous demandent cette « présence au monde », comment s'en tirer, sans influencer les propos à venir par nos propres positionnements ?

Ce que les auteurs nomment « épreuve de la décence » représente sans doute la plus grande difficulté que j'aie rencontrée. Ce souci de légitimité du chercheur m'a accompagnée durant tout mon travail de terrain. De quel droit vais-je gratter là où ça fait mal ? Au nom de quelle connaissance indispensable ? Qui suis-je pour me placer en position haute face à ces gens ? Et au-delà de ces questionnements, la conscience de n'être qu'une voyeuse, justifiant sa présence par des questionnements scientifiques.

L'exemple cité préalablement, celui de la femme me demandant le but de ma démarche résume bien l' « épreuve de la consistance » dont parlent les auteurs. Cependant, passée la prise de contact, cette « épreuve » ne m'a pas mise en difficulté lors des entretiens individuels. (2010, p.14-15)

Après le souci de légitimité, sont apparues les difficultés pratiques, inhérentes aux entretiens semi directifs. Les questions restant passablement ouvertes, une grande liberté est offerte aux personnes sondées. Ainsi, j'ai par instants, craint que l'on ne s'éloigne totalement du sujet et j'ai parfois eu du mal à recadrer la discussion, ne sachant pas à quel moment intervenir, de peur que mon interlocuteur se braque si j'interrompais son récit, lui rappelant que nous n'étions pas dans une discussion entre bons amis mais bien dans une relation d'enquête.

À cet effet, les propos de certains d'entre eux (le père d'Aline, notamment) m'ont quelquefois mises très mal à l'aise, me donnant l'impression de pénétrer leur intimité, sans avoir donné mon accord. Je me suis d'ailleurs autorisée à ne pas retranscrire l'intégralité de l'entretien. En effet, à plusieurs reprises, le papa d'Aline m'a livré maints détails sur sa

vie privée et une partie de son discours ne trouvait pas sa place dans cette étude. La retranscription est cependant extrêmement fidèle en ce qui concerne les propos en lien directs ou indirects avec le placement.

Le profil des interviewés :

Tous les entretiens que j'ai menés auprès des familles se sont déroulés selon le canevas que j'avais préparé. Néanmoins, les profils particuliers des parents en question ont généré des discours assez différents. En effet, certains parents se sont appliqués à répondre de manière complète et précise aux questions posées alors que d'autres se sont laissés la liberté de livrer des événements et éléments de leur vie privée alors même que ceux-ci n'étaient pas en lien direct avec les questions. Certains discours paraissent confus et laissent supposer une fragilité psychologique des répondants.

La difficulté principale lors de certains entretiens, a alors été de rediriger les propos afin de les recentrer sur les thématiques lancées et de comprendre la trajectoire institutionnelle évoquée, sans heurter les personnes qui se livraient.

3.2.4 La difficulté de la retranscription des entretiens

Exercice difficile que la retranscription d'entretiens. Toute la difficulté réside dans l'interprétation écrite d'une interaction orale. En effet, les échanges verbaux, systématiquement accompagnés d'un ton particulier, d'une gestuelle et d'attitudes associées et d'un rythme propre offrent un panel de signaux non verbaux qui participent à l'appréhension de la problématique et à la bonne compréhension du discours. Tous ces messages non verbaux sont autant d'indices manquant lors de la retranscription écrite des entretiens. Ainsi, je me suis surprise, à la relecture de plusieurs d'entre eux, à constater que certains propos perdent de leur sens ou en revêtent un autre lorsqu'ils sont posés sur papier. De plus, la retranscription des sourires, des hésitations, ou des onomatopées est quasi impossible, de même que la description des gestuelles, pourtant souvent très éloquentes (yeux levés au ciel, gestes de la main, sourires, ...). Ces limites imposées par un support peu adapté n'empêchent cependant pas l'analyse mais réduisent l'interprétation, ce qui comporte aussi son lot d'avantages. En effet, deux personnes comprendront probablement différemment un geste, un soupire ou un silence, et les propos recueillis sont quant à eux, les mêmes pour tous les auditeurs (ou lecteurs) et ainsi que le suggère Cyrulnick : « *Le monde extérieur perçu n'est qu'une représentation de notre monde intérieur* » (2004, p.114)

3.2.5 Les documents officiels du Foyer

Pour compléter ces données, je me suis procurée certains documents officiels du Foyer, tels que retranscriptions des demandes téléphoniques des AS, règlement interne, guide de procédure ou « projet de service ».

4. Description et analyse du foyer témoin : Le Foyer

En terme de travail effectif, l'éducation ne déroge pas à la règle : Ainsi que dans tous les domaines professionnels, le travail réel diffère en de nombreux points du travail prescrit. Dans l'éducation, chaque institution édite ce qu'on appelle « une plaquette ». Il s'agit d'une brochure contenant ses buts et missions, ses valeurs, ses outils de travail, son mode de fonctionnement et toutes les informations nécessaires à déterminer le type de prise en charge qu'elle propose.

Il aurait donc été aisé de donner une description très précise du Foyer en se basant sur ladite plaquette. Néanmoins, cette description n'aurait en aucun cas rendu visible le travail et le fonctionnement réels de l'institution.

Il me paraissait dès lors, nécessaire, pour une bonne compréhension des enjeux, de décrire les paradoxes tels qu'ils sont vécus ou perçus par les professionnels travaillant au Foyer, ainsi que l'impact qu'ils peuvent avoir sur la prise en charge des familles et les décisions prises, les concernant. Néanmoins la forme qu'a pris le descriptif a demandé une longue réflexion. J'ai finalement opté pour une description du type plaquette complétée d'une description du travail réel à travers son fonctionnement, que mon statut d'ancienne éducatrice me permettait, la conciliation des deux étant assez périlleuse. Le but était de mettre en lumière la façon dont la prise en charge est formalisée et de quelle manière elle est effectivement mise en œuvre.

4.1 Descriptif

Le foyer choisi pour effectuer le travail de terrain, est un foyer d'urgence Vaudois, permettant des placements à court terme. Il reçoit des enfants et adolescents en âge scolaire -de 5 ans à 16 ans- pour une durée maximale de trois mois, dans le but d'observer les attitudes de ces derniers et les interactions familiales, puis de les orienter pour la suite, en fonction du diagnostic.

Le terme « foyer d'urgence » signifie que les situations familiales menant au placement sont considérées comme situations de crises demandant une prise en charge immédiate.

Les services placeurs sont le SPJ (Service de Protection de la Jeunesse), l'OTG (Office du Tuteur Général) et plus rarement, le TM (Tribunal des Mineurs).

4.2 Fonctionnement du Foyer

4.2.1 Protocole lors du placement d'un enfant

L'assistant social en charge d'un dossier dont il considère que la situation familiale justifie un placement, doit en premier lieu déposer une demande de placement au Foyer, par téléphone. Il explique en quelques mots la situation familiale de l'enfant et les raisons qui le poussent à préconiser un placement pour l'enfant en question.

La demande est évaluée par les éducateurs du Foyer qui se réservent le droit de la refuser si celle-ci ne leur paraît pas pertinente ou si le caractère présumé du jeune désigné laisse présager une mise en danger du groupe en place.

Dans le cas où le Foyer entre en matière, un premier entretien de réseau est agendé. De manière générale, il concorde avec le moment où l'enfant arrive au Foyer mais dans les situations d'extrême urgence, l'entretien peut être mis en place quelques jours après son arrivée.

Les raisons des placements sont multiples et variées. Afin de les définir officiellement, le premier entretien de réseau comprenant les parents et leur enfant, un ou deux éducateurs du Foyer qui deviendront les référents de l'enfant, et l'assistant social (AS), sert à verbaliser les motifs et buts du placement. Cette réunion appelée « entretien d'entrée » se déroule au sein même du Foyer.

L'entretien d'entrée constitue un excellent terrain d'observation concernant la dynamique familiale ainsi que les relations que la famille entretient avec l'AS. De plus, il permet d'appréhender les motifs et buts du placement, pour chaque protagoniste.

Les motifs officiels, garantis par le SPJ sont explicités à ce moment-là et verbalisés devant tous les membres du réseau.

Une fois l'enfant admis en Foyer, des entretiens familiaux sont menés en moyenne une fois par mois. Ils sont généralement constitués des parents, du ou des éducateur(s) référent(s) et de l'AS, puis, dans un deuxième temps, de l'enfant.

4.2.2 Quotidien au Foyer

Ainsi que dans toutes les institutions accueillant des groupes de personnes, qu'elles soient sociales ou privées, des règles régissent la vie communautaire.

Les semaines s'égrènent entre école, temps de loisir, repas, activités libres ou imposées et toutes les obligations de rigueur (hygiène, devoirs,...). La scolarisation (ou structure de prises en charge parascolaires, dans certains cas) est un critère indispensable pour un accueil au Foyer et les horaires scolaires participent grandement au rythme de l'institution.

4.2.3 Visites des –ou chez les- parents pendant le séjour au Foyer

Lorsqu'arrive le week-end, une large majorité des enfants rentre à la maison, pour des temps allant de quelques heures à deux jours, selon les situations. Pour d'autre, les visites se déroulent au sein-même de l'institution sous l'œil des éducateurs. Ce contrôle ne faisant pas partie du cahier des charges des éducateurs de cette institution, il n'est pas nommé officiellement comme tel mais comme un accueil ou une invitation de la part du personnel éducatif.

Ces moments en famille sont déterminés par les services placeurs qui décident de la fréquence, de la durée et du lieu des visites (domicile ou institution).

4.2.4 Première semaine

La particularité du Foyer réside dans un de ses fonctionnements qui veut que durant la première semaine de prise en charge d'un enfant, tout contact soit coupé entre lui et sa famille. Des exceptions sont possibles lorsqu'il s'agit d'enfants très jeunes mais de manière générale, cette règle est non négociable.

Le sens de cette coupure est que chaque membre de la famille puisse prendre du recul sur la situation et s'extirper de la crise qui l'a mené là.

4.2.5 Fin du placement

Dès l'arrivée d'un nouvel usager, les motifs et buts du placement sont mis en avant, la seule constante étant l'objectif général de la mesure : Déterminer, durant les trois mois de prise en charge, la meilleure direction à prendre pour la suite, pour l'enfant et sa famille. Il s'agit donc, pour les professionnels et les familles de réfléchir à la meilleure solution pour du moyen ou long terme. De nombreuses options sont possibles, telles que placement en foyer long terme, retour à la maison avec un soutien éducatif à domicile, mise en place de suivis psychologiques individuels ou familiaux, prise en charge de l'enfant par un autre membre de sa famille, etc ...

Idéalement, la fin du placement concorde avec la mise en place de la solution trouvée lors du séjour de l'enfant et prend effet au plus tard, trois mois après son arrivée.

Lors de retours à domicile, une prise en charge extérieures (PCE) est souvent proposée aux familles. Il s'agit d'une forme de soutien à la parentalité post placement.

4.3 Réalité du placement :

4.3.1 La notion d'urgence

La notion d'urgence est très difficile à définir et, de par là-même, assez discutable. En effet, les événements qui mènent à un placement sont très variables, tant par leur nature que par leur intensité ou leur charge émotionnelle, de sorte que des enfants peuvent être amenés en urgence au Foyer parce que leurs parents viennent de décéder ou de quitter le pays sans laisser d'adresse alors que d'autres se retrouvent là pour une histoire familiale qui s'enlise depuis des années sans qu'aucun événement particulier ne déclenche la prise en charge. Il n'est pas question ici de hiérarchiser les histoires de vie ou la souffrance des familles mais bien de constater que la notion d'urgence se révèle subjective dans ce contexte. Officiellement, les situations d'urgence justifiant un placement au Foyer se définissent par la dangerosité de ladite situation pour l'enfant. Si l'enfant n'est pas en danger, un placement d'urgence n'est alors pas justifié.

Si ce critère était réellement suivi pour l'accueil d'un enfant, la majorité des prises en charge ne se feraient pas au Foyer et les familles seraient aiguillées sur d'autres structures.

Le Foyer se retrouve, en réalité, bien souvent, une ultime tentative de décanter un maelström familial continu, sans pour autant qu'un danger immédiat ne menace l'enfant.

Notons aussi que pour des situations identiques, la marge décisionnaire des professionnels entre en jeu : un AS choisira un placement en Foyer alors qu'un autre lui préférera un soutien à domicile. De même, un éducateur pourra refuser un enfant alors que son collègue acceptera la demande.

4.3.2 « Le stand-by »

Bien que le Foyer accueille les enfants pour une durée maximale officielle de trois mois, il arrive fréquemment que les séjours se prolongent. Les solutions préconisées par les différents intervenants prenant parfois un certain temps à se mettre en place ou même, à

s'accorder, les enfants restent « en attente » jusqu'à ce que les conditions d'un départ (retour à la maison, placement dans un foyer long terme, ...) soient remplies.

Les « placements à rallonge » sont donc malheureusement légion et engendrent différents types de problèmes.

Premièrement, l'insécurité que génère la méconnaissance de leur avenir proche, pour les enfants et leurs familles, est génératrice d'angoisses et pèse bien souvent les comportements de l'enfant et de sa famille. L'enfant développe alors parfois des dysfonctionnements importants découlant de cette attente indéfinie.

Deuxièmement, en tant que foyer d'urgence, les places disponibles sont destinées à des situations demandant une prise en charge rapide, voire immédiate, et un bon turnover est essentiel pour que le foyer puisse remplir cette mission.

Troisièmement, pour les travailleurs sociaux, il devient difficile de justifier que l'enfant n'intègre pas un foyer à moyen ou long terme si la situation familiale justifie une séparation longue. (Pour exemple, il est arrivé que des enfants restent près de 9 mois au Foyer)

4.3.3 Droit et obligations lors de la prise en charge

Pour qu'un enfant puisse être placé en Foyer, les détenteurs du droit de garde doivent signer un « accord de placement ». Il s'agit d'un formulaire officiel par lequel les parents attestent laisser à l'institution la responsabilité de leur enfant durant le temps de prise en charge. Dans de rares cas, le droit de garde ne revient pas aux parents mais a été délégué, par la justice, aux différents services sociaux (SPJ, OTG, ...)

Officiellement, le parent, détenteur du droit de garde est en droit de refuser le placement de son enfant en institution. Dans les faits, lorsque les parents ne sont pas collaborant, bien souvent ils sont victime de chantage de la part des services sociaux, du type : « Soit vous signez, soit on vous retire le droit de garde de votre enfant ». Un des articles de loi permet effectivement à un assistant social d'obtenir un retrait de droit de garde immédiat mais ponctuel, en attendant que celui-ci soit statué par un juge. Les assistants sociaux admettent volontiers user de ce chantage et les familles s'en plaignent régulièrement.

Cette façon d'imposer un placement est assez courante et s'applique à la majorité des parents qui y sont opposés. Les parents, sachant que récupérer un droit de garde après l'avoir perdu relève du parcours du combattant, cèdent généralement très rapidement avançant qu'ils n'ont « pas le choix »

4.3.4 Présentation du Foyer aux parents

Lors des entretiens d'admission, le Foyer est toujours présenté aux familles de manière assez transparente. Le fonctionnement est bien détaillé et une visite des locaux suit généralement l'entretien. Les enfants et leurs parents peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent et le temps nécessaire est pris pour leur répondre de manière claire et complète.

De plus, un « règlement du Foyer » est remis à l'enfant lors de son arrivée, qu'il doit signer. Le règlement est précis et bien qu'incomplet, il présente dans les grandes lignes, son fonctionnement.

4.4 Analyse du Foyer

4.4.1 Choix de la prise en charge

Comme nous l'avons vu précédemment, les motifs de placement peuvent être divers et variés. L'accueil d'un enfant en foyer peut aussi bien résulter de la demande de ses parents que leur être imposé à tous. Il arrive également qu'il découle d'une négociation entre service placeur et famille, de sorte que, bien que non demandeuses, les familles deviennent néanmoins participatives dans la prise de décision.

On peut alors observer que selon les personnes à l'origine de la demande, le mode de prise en charge diverge. Malgré que le travail prescrit soit identique, le traitement des familles par les différents intervenants sociaux diffère largement d'un cas à l'autre.

Bien que peu avouable, les motifs de placement, la docilité des familles et l'attitude de cette dernière face à ses interlocuteurs sont autant de critères déterminant le type de prise en charge par l'institution.

Il ne faut pas voir ici, une forme de prise de pouvoir revancharde de la part des professionnels –bien que l'idée ne soit malheureusement pas saugrenue- mais plutôt une adaptation des travailleurs sociaux au contexte spécifique à chaque situation.

Se pose alors, pour le professionnel, la délicate question de la mise en place d'un soutien adéquat, dans le cas toujours particulier et singulier dont il s'occupe. À chaque problème, sa solution. À chaque famille, son lot de proposition de soutien ou d'imposition de contrôle...

Suite aux sept années que j'ai passée en tant qu'éducatrice spécialisée au sein du Foyer ainsi qu'en lisant « le règlement du Foyer » très récemment établi (mai 2011), j'ai été frappée par le nombre important de similitudes entre le Foyer et ce que Goffman appelle les institutions totalitaires.

4.4.2 Institution totalitaire

Dans *Asiles*, Goffman développe le concept d'« institutions totalitaires ». Il décrit de quelle manière ces institutions prennent le pas sur les individus et par quels processus ses usagers sont *dépersonnalisés* puis refaçonnés à l'image à laquelle on souhaite qu'ils se conforment. Par « on », il faut entendre, d'une part, l'institution elle-même et d'autre part, et à travers cette dernière, la société tout entière, selon les normes qu'elle érige comme étant celles auxquelles chaque citoyen devrait idéalement s'adapter.

Il expose, en exemple, deux types d'établissements bien distincts et aux buts, a priori, passablement antagonistes, qui pourtant, interpellent par la similarité de leurs fonctionnements. Il s'agit des prisons et des hôpitaux psychiatriques, qui, chacun à sa manière, aliène les personnes qu'il prend en charge.

Selon lui :

« Toute institution accapare une part du temps et des intérêts de ceux qui en font partie et leur procure une sorte d'univers spécifique qui tend à les envelopper. Mais parmi les différentes institutions de nos sociétés occidentales, certaines poussent cette tendance à un degré incomparablement plus contraignant que les autres ». (1998, p.45-46)

Bien qu'il précise, dans son ouvrage, que les foyers pour enfants sont exclus de ce qu'il définit comme institutions totalitaires (1998, p.55), force est de constater que ceux-ci, par bien des aspects, correspondent point par point à ces dernières.

Il les classe en cinq groupes différents qu'il catégorise de cette manière :

1. « organismes qui se proposent de prendre en charge les personnes à la fois jugées incapables de subvenir à leurs besoins et inoffensives : foyers pour aveugles, vieillards, orphelins et indigents »
2. « les établissements dont la fonction est de prendre en charge les personnes jugées à la fois incapables de s'occuper d'elles-mêmes et dangereuses pour la communauté même si cette nocivité est involontaire : sanatoriums, hôpitaux psychiatriques, léproseries »
3. « (...) destiné à protéger la communauté contre des menaces qualifiées d'intentionnelles, sans que l'intérêt des personnes séquestrées soit le premier but visé : prisons, établissements pénitentiaires, camp de prisonniers et camps de concentration »

4. « Les institutions qui répondent au dessein de créer les meilleures conditions pour la réalisation d'une tâche donnée et qui justifient leur existence par ces seules considérations utilitaires : casernes, navires, internats, camps de travail, forts coloniaux, et pour ceux qui en occupent les communs, grandes maisons »

5. « les établissements qui ont pour but d'assurer une retraite hors du monde, même si en fait, on les utilise fréquemment pour former des religieux : abbayes, monastères, couvents et autres communautés religieuses » (1998, p.46-47)

Si l'on se réfère à ce classement -dont Goffman dit que l'inventaire est imprécis et incomplet- le Foyer entre dans au moins deux des catégories proposées. En effet, le type de prise en charge tient aussi bien de ce qu'il décrit dans la première catégorie (destiné à ce que l'on pourrait appeler des faibles inoffensifs) que de la quatrième description (dont le but est de former, pour ne pas dire formater, ses usagers). On constate d'ailleurs que dans les exemples cités, figurent les internats. Il est probablement question ici d'internats scolaires et non de lieux de vie uniquement, néanmoins, la terminologie est identique à celle utilisée pour les foyers pour enfants. De plus, si l'on considère comme une tâche le fait de devenir un bon citoyen, le Foyer correspond tout à fait à cette description puisque le but du placement des enfants consiste à leur offrir les meilleures conditions possibles à leur bon développement afin de leur permettre de devenir des adultes responsables et autonomes. « *Le praticien soutient les personnes accueillies dans la préparation de leur avenir et l'apprentissage à l'autonomie. Il favorise l'estime de soi, le développement des compétences et la capacité à intégrer droits et devoirs* » (cf annexe : charte des bonnes pratiques)

Les différents processus de transformation et autres et rituels décrits dans cet ouvrage se retrouvent également dans de nombreux foyers en général, et au Foyer en particulier.

Les techniques de mortifications

Goffman développe le concept de mortification. Il s'agit de méthodes institutionnelles visant à modifier le fonctionnement et les valeurs de l'utilisateur afin qu'il en intègre de nouvelles. Une façon de refaçonner sa personnalité, en quelque sorte, bien qu'elle soit, selon lui, le plus souvent inconsciente.

À ce titre, on peut aisément comparer certaines pratiques courantes du Foyer avec ceux qu'il décrit dans son ouvrage.

L'isolement : Parler d'isolement, dans ce contexte paraît un peu excessif, néanmoins, ainsi que décrit précédemment, la première semaine passée au Foyer ressemble à une quarantaine. En effet, les familles se voient interdites de prendre contact avec leur enfant, et réciproquement. Toutes les informations doivent passer par les professionnels et sont ainsi filtrées. Par la suite, les visites sont autorisées -ou non- par les services sociaux, et leurs modalités imposées aux familles. Dès leur arrivée, les enfants sont inscrits à l'école du quartier, on ne peut alors réellement prétendre qu'ils sont isolés, cependant, ils sont tenus à distance de leur famille, de leur milieu social et de l'environnement qu'ils connaissent. Les sorties ne se font qu'en présence d'un éducateur, à quelques rares exceptions près. « *Dans un premier temps, les parents sont encouragés à exercer leur droit de visite au foyer, selon des modalités définies avec l'assistant social et les éducateurs référents. Puis, si les conditions sont réunies, l'enfant pourra se rendre en WE chez ses parents* » (cf annexes : Projet de service du Foyer). « *Tes sorties, ton droit à utiliser téléphone portable, ton usage des espaces communs au sein du Foyer dépendent de ton comportement* » (cf annexes : Le règlement du Foyer)

La cérémonie d'admission : Ce que Goffman identifie comme cérémonie d'admission comprend toutes les formalités d'entrée en institutions tels que transmission du règlement, enregistrement des données personnelles, affectation des locaux, etc... ayant cours dans toutes les institutions sociales et notamment au Foyer. Il rebaptise ce passage obligé « mise en condition » ou « programmation » puisqu'il vise, selon lui à « *homogénéiser et transformer un objet que l'on peut livrer à la machine de l'établissement de telle façon que rien ne vienne entraver la machine routinière des opérations administratives* » (1998, p.58)

Le dépouillement : Il s'agit de remplacer les objets personnels des individus par des objets de série, communs à tous les usagers. C'est ce qui se produit partiellement quand les jeunes arrivent au Foyer. D'une part, les téléphones portables, consoles de jeux et autres multimédias leur sont « confisqués » pour que les éducateurs puissent en contrôler leur utilisation. « *Tes appareils électroniques et autres objets de valeur doivent être rangés dans le tiroir à ton nom, dans le bureau des éducateurs. Tu peux avoir accès à ces objets en faisant la demande à tes éducateurs. Dans tous les cas, les appareils électroniques sont rendus aux éducateurs au retour au Foyer ainsi qu'au moment du coucher. Ils ne sont pas utilisés dans les lieux de vie en commun* »

« *Tu peux disposer de ton lecteur de musique (MP3, ipod, ...) si tu en fais la demande à un éducateur* »

Tu peux avoir un téléphone portable au Foyer dès 12 ans. Tu transmets alors ton numéro de téléphone. Tu bénéficies de ton téléphone lors de sorties et lorsque tu en fais la demande à un éducateur » (cf annexes : Le règlement du Foyer) D'autre part, certains objets usuels sont mis à disposition par l'institution, en remplacement de ceux amenés par les usagers. Il s'agit entre autre de tout ce qui concerne les soins du corps (draps, serviette de bain, brosses à dents, shampooings, ...). De plus, la lessive est prise en charge par l'institution et les parents qui souhaitent eux-mêmes laver le linge de leur enfant lorsqu'il rentre le week-end, sont plutôt mal vus et découragés par les professionnels.

Dégradation de l'image de soi : Ce que Goffman appelle la dégradation de l'image de soi est une pratique exercée au Foyer de manière plutôt légère. Il s'agit entre autre, pour les enfants et adolescents, de tenir compte aux encadrants de tous leurs déplacements lorsqu'ils changent de pièce, de demander la permission pour chaque nouvelle activité qu'ils souhaitent mener ou encore de demander la permission pour accéder au téléphone. En parlant de différentes pièces de la maison : « *Tu t'y rends en accord avec un éducateur* » et « *Tu n'es pas autorisé à errer dans les couloirs* » (cf annexes : Le règlement du Foyer)

La contamination physique : Certaines des pratiques visant ce qu'il appelle la contamination physique de l'utilisateur se retrouvent au Foyer. La mise en lumière de ses antécédents sociaux et l'accessibilité de ces informations à tous les intervenants, la promiscuité avec les autres résidents, l'appartenance à l'institution dévoilée lors de sorties en groupe sont autant d'humiliations qu'il subit quotidiennement.

La contamination morale : Je ne citerai, pour exemple de contamination morale que la mixité de la population accueillie. Mixité d'ethnies, de religions, de milieux socio-économiques, de cultures ou d'idées politiques. Il n'est pas rare, en institution, de voir certains parents s'offusquer de la promiscuité de leur enfant avec d'autres jeunes qu'ils n'estiment pas être fréquentables. De même, un certain nombre de familles craint et refuse d'être associé à un type de public qu'il définit lui-même comme étant celui des mauvais parents, ceux dont les enfants doivent être placés pour des raisons honteuses, et auquel elle ne s'identifie en aucun cas.

L'embrigadement : L'embrigadement consiste à surveiller tous les faits et gestes d'un usager et à le contraindre à se soumettre au règlement jusque dans les moindres détails. Ce contrôle permanent empêche l'utilisateur « (...) *d'ajuster ses besoins à ses objectifs de la manière qui lui paraît la plus efficace (...)* » (1998, p.82) Cela peut se traduire par des horaires fixes et non négociables pour toutes les tâches et obligations de la journée (repas,

douche, devoirs, ...), par exemple ou les exemples précités où chaque déplacement est soumis à autorisation.

La déculturation

Le principe de « déculturation » tel qu'il est proposé par Goffman, ne trouve, en revanche, pas le temps nécessaire à aboutir, dans des placements à courts terme, bien que le processus se mette en marche dès l'arrivée de l'enfant.

Cette comparaison systématique entre le fonctionnement du Foyer et les méthodes appliquées en hôpital psychiatrique ou en prison démontre que les institutions prenant en charge des enfants, officiellement et idéologiquement pour leur propre bien, appliquent les mêmes procédés que les institutions totalitaires que décrit Goffman.

Il est probable que les techniques de mortifications soient moins conscientes et moins systématiques -du moins, est-il permis de le souhaiter- dans des foyers pour enfants que dans des milieux carcéraux, pourtant les processus y sont sensiblement identiques.

Que penser alors de la prise en charge institutionnelle des enfants et familles concernées ? Quelle est leur finalité ? A-t-elle réellement un impact positif sur la suite de leur parcours ? Quelles en sont les conséquences psychologiques et sociales pour les usagers et leurs parents ?

Nous verrons que malgré ces similitudes, d'autres alternatives sont proposées en foyer, venant compenser une forme de maltraitance institutionnelle ainsi révélée.

4.4.3 Prise en charge proposée au Foyer ?

Comme nous l'avons vu plus haut, les processus de transformations identitaires forcés, généralement imputés aux institutions totalitaires, sont largement pratiqués par le Foyer, sans que ce mode d'organisation ne fasse l'objet d'un questionnement critique de la part des professionnels. Le souhait de modifier la personnalité des usagers qu'il reçoit, transparait à travers les méthodes de socialisation et les protocoles d'admission qu'il met en place mais n'a pas valeur de mission institutionnelle.

Revient alors le paradoxe de l'aide contrainte et de façon plus prononcé, cette fois.

Payet et Battegay affirment, à ce propos, que

« les usagers ne bénéficient de reconnaissance que s'ils se soumettent à certaines règles et normes de comportements manifestant qu'ils reconnaissent eux-mêmes la validité des catégories qui leur sont appliquées » et que « (...) la reconnaissance, dans et par les

institutions, est insérée dans des rapports de pouvoir et de logique de fonctionnement, et qu'elle revêt, dans ces contextes, un caractère assigné ». (2008, p.34)

Quoi qu'il en soit, l'aide contrainte, quelle qu'elle soit, est par définition, imposée. Elle l'est par des instances « supérieures » ayant une légitimité légale d'intervenir auprès de familles qui ne l'ont ni demandée, ni souhaitée, pour la plupart. Je pense qu'il n'est pas exagéré de parler de hiérarchie des interventions, en ce qu'elles comportent de disqualifiant pour les personnes qui en « bénéficient ». Ainsi, le placement en institution me paraît être la prise en charge la plus disqualifiante pour les familles. D'une part, il est visible aux yeux de tous (voisins, amis, ...), contrairement à l'aide à domicile, qui elle, est ponctuelle, et que les familles peuvent taire. D'autre part, le retrait d'un enfant à sa famille, suggère que ce dernier est en danger, à la maison, et que ses parents en sont la cause, accusation implicite largement atténuée, voire inexistante, en cas de soutien à domicile.

Dans l'optique de limiter les résistances des parents, suite à la contrainte qu'ils subissent quant à la prise en charge de leur enfant, AS et éducateurs se dissocient volontairement lors des entretiens d'admission. Ainsi que le décrit Giuliani, l'AS porte la responsabilité des décisions et le souci de la sécurité de l'enfant tandis que l'éducateur a pour rôle de *travailler avec* les familles et trouver des solutions et des compromis qui qualifient les parents dans leur rôle. Elle attire tout de même l'attention sur le fait que dans la réalité, les positions ne sont pas si tranchées. (2012, p.60-61)

Lors de collaborations efficaces et constructives, AS et éducateurs mettent d'ailleurs en place des stratégies, dans le seul but commun de favoriser une modification de la dynamique familiale permettant une amélioration des conditions de vie pour chaque membre qui la compose, et dans le meilleur des cas, pour un retour à la maison.

Néanmoins, lors de l'accueil des familles les AS se positionnent en mandataire et l'institution comme exécutante afin que le mauvais rôle ne soit porté que par le seul SPJ, et qu'une relation de pseudo-égalité puisse s'instaurer entre éducateurs et parents.

En conclusion, bien que le Foyer se définisse aidant, bienveillant, qualifiant et compréhensif envers les familles qu'il accueille (cf annexes : Charte des bonnes pratiques), la réalité des situations vécues par les usagers eux-mêmes est bien différente. Il

semble que le Foyer se situe à mi-chemin entre la guidance parentale et l'institution totalitaire.

Est-ce lancer un pavé dans la marre que de suggérer que la réalité penche très nettement d'un côté ou de l'autre selon la personnalité des familles, leur acceptation des normes imposées, leur disposition à la collaboration, leur habileté à présenter ce que l'on souhaite voir et peut-être même, leur résignation quant à leur position de dominés ?

Je pense qu'au-delà de la mission de l'institution, celle-ci est constituée d'individus singuliers : Les professionnels qui la composent et les familles qu'elle reçoit. La complexité des relations qui se nouent au sein d'une telle institution, dans ces moments si particuliers de crise, peut à elle-seule modifier la réalité de la prise en charge individuelle et individualisée.

Il me semble illusoire de négliger l'impact des relations interpersonnelles qui s'y jouent sur la finalité du placement et les solutions dégagées durant celui-ci.

4.4.5 Les socialisations primaires et secondaires

Avant d'entrer dans le détail de ce qui différencie la socialisation primaire de la socialisation secondaire, penchons-nous sur la définition que Darmon donne de la socialisation. C'est

« l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit –on dira aussi « formé », « modelé », « façonné », « fabriqué », « conditionné »- par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours duquel l'individu acquiert –« apprend », « intériorise », « incorpore », « intègre »- des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement (2010, p.6)

qu'elle résume de cette manière : *« façon dont la société forme et transforme les individus »* (2010, p.6)

La socialisation primaire

Lorsqu'un enfant vient à naître, ses premières relations au monde et ses premières expériences d'interactions se situent généralement dans le milieu familial. Chacun s'accorde à dire que c'est dans ce contexte que l'individu se forme prioritairement et que c'est dans ses premières années de vie que les empreintes de la socialisation se marquent le plus profondément. C'est aussi à travers cette socialisation primaire que l'enfant acquerra le principe de normes sociales et les modèles de références auxquels se conformer tout au long de sa vie. Elles pourront être modifiées par la suite, après un processus de socialisation secondaire mais traverseront sans doute, toujours le prisme des

représentations originelles. Les parents représentent dès la naissance, ces autrui significatifs essentiels à la socialisation. Ils sont imposés (par la vie, la biologie et les coutumes) à l'individu, qui considère la réalité subjective qu'ils présentent à travers sa médiatisation, comme une réalité objective. (Berger et Luckmann, 1996, p.180). Les auteurs mettent en avant la dimension émotionnelle de cette première socialisation et postulent d'ailleurs que « *l'intériorisation n'apparaît qu'avec l'identification* » (p.181).

Bien que Darmon spécifie que socialisation n'est pas éducation, on admettra que l'éducation est une forme de socialisation. Dans les faits, la socialisation primaire se confond d'ailleurs avec l'éducation du jeune enfant, puisqu'il s'agit de lui inculquer les normes et valeurs que l'on souhaite qu'il intègre et de lui poser des limites claires sur ce qu'il peut ou ne peut pas faire.

Bien que l'enfant ne soit pas seulement passif au cours de la socialisation, c'est néanmoins l'adulte qui établit les règles du jeu. L'enfant peut jouer le jeu avec enthousiasme ou résister obstinément. Mais il n'existe pas d'autre jeu, hélas [...] Comme l'enfant ne dispose pas du moindre choix en ce qui concerne son autrui significatif (c'est-à-dire les individus qui vont compter dans sa socialisation primaire, ses parents en première instance) son intériorisation de leur réalité particulière est quasi-inévitable. L'enfant n'intériorise pas le monde de ses autrui significatifs comme un monde possible parmi beaucoup d'autres. Il l'intériorise comme *le* monde, le seul monde existant et convenable, le monde *tout court* (Berger et Luckmann, 1996, p.231)

On comprend donc pourquoi les effets de la socialisation primaire sont si ancrés chez les personnes et pourquoi les modifications de comportements, remettant celle-ci en cause, se font si rares. Darmon postule que la socialisation familiale ne représente pas à elle seule la socialisation primaire. Toutefois, on peut se demander si la dimension affective et émotionnelle qu'elle revêt ne lui fait pas prendre le pas sur toute autre forme de socialisation potentielle charriée par d'autres institutions que la famille.

Pour autant, ne croyons pas que la socialisation primaire reste figée et immuable et qu'elle nous emprisonne tout au long de notre vie. Ne minimalisons pas l'impact de la socialisation secondaire sur les individus et sur les possibilités qu'elle offre de redéfinir notre vision du monde et nos valeurs.

La socialisation secondaire

Pour Berger et Luckmann, la socialisation secondaire « *est l'intériorisation de « sous-mondes » institutionnels ou basés sur des institutions* ». (1996, p.189) Ainsi, ils la

déterminent comme découlant des rôles sociaux attendus (dans le monde du travail, notamment). Elle sert donc à former les individus à des rôles sociaux, hors système familial, mais ne peut s'opérer qu'en cohérence avec la socialisation primaire de chacun. Selon Darmon

« La socialisation familiale produit donc des « dispositions irréversibles », si l'on entend par ce terme non une disposition définitive mais bien une « disposition qui ne peut être elle-même réprimée ou transformée que par un processus irréversible produisant à son tour une nouvelle disposition irréversible ». Dans cette perspective il n'est donc pas impossible que les dispositions acquises lors de la socialisation familiale soient « réprimées » ou « transformées ». Mais une telle transformation nécessite des conditions particulières capables de contrer l'hystérésis de la socialisation familiale. Elle est d'autant plus improbable et difficile que tout nouveau processus de socialisation doit rompre avec les résultats de la socialisation primaire, avec ce qu'elle a fait de l'individu ». (2010, p.22)

Les institutions du type « foyers éducatifs » ont pour mission de proposer, ou d'imposer une socialisation secondaire, en remplacement de la socialisation primaire. En effet, les différentes prises en charges sociales (que ce soit en institution ou à domicile) projettent de rectifier des comportements sociaux inadaptés, souvent acquis lors de la socialisation primaire. Il s'agit alors pour le système social de convaincre les usagers et familles que leur mode de fonctionnement n'est pas le bon et qu'ils bénéficieraient de pouvoir en changer. L'opération paraît utopique si l'on admet la citation de Darmon mais les différentes analyses d'entretiens permettent de constater que la socialisation secondaire est possible dans un foyer.

5. Analyse du travail de terrain

5.1 Présentation des familles et du contexte de placement:

La présentation des familles se base sur des documents internes du Foyer (dossiers des enfants, comptes rendu des différents entretiens, journal de bord, etc...) ainsi que sur leurs propos et sur les observations que j'ai pu faire en allant les interroger chez eux

Famille A (famille de Brandon)

Présentation de la famille :

Les parents de Brandon sont divorcés depuis plusieurs années.

Avant son placement, (d'abord en hôpital, puis au Foyer), Brandon, vivait chez son papa. Ce dernier a refait sa vie avec une femme dont il a eu un enfant (3 ans). Ils vivent tous ensemble dans un appartement plutôt spacieux (chacun des deux enfants a sa propre chambre) et bien entretenu. Le papa est à l'AI pour des problèmes de dos et sa compagne a un poste à responsabilité dans une fiduciaire. Elle assure la majorité des charges financières inhérentes au foyer familial.

Selon les différentes descriptions données par les éducateurs ou les assistantes sociales, le papa est « malade », « désagréable » « parano », « insupportable », « en opposition avec tout et tout le monde », « manipulateur », « dans la séduction », ...

Lors de l'entretien, il semblait vouloir me convaincre des injustices dont il se disait victime et malgré sa colère, il s'est montré tout à fait aimable à mon égard.

La maman de Brandon vit avec son autre fils (frère jumeau de Brandon). Elle travaille comme employée de commerce et a de la difficulté à joindre les deux bouts. Les adjectifs la qualifiant sont les suivants : « fragile », « touchante » « de bonne volonté », « bonne capacité de remise en question », « à bout »...

Contexte de placement :

Brandon est arrivé au Foyer suite à une « hospitalisation sociale », selon les sources officielles.

Brandon a vécu chez sa mère jusqu'à l'âge de 9 ans puis est parti vivre chez son père avec son frère jumeau, suite à des difficultés que la maman rencontrait dans l'éducation de ses enfants. Moins d'un an plus tard, le frère est retourné chez sa mère, après avoir fugué de

chez son père. Brandon est donc resté chez son père et sa belle-mère avec son demi-frère âgé de près de deux ans, à ce moment-là. Un peu plus d'un mois avant le placement de Brandon au Foyer, le père l'a mis dehors. Il est alors retourné lui aussi chez sa mère, qui n'en pouvant plus a demandé de l'aide auprès du SPJ qui suivait déjà la famille depuis quelques années. Une hospitalisation sociale s'est alors décidée en accord entre l'AS et la mère. Durant l'hospitalisation, l'AS a déposé une demande de placement au Foyer puisque Brandon ne pouvait plus vivre ni chez sa mère qui avait atteint ses limites, ni chez son père qui l'avait mis dehors. Il est arrivé directement de l'hôpital, après un mois passé là-bas.

Discours officiel vs récit de la famille :

Pour la famille A, l'entretien s'est déroulé avec le père, seul et sa version ne concorde pas avec la version officielle, présentée par l'AS et la maman. Dans ses propos, il est question des prises en charge antérieures au placement, dont il dit qu'elles ont été mises en place suite aux incompétences de la mère.

La souffrance est également un élément récurrent de son discours bien qu'il ne le formule pas de la sorte. Son sentiment de se retrouver seul face au système social, médical et judiciaire ressort assez fort de l'entretien. En effet, ses nombreux essais pour me faire prendre (son) parti « *vous vous rendez compte ?* » « *c'est vrai, non ?* » etc ... révèlent un besoin de soutien dans une position dans laquelle il se sent isolé. Ses multiples stratégies de disqualification envers son ex-femme et toutes les personnes auxquelles il a eu affaire semblent autant de tentatives de se requalifier à mes yeux et sans doute, à ses propres yeux face à un jugement constant des différentes institutions officielles.

Son discours ne concorde pas avec les informations officielles. Sa version diverge en de nombreux points de celle des AS

Famille B (Famille de Kevin)

Présentation de la famille :

Kevin vivait chez sa maman avant son placement, Cette dernière élève seule son fils. Ils vivent à deux dans un appartement d'une pièce. La maman a une grande fille qui vit au Maroc. Lorsque je suis allée mener mon entretien chez elle, elle dormait (bien qu'elle ait elle-même choisi le jour et l'heure de l'entretien). Les stores de l'appartement étaient

baissés et le sont restés durant tout l'entretien, qui s'est donc déroulé dans la pénombre. Elle m'a paru psychologiquement instable et assez confuse dans ses propos.

Les différents documents du Foyer la décrivent comme « fragile psychologiquement », « semble inadéquate dans ce qu'elle dit à son fils » et d'autre fois « adéquate dans son attitude et ses interventions avec Kevin », « incohérente », « agitée »...

Elle travaillait avant d'être arrêtée pour des raisons de santé.

Contexte de placement :

Kevin a intégré le Foyer suite à une demande de sa maman auprès du SPJ. Cette dernière se disait à bout et ayant besoin de se soigner et de se reposer. Le placement était prévu pour un week-end et s'est vu prolonger en raison de l'état psychique et émotionnel instable de la maman.

Discours officiel vs récit de la famille : Sa vision de la situation concorde avec les informations officielles (demande de placement) mais celles-ci ne nous éclairent que sur le motif du placement et non sur la suite des événements. Par contre, il semblerait que les suspicions de maltraitances de la part du père soient prises en charge (selon demande faite par le SPJ) alors que la maman semble dire que non. Son récit étant assez confus, il est difficile de déterminer précisément s'il correspond aux informations officielles

Famille C (famille d'Esther)

Présentation de la famille :

Les parents d'Esther vivent maritalement, bien qu'ils soient divorcés. Ils se sont remis ensemble après leur divorce, il y a quelques années. Esther passe les week-ends à la maison. Elle est fille unique.

Le père est décrit comme « malade », « psychologiquement fragile », « colérique » et « caractériel ». La maman est considérée comme « dépassée », « a de la difficulté à gérer les crises de sa fille », « démunie », ... Ils sont présentés comme « explosés », « éparpillés » « partent dans tous les sens » « touchants » « font du mieux qu'ils peuvent pour leur fille », « très concernés par le bien-être d'Esther », « complètement dépassés », « aimants », ...

Le père est à l'AI et la mère venait de perdre son travail d'employée de bureau au moment de l'entretien, chez eux. Ils bénéficient de différentes aides financières sociales.

Leur appartement est plutôt grand mais le désordre qui y règne, le fait paraître étriqué. De multiples objets, vêtements, livres, jouets, etc, jonchent le sol et sont amassés dans tous les coins. L'appartement paraît extrêmement sale.

Pendant l'entretien d'admission ainsi que durant l'interview en famille, la maman s'est montrée très cohérente et très complète dans ses explications. Le papa, quant à lui, est intervenu à plusieurs reprises en tenant des propos pertinents et adéquats mais de manière très impulsive, pour se renfrogner, dès les paroles prononcées.

Contexte de placement :

Le placement d'Esther fait suite à une demande des parents et plus spécifiquement au ras-le-bol du papa par rapport à la situation. Les parents présentent leur fille comme ingérable et se disent à bout. Un placement à long terme était prévu avant le placement au Foyer mais le délai d'entrée dans l'institution à long terme est trop long pour les parents qui n'en peuvent plus.

Discours officiel vs récit de la famille : À la différence des autres entretiens, celui-ci se fait à trois voix. Les deux parents et moi-même (en présence d'Esther). La maman est la principale répondante et le papa reste plus en retrait, commentant simplement les réponses de sa compagne ou donnant quelques précisions. Le premier constat est que les propos recueillis durant cet entretien diffèrent peu de la problématique soulevée à l'entretien d'admission d'Esther mais ils sont beaucoup plus étoffés. La maman se montre très consciencieuse dans la description des événements successifs qui ont entraîné le placement. Par ailleurs, elle demande souvent l'approbation du papa dans ses propos.

Famille D (famille de Caroline)

Présentation de la famille :

Caroline vit avec son papa, sa petite sœur et la nouvelle compagne de son papa qui vient d'avoir une petite fille (1 mois).

La maman vit seule, non loin du domicile familial.

Le papa travaille et la belle-mère est en congé maternité. Leur appartement est situé sur la Riviera vaudoise et est bien entretenu. Il est un peu petit pour toute la famille, qui va déménager le mois suivant mon entretien chez eux.

Le papa est décrit comme « adéquat », « a de la peine à lâcher sa fille », « a une bonne capacité de remise en question », « collaborant », ...

La maman est au chômage. Elle est décrite comme « fragile », « malade », mais « collaborante », « elle fait du mieux qu'elle peut », « reconnaissante », ...

Contexte de placement :

Caroline vit chez son père depuis à peu près un an. Avant elle vivait chez sa maman jusque là mais l'instabilité émotionnelle de cette dernière a poussé l'AS à demander un changement de domicile pour Caroline et sa sœur.

Le placement de Caroline a été suggéré par l'AS suite à une péjoration du climat familial. Le contexte étant compliqué et d'autres prises en charge ayant déjà été explorées et mises en place sans succès, le placement semble être la dernière possibilité de voir un changement s'opérer. Le père est en accord avec le placement bien que peu convaincu par la démarche.

Discours officiel vs récit de la famille : Son papa semble être le seul des parents interrogés, qui appréhende la problématique familiale dans sa globalité, bien qu'il dise que « *elle a beaucoup changé là-bas* » et que cela ait manifestement été le déclencheur de l'évolution des relations familiales. Il s'implique lui-même ainsi que les autres membres de la famille, dans les difficultés rencontrées. Pour lui, le placement fait suite à une situation familiale particulière dont il est l'un des principaux protagonistes et bien qu'il retrace l'historique de ce qui a amené à cette situation, il ne l'impute pas à d'autres évènements antécédents ni à d'autres personnes. Il admet sa propre responsabilité dans l'histoire, tout en ne s'accablant pas. Il décrit le cheminement jusqu'au placement et l'on sent la difficulté qu'il a rencontrée à « lâcher » sa fille, malgré que le contexte familial devenait très compliqué et que d'autres prises en charge avaient déjà été tentées (AEMO). Sa version est identique aux informations officielles (demandes de placement + entretien d'admission) auxquelles il a d'ailleurs participé.

Famille E (famille de Sonia)

Description de la famille :

Sonia est un peu ballottée depuis son premier placement au Foyer (2009). Entre internat, domicile paternel, maternel et chez sa grand-mère maternelle.

Sa maman vit avec sa deuxième fille, de 12 ans, dans un appartement qu'elle a pris après sa séparation d'avec son mari, en 2009. Elle est assistante médicale et travaille à temps partiel, suite à sa maladie.

Le papa vit seul dans leur ancienne maison. Il gagne bien sa vie.

L'entretien avec la maman, s'est déroulé au sein du Foyer, je n'ai donc aucune information complémentaire quant au logement de celle-ci.

Elle est décrite comme « fragile », « instable », « touchante », « à bout », « paradoxale dans ses propos sur sa fille »

Il est peu question du papa dans les différents documents disponibles au Foyer.

Contexte de placement :

C'est le 5^{ème} placement de Sonia au Foyer. Il fait suite à des événements dramatiques qu'elle a vécus récemment (victime de tournante) et à l'épuisement de sa maman. Les parents sont séparés et Sonia vit en internat, en semaine, et chez sa maman durant les week-ends et les vacances. Celle-ci se dit incapable de gérer sa fille et ses débordements et a elle-même demandé son placement.

Discours officiel vs récit de la famille :

La vision de la maman concorde avec le discours officiel bien qu'elle ne se remette pas en question dans ses propos alors que les comptes rendus des entretiens auxquels elle a participé mettent l'accent sur sa fragilité psychologique. La description qu'elle donne du déroulement des événements est identique à celui transmis par les AS, ce qui paraît normal vu qu'elle est celle qui les leur a relatées.

Famille F (famille d'Aline)

Présentation de la famille :

Avant son placement au Foyer, Aline vivait chez son papa depuis peu. Ce dernier travaille dans le bâtiment. Il a des revenus modestes mais qui lui permettent de vivre. Les pensions alimentaires qu'il doit verser à ses enfants ne lui laissent pas beaucoup plus que le minimum vital.

Il est décrit comme « verbalement envahissant », « ne s'arrête jamais de parler », « touchant », « dans une relation fusionnelle avec Aline », « considère sa fille comme sa béquille ».

Lors de notre première rencontre, le jour de l'entretien d'admission, il m'a paru provenir d'un milieu social défavorisé. Sa présentation ainsi que son vocabulaire dénotaient un certain manque d'éducation malgré sa politesse et sa courtoisie.

Lors de notre entretien, à son domicile, j'ai observé un appartement petit mais bien entretenu, empli de décorations en lien avec Elvis (photos, costumes, ...), sa passion. L'environnement semblait propre et était ordonné.

Lors de ma venue, il s'est montré très avenant, me proposant une boisson et des biscuits. Durant l'entretien, ses propos étaient clairs bien qu'il eût tendance à me raconter des pans de sa vie sans liens directs avec les questions posées, et assez intimes, ce qui m'a, par moment, mise mal à l'aise.

Je n'ai rencontré la maman que lors de l'entretien d'admission. D'un abord très froid et très retenu, elle détonne complètement d'avec sa fille et son ex mari. Elle s'exprime dans un français parfait et se montre très réfléchie. Sa présentation est irréprochable et sa façon de se tenir et de s'exprimer révèle un certain niveau d'éducation. Elle paraît attacher de l'importance à l'image qu'elle renvoie.

Elle travaille en tant qu'employée de commerce. Elle est décrite comme « froide », « paraît peu aimante envers sa fille », « ne montre aucune émotion », ...

Contexte de placement :

Aline vivait chez son père avant le placement mais sa mère détenait le droit de garde et avait accepté que sa fille habite chez son papa. C'est elle qui l'y avait envoyé un mois plus tôt jusqu'au jour du placement, où elle est venue chercher sa fille à l'école. Cette dernière refusant de la suivre et de rentrer avec elle, elle n'avait plus de lieu d'habitation. La mère, faisant jouer son droit de garde interdit au père de prendre sa fille et la fille refuse de vivre chez sa mère. Le SPJ a demandé le retrait du droit de garde à la mère et a placé Aline au Foyer en attendant une solution à plus long terme.

Les deux parents sont partiellement satisfaits, ne souhaitant aucunement voir leur fille chez l'autre parent. La mère cautionne le placement tandis que le père préférerait voir Aline chez lui mais accepte bien le placement.

Discours officiel vs récit de la famille : Le discours du papa d'Aline correspond au propos émis lors de l'entretien d'admission. Toutefois, il se permet plus volontiers d'incriminer sa femme et de se créditer en tant que bon père. Il parle beaucoup des relations familiales, et plus spécifiquement, des relations entre Aline et sa mère, et Aline et lui. Il en fait la

comparaison, et à travers ça, tente de se positionner en père idéal et bienveillant, en contradiction avec la mère froide et malveillante qu'il décrit. Son discours correspond aux informations officielles.

Cette présentation des familles, et la façon dont ses différents membres sont qualifiés, sont principalement basées sur des documents écrits, internes au Foyer. Les adjectifs employés restent à l'appréciation des différents intervenants sociaux (éducateurs ou assistants sociaux) et ne constituent pas –officiellement, tout du moins- des éléments sur lesquels s'appuyer pour déterminer la suite à donner au placement. Néanmoins, la question se pose. Quelle place le jugement ou l'appréciation occupent-ils dans la prise en charge des familles ? Quelle légitimité leur donner ? Selon quelles normes sociales ?

5.2 Normes et classifications

Des lois propres à chaque pays, chaque canton, chaque région, régissent ce qui est juste et bien et ce qui ne l'est pas, ce qui est autorisé ou ce qui est interdit. L'éducation familiale étant, semblerait-il, une affaire d'état, elle est soumise à de nombreuses législations, qui si elles ne sont pas respectées, risquent de mettre en péril la liberté d'action et de décision de celui qui les transgresse. Nous n'allons pas ici, proposer une liste exhaustive des différentes lois concernant l'éducation, mais plutôt tenter de comprendre les processus de stigmatisation qui s'enclenchent quand une personne ou un groupe de personne ne suit pas les règles imposées ou les interprète à son gré. Les multiples adjectifs utilisés par les professionnels pour définir les personnes qu'ils prennent en charge démontrent qu'un écart à la norme est rapidement sanctionné par un jugement. Ainsi, les lois et règles sociales, et les agissements qui en découlent paraissent revêtir une forme de vérité universelle indiscutable et indiscutée, qui si ils ne sont pas respectés, exposent à une légitime sanction de la part des personnes habilitées (système social, en l'occurrence).

« Une première manière de justifier les inégalités sociales est de les présenter comme des inégalités suprasociales. On postule l'existence d'un ordre extérieur et supérieur à la société, un ordre naturel (cosmologique, biologique) ou un ordre surnaturel (d'essence ou d'origine divine) dont l'ordre social serait en quelque sorte une partie, un prolongement ou un effet ; ordre foncièrement hiérarchique, dans lequel celui qui dispose le plus d'être et de

puissance est en même temps le meilleur et réciproquement » (Bihr et Pfefferkorn, 2008, p.15)

Ainsi, partant du postulat que les familles suivies par le SPJ ont déjà, d'une manière ou d'une autre, fait preuve d'un écart à la norme, puisqu'un organisme social leur a été imposé, attardons-nous sur la manière dont elles sont mis au ban de la société à travers ce stigmatisme particulier et comment elles sont confortées dans leur rôle de déviant. Dans un deuxième temps, nous verrons comment elles se situent par rapport à leur rôle social imposé.

« Les attitudes que nous, les normaux, prenons vis-à-vis d'une personne affligée d'un stigmatisme et la façon dont nous agissons envers elle, tout cela est bien connu, puisque ce sont ces réactions que la bienveillance sociale est destinée à adoucir et à améliorer. Il va de soi que par définition, nous pensons qu'une personne ayant un stigmatisme n'est pas tout à fait humaine. ». (Goffman, 2005, p.15)

Cette citation empruntée à Goffman permet d'appréhender la fonction qu'un travailleur social se donne vis-à-vis de l'usager. Il entend bien représenter « la bienveillance sociale » puisque son rôle est d'améliorer la condition de celui qu'il prend en charge. Cependant, et par là-même, il se place en position de supériorité, à travers une bienveillance condescendante, face au stigmatisé qui n'appartient pas au même groupe que lui. En ce sens, les instances officielles lui offrent une légitimité dans ce statut, brandissant les lois en tant qu'argument indiscutable, et ainsi que l'indique Goffman :

« Afin d'expliquer son infériorité et de justifier qu'elle représente un danger, nous bâtissons une théorie une idéologie du stigmatisme, qui sert aussi parfois à rationaliser une animosité fondée sur d'autres différences, de classe, par exemple ». (2005, p.15)

Cette considération nous éclaire sur la difficulté d'un stigmatisé à se faire reconnaître pour autre chose que son stigmatisme.

Dans le cadre d'un placement, c'est le stigmatisme lui-même qui est à l'origine de la situation sociale. Dès lors, le statut de l'usager ne se justifie qu'à travers lui, et ce qui pourrait être passé sous silence dans un autre contexte, prend alors toute la place dans les relations qui se nouent dans l'institution entre les professionnels et les familles. L'usager est là pour

une raison précise et c'est cette raison qui crée artificiellement la rencontre entre usagers et travailleurs sociaux, c'est pourquoi, les interactions qui s'y jouent sont conditionnées par le stigmatisme et sont interprétées à travers le prisme de ce même stigmatisme.

Ainsi,

« Il arrive que nous percevions la réaction de défense qu'a l'individu stigmatisé à l'égard de sa situation comme étant l'expression directe de sa défiance, et qu'alors nous considérons à la fois la défiance et la réaction comme le juste salaire que lui, ou son peuple, ont fait, ce qui, par la suite, justifie la façon dont nous le traitons. » (Goffman, 2005, p16)

Les travailleurs sociaux trouvent donc une justification de leurs actions dans la « déviance » des usagers dont ils s'occupent. La légitimité que leur offre leur statut les autorise alors à juger l'évolution de ces derniers, au sein de l'institution.

L'histoire de l'éducation spécialisée explique elle aussi, en partie cette stigmatisation des enfants pris en charge par des lieux d'accueil spécifiques. Les premières institutions sociales Suisses accueillaient des enfants selon une classification qui leur était directement appliquée et les problématiques familiales étaient apparemment exclues des critères de catégorisation. Ainsi, selon les époques on qualifia ces enfants de « vicieux », « abandonnés », « malheureux », « déficients », « coupables », « débiles », etc. *Les critères pouvant être juridiques, moraux, intellectuels, physiques, renvoyant à des champs particuliers : le judiciaire, l'assistance, l'école, la médecine.* » (Capul et Lemay, 1998, p. 59). Actuellement, on leur préfère le terme d'enfant « en difficulté ». Cette dernière dénomination est certes moins stigmatisante mais l'accent est toujours mis sur l'enfant et non sur le système familial.

Après cet éclairage théorique, penchons-nous sur ce que les familles en disent et comment elles se perçoivent elles-mêmes et se sentent perçues par l'extérieur.

5.3 Considérations générales sur les entretiens menés au sein des familles

Avant toute analyse précise et approfondie des différents entretiens, il me paraît judicieux de mettre en lumière quelques constats généraux sur les discours récoltés auprès des familles. En effet, malgré les histoires très différentes qu'elles ont pu relater et les prises de positions parfois diamétralement opposées qu'ont montré les interviewés, certains éléments sont récurrents d'une famille à l'autre. Prenons pour exemple la globalité des

propos et écartons nous de la singularité des histoires familiales ou de la façon dont le placement a été vécu par chacun. Bien qu'il s'agisse des questions explicitement posées laissons-les de côté pour le moment et attardons-nous sur la construction du discours et les propos généraux. C'est ceux-ci qui constitueront le fil rouge des analyses approfondies qui suivront et qui serviront de socle aux analyses des discours singuliers de chacun.

5.3.1 Le ressenti des familles, la souffrance des parents

D'une part, nous constatons que la quasi-totalité de l'échantillon parle de sa souffrance, avant tout. Qu'il s'agisse de « demandeur » ou de « victime » du placement de son enfant, chaque parent fait part de ses difficultés émotionnelles, liée directement ou indirectement, audit placement. Certains décrivent leur souffrance en lien avec la problématique familiale qui a déclenché le placement alors que d'autres mettent l'accent sur la souffrance déclenchée par le placement lui-même. Dans les deux cas, les difficultés et les blessures infligées par des situations sociales particulières qui amènent à une prise en charge institutionnelle, sont placées au centre du discours. Bien que les questions explicites ne concernent pas directement leurs émotions, la majorité des parents interviewés développent leur propos autour de cette question précise.

5.3.2 Le statut de victime

Le second constat, non sans lien avec ce qui précède, concerne l'interprétation de la situation sociale par ses propres protagonistes. Ce point précis nous ramène au statut-même du matériau de recherche basé sur la parole libre et nous rappelle de ne pas perdre de vue la dimension subjective des résultats que l'on en retire. Je parle ici de la vision qu'ont les acteurs du déroulement des événements et en particulier, dans l'identification de la situation-problème qui a déclenché le placement de leurs enfants.

À une seule exception près -et de manière très timide- aucun des parents n'évoque sa propre responsabilité dans les événements ayant entraînés le retrait de l'enfant de sa famille.

Les différents responsables sont : l'autre parent, le service placeur ou l'enfant lui-même mais le parent interrogé a tendance à s'extraire de l'équation en ce qui concerne le partage des responsabilités dans la problématique familiale.

Cette déresponsabilisation dénote probablement d'un mécanisme de défense face à la machine sociale qui dicte les normes de ce qui doit être ou ne doit pas être. Si une

situation familiale nécessite le placement d'un enfant c'est qu'une « erreur » est relevée dans le fonctionnement familial. Erreur qui justifie l'intervention intrusive d'un tiers dans le système souvent très fermé de la famille et que les travailleurs sociaux se proposent d'identifier et de corriger à travers leurs interventions.

Ainsi les professionnels sociaux s'érigent en « ceux qui savent » et mettent les familles en position inférieure de « ceux qui ont à apprendre et à corriger leur erreurs » et imposent leurs normes et leurs valeurs comme étant les normes justes et bonnes, celles auxquelles se conformer, en quelque sorte.

Dans cette optique, on comprendra que les parents, loin d'accepter une position de soumission ont plusieurs stratégies pour rester les égaux de leurs interlocuteurs.

Ils ont la possibilité d'entrer en conflit avec ces derniers et de réfuter les normes imposées comme étant celles à suivre. Ils se constituent résistants et gardent, de cette manière leur statut d'égal, voire de dominant, à leurs propres yeux, tout au moins.

Une autre stratégie –la plus utilisée par les parents ayant demandé eux-mêmes de l'aide aux services sociaux à travers un placement ou tout autre forme de soutien- consiste à embrasser les normes de l'autre et de s'y conformer. Ceci n'implique pas un renoncement de ses propres valeurs puisque dans la plupart des cas, les acteurs sont réellement convaincus par lesdites normes et les ont déjà intériorisées, tout du moins, intellectuellement et pensent s'y conformer, ou s'y conforment effectivement.

Ceci étant, la conviction d'agir d'une certaine manière ne garantit pas l'acte lui-même et parfois, l'écart entre ce que l'on croit montrer, enseigner ou offrir et ce que l'on montre, enseigne ou offre est immense. Ainsi, la large majorité des dysfonctionnements familiaux implique chacun de ses membres non seulement en tant que victime mais également en tant qu'acteur actif bien qu'inconscients de son propre rôle.

Cette dichotomie entre ce qui est et ce que les gens pensent être peut expliquer les incompréhensions fréquentes des familles par rapport à ce qui se passe dans leurs dynamiques ainsi que l'imputation de la problématique à d'autres. Je pense qu'il n'est pas question de stratégie fourbe, à travers la dissimulation de la part des parents mais qu'en toute bonne foi, ils n'appréhendent pas les événements dans leur globalité à travers un historique familial complet mais qu'au contraire, ils gardent une perspective unilatérale de la réalité de leur famille, dans laquelle ils ne figurent pas, puisque pour l'occasion, ils en deviennent des observateurs.

5.3.3 Le parcours institutionnel

En observant les documents officiels du Foyer, et indépendamment des paroles recueillies lors des entretiens individuels, il me paraît intéressant de constater qu'à l'exception de la famille F, des demandes de placement avaient été faites antérieurement pour chacun des enfants placés, avant la demande provoquant effectivement le placement.

Lorsque nous nous penchons sur les récits, nous constatons que plusieurs des enfants ont déjà des carrières institutionnelles hors mur, derrière eux. En effet, chaque famille interrogée, à une exception près, parle de précédents dans la prise en charge sociale qu'ils vivent. Ainsi, la plupart des enfants ont connu un long parcours jalonné d'interventions diverses par un large panel de professionnels avant d'être placés. Qu'il s'agisse de suivis psychologiques, de soutien à la parentalité ou de placements antérieurs, les familles sont déjà passées par de nombreuses étapes dans les prises en charge sociales existantes.

5.3.4 Le traitement des familles par le système social et les contraintes vécues

La façon dont les familles se sentent traitées est extrêmement variable et bien que certains éléments soient objectifs, c'est la perception qu'ils en ont qui est intéressante. Ainsi, l'on remarque que la façon dont les parents appréhendent cette problématique est extrêmement divergente d'une famille à l'autre et semble directement en lien avec les contraintes qu'ils disent subir. Plus ils se sentent mal traités, plus ils évoquent de contraintes. Certains se formalisent peu desdites contraintes mais chaque famille en mentionne quelques unes.

5.3.5 L'immobilité des relations familiales

La question initiale de recherche de l'impact du placement sur les liens familiaux a été posée explicitement aux familles et il est étonnant de constater que les parents prétendent ne pas avoir constaté de modifications dans les relations intrafamiliales depuis le placement de leur enfant. Pourtant, quel que soit leur sentiment, un changement notable s'est opéré dans chaque famille.

Lors du placement, ou suite à celui-ci, un « contrôle » des services sociaux a fait son irruption dans la vie familiale. De plus, pendant le placement, ce sont les services placeurs qui décident de la fréquence et du temps des visites (soit à la maison, soit au Foyer-même avec ou sans éducateur pour superviser les visites). Un compte rendu oral des moments passés en famille est également demandé par les éducateurs lors du retour de l'enfant après une journée ou un week-end passé en famille. Les enfants ne vivent plus à la maison et les

interactions quotidiennes s'en trouvent suspendues le temps que dure le placement. On peut alors s'interroger, et ce, malgré les propos de chacun, sur le fait que qu'une personne ou un service/organisme de contrôle qui s'immisce entre un parent et son enfant ne modifie pas les relations que ceux-ci entretiennent. L'éloignement géographique constitue, lui aussi, par définition, une modification des rapports.

Comment alors comprendre le déni ou la non prise en compte des parents quant à cet état de fait ?

Pour les parents hostiles au placement, l'explication paraît évidente. Ils n'ont jamais cautionné cette intervention sociale et y ont toujours été farouchement opposés. Il semble alors cohérent qu'ils réfutent tout changement dans leurs relations à leur enfant puisque selon eux, elles ont toujours été satisfaisantes. Ils pourraient cependant prétendre que le placement a péjoré leurs relations, ce qui n'est pas le cas non plus dans les situations étudiées.

Une des hypothèses plausibles en ce qui concerne les parents demandeurs du placement de leur enfant est la suivante : ces derniers ont souvent des attentes assez précises envers l'institution qui les accueille. En effet, bien que verbalisé différemment, il n'est pas rare que des parents attendent de celle-ci qu'elle «améliore» leur enfant.

Pour les parents demandeurs, contrairement aux parents contraints, un problème existe bel et bien dans les relations familiales mais ils reportent le plus souvent la problématique familiale sur leur enfant. Il devient alors ce que l'on appelle « le patient désigné », en systémique. En tant que tel, c'est lui qui représente et qui porte seul les soucis de la famille et les conflits intrafamiliaux.

Dans ces conditions, il est légitime pour la famille, de penser que c'est lui qui doit changer afin de rétablir l'ordre, le calme et la sérénité.

Si l'on admet ce principe, la non-reconnaissance d'une modification de relation prend alors tout son sens. L'enfant n'ayant pas été « amélioré » ou « guéri de ses symptômes problématiques », l'objectif des parents n'est pas atteint et la dynamique familiale ne s'en trouve pas rendue idéale par le placement de l'enfant.

Il est donc autorisé de supposer que c'est la raison pour laquelle les parents prétendent ne pas remarquer ou ne remarquent réellement pas de changement dans leurs relations familiales.

Ce point de vue est donc compréhensible bien que partiel et dénotant d'un manque de prise en considération globale des modifications, dans la mesure où les relations ne sont

effectivement pas moins conflictuelles ou moins fusionnelles qu'avant le placement de l'enfant.

Dans les cas où les enfants ont été placés dans un foyer à long terme suite à leur passage au Foyer, il me paraît également peu probable que les relations ne s'en soient pas retrouvées modifiées, ne serait-ce que par la fréquence des moments passés en famille.

Le simple fait de ne plus vivre ensemble et un changement notoire dont les familles concernées ne semblent pas ou peu tenir compte

5.3.6 La singularité vs la généralisation des situations sociales décrites

En comparant rapidement les différents récits, j'ai aussi tenté de trouver des points communs à toutes les familles mais j'ai rapidement été rattrapée par le constat suivant : Quelle que soit la généralité que j'essayais d'en tirer, les familles n'entraient jamais, au complet dans les catégories envisagées et l'une d'entre elles, jamais la même, tenait lieu d'exception. Pour exemple, aucune famille n'a constaté de différence dans ses liens familiaux depuis le placement, sauf une. Tous les parents ont demandé ou cautionné le placement, sauf un. Toutes les familles suivent un modèle monoparental (divorces) sauf une. Toutes les familles ont des précédents en terme de prise en charge sociale sauf une.

Il m'a alors bien fallu me rendre à l'évidence... chaque récit de vie est singulier et bien qu'il y ait des similitudes entre certains d'entre eux, aucune généralité évidente ne semble se dégager, mis à part la souffrance, que j'ai déjà évoquée.

Néanmoins, après une analyse un peu plus attentive, un élément commun plutôt surprenant s'est tout de même imposé. Dans toutes les familles comportant plusieurs enfants, un seul d'entre eux a été placé. Les placements en institution découlant généralement d'un dysfonctionnement familial, et plus particulièrement d'un dysfonctionnement parental, selon les professionnels, cette donnée laisse songeur... Elle réinterroge la responsabilité du placement et à qui il elle incombe. Il ne s'agit pas de déterminer qui l'a réellement décidé, mais à qui les familles les imputent. Cette question n'a pas été abordée en entretien mais plusieurs parents se positionnent, à ce sujet, de manière explicite ou détournée.

Comment comprendre l'incohérence des systèmes sociaux, qui désignent le plus souvent les parents comme responsables de la situation sociale menant au placement mais qui ne placent qu'un enfant, dans une fratrie ? Comment un parent peut-il être considéré comme incompetent pour prendre soin d'un des ses enfants mais compétent pour les autres ?

Une de mes hypothèses trouve là aussi son origine dans la théorie du « patient désigné » chère à la systémique.

« En systémique, le symptôme est généralement considéré comme une des tentatives d'efforts opérés par le système pour maintenir sa cohésion et changer. Les troubles du patient traduisent les difficultés du système (famille, couple, individu, etc...). Celui-ci en est donc le porteur, voire le porte-parole, ce qui aboutit à sa désignation comme patient. En général, pour le système, c'est le patient désigné qui est le problème, le symptôme n'étant pas perçu dans sa valeur positive d'autorégulation voire prophylactique : le symptôme est souvent une soupape de sécurité permettant au système de ne pas être trop entravé dans son fonctionnement. La fonction du symptôme renvoie donc à son rôle dans le système ».

« Dans un système, l'apparition d'un patient désigné, porteur d'un symptôme, peut être comprise comme la solution la mieux adaptée possible trouvée par le système compte tenu de son histoire et de son mode de fonctionnement actuel. En d'autres termes, le symptôme indique ce que le système doit produire pour continuer à fonctionner. On comprend ainsi que la demande de changement portée par la famille concernant le patient désigné, comporte un versant EXPLICITE et un versant *implicite* : FAITES QUE CELA CHANGE (pour lui) *mais que rien ne change* (pour nous) ».

(http://www.systemique.be/spip/article.php3?id_article=644) (Licitsyna et Duvivier, 2010)

Les problématiques dégagées après une brève comparaison des six récits récoltés seront développés plus précisément dans le chapitre qui suit. Ainsi, nous nous pencherons sur les quatre thématiques abordées par les familles. Il s'agit de leur ressenti et de leur interprétation de la situation, de la carrière institutionnelle de leur enfant, de l'écart entre soutien souhaité et soutien obtenu et des contraintes qu'il a engendré et du traitement qu'elles ont reçu par le système social.

5.4 Analyse approfondie des entretiens selon les grands thèmes dégagés

À la lumière de ce qui précède, je me propose de mener une analyse approfondie des paroles récoltées selon les problématiques soulevées par les familles, exposée au chapitre précédant. Je reprendrai tous les thèmes évoqués ci-dessus et catégoriserai les différents propos selon domaines auxquels ils se réfèrent. Je mettrai également en lien les analyses effectuées avec les concepts théoriques choisis.

5.4.1 La souffrance ressentie par les familles

Ainsi que relevé plus haut, la totalité des parents interrogés parle de sa souffrance en lien avec la situation sociale particulière liée au placement. Qu'elle soit antérieure au placement ou qu'elle découle de celle-ci, elle est présente dans tous les récits, revêtant des formes différentes.

La souffrance liée aux relations familiales

La maman de Sonia évoque toute la souffrance qu'engendrent les comportements de sa fille « *elle s'en fout complètement, pffffff non mais c'est horrible, on dirait qu'elle se rend pas compte, comme si c'était arrivé à quelqu'un d'autre (soupire) ouais...* » et son impuissance face aux débordements de cette dernière « *Ah la la, non mais vraiment, je sais pas, je sais plus ce qu'il faut faire...* » « *je vous jure, j'en peux plus. Je l'adore ma gamine, mais j'en peux plus* » « *Pourtant Dieu sait que je l'aime... ouais, je crois que c'est ça le plus dur... de la voir comme ça et de rien pouvoir faire.* ». Elle se sent totalement démunie et dépassée par les agissements de Sonia et démontre à plusieurs reprises l'immense souffrance qu'elle ressent.

Les parents d'Esther, quant à eux sont satisfaits de la prise en charge sociale et de la collaboration qu'ils estiment entretenir avec les travailleurs sociaux. Leur souffrance se situe dans leur relation avec leur fille et dans les difficultés que les comportements de cette dernière génèrent. Le père soulève tout de même l'opinion peu reluisante qu'ont eue certains des intervenants le concernant, mais paraît s'en amuser. « *Parce que je leur ai sorti une phrase qui leur a fait très peur* » « *Je leur ai dit : « Si ça bouge pas, je...je...je la prends puis...euh... je...je la scotche contre le mur ».* » « *Là je me suis levé pis j'ai pris la chaise, puis voilà, là, ils ont eu un peu peur.* » « *Ils ont imaginé que tu allais faire pareil avec ta fille, et puis euh... du coup, ils ont appelé le SPJ, « on va faire intervenir le spécialiste dans l'histoire » hein, dans cette histoire ?* »

La maman fait état de sa difficulté à se faire à l'idée de se séparer de sa fille au moment du placement « *C'était...c'est vrai que moi, j'étais celle qui avait le plus de peine à accepter qu'on...on place ma fille...euh... c'est vrai que moi j'avais de la peine à me faire à l'idée que ma fille vive ailleurs que sous mon toit.* »

alors que le papa expose clairement ses limites quant à la prise en charge de sa fille. « *C'était soit...soit je la plaçais soit je lui foutais...euh....* » « *C'était soit je la plaçais soit je la mettais en poster là.* »

Le père de Caroline explique les difficultés du contexte familial avant le placement de sa fille « *dès le début, elle s'est renfermée et elle nous parlait pas* » « *ça commençait aussi à devenir un peu plus tendu* » « *Ça s'empirait même...euh... pas à cause de l'AEMO, donc mais plus le temps passait et plus elle se renfermait...* »

ainsi que de sa difficulté à imaginer un placement : « *Mme Müller euh... (ndlr : assistante sociale) elle a suggéré que Caroline aille en foyer mais nous on voulait pas...* » . Il évoque son impuissance face à la situation « *alors on savait plus trop quoi faire...* » « *Même l'AEMO savait plus quoi faire* »

La souffrance liée à la séparation

Bien que le père de Brandon parle essentiellement de sa souffrance liée au discrédit dont il se dit victime, il évoque aussi la souffrance de ses fils liée à la séparation qu'impose le placement. « *ça lui permet juste de se rappeler qu'il vit plus avec nous et on n'a même pas le temps de faire quelque chose. Après c'est encore pire de le ramener.* » et en parlant de son plus jeune fils : « *Il manque beaucoup à son petit frère, vous savez... Il demande toujours : « Il est où Brandon ? » »*

Le papa d'Aline semble très touché par l'éloignement géographique de sa fille et dit en souffrir : « *Mais c'est dur pour moi de plus l'avoir à la maison... moi j'ai besoin d'elle... J'ai l'impression qu'il me manque quelque chose quand elle est pas là...ça fait comme un vide...* ».

La souffrance liée à la dévalorisation

Les propos du père de Brandon reflètent une souffrance liée au discrédit dont il se sent atteint. Il parle presque essentiellement du jugement dont il est victime, en tant que père. Il explique à de nombreuses reprises que les AS et les éducateurs le considèrent comme un mauvais père et qu'ils essaient d'avoir le contrôle sur lui et sur sa façon d'élever son fils. Son récit tout entier tourne autour de la question de la stigmatisation que le système social lui inflige alors que lui s'autodétermine comme un bon père. Il se sent montré du doigt injustement par un système qui a pris, selon lui, le parti de son ex-femme qu'il juge lui-même comme mauvaise mère.

Le père s'Aline ressent lui aussi une dévalorisation. Les accusations dont sa femme l'accuse est quelque chose de difficile pour lui, à travers la disqualification qu'elle provoque. Il se dit un bon père et relève à de nombreuses reprises le fait que sa fille se sent bien chez lui et avec lui. Il donne plusieurs exemples de ce qu'il fait pour elle et formule

de plusieurs manières le fait qu'il s'en occupe bien. Il s'autodétermine comme un bon parent bien qu'il accepte la décision de placement. Il regrette néanmoins que les propos de sa femme soient pris en compte et semble blessé que quiconque puisse prêter un crédit à un discours qui le disqualifie.

Dans la famille B, la souffrance évoquée par la maman de Kevin est liée à l'écart entre le soutien qu'elle souhaitait obtenir et celui qu'elle s'est vu proposé/imposé. Elle parle également de toutes les difficultés qu'elle rencontre en tant que mère élevant seule son enfant et du peu d'écoute et de soutien qu'elle a reçu par les différentes aides sociales. Elle se sent trahie par le système auquel elle a demandé de l'aide. Son récit n'est qu'une suite d'obstacles et de blessures. *«(...) ouais, beaucoup de choses que j'ai subies et j'ai ramé toute seule et je suis allée jusqu'à l'épuisement et là j'ai téléphoné pour qu'ils, qu'ils m'aident (...) »*

« Et ça fait des années que je rame à cause de ça. » « Mais y a rien qui a été fait. Bientôt 6 ans et ya rien qui a été respecté, rien qui a été fait. » « Je parle par rapport à ça mais personne ne veut écouter, personne ne veut m'aider, personne veut rentrer en matière. C'est, y avait beaucoup d'injustices. » « Voila, parce que moi ça m'a fait très mal. Très mal » Elle parle du manque de considération dont elle se sent victime. Ses propos dans leur totalité ne tournent qu'autour de la souffrance et de l'injustice.

Comme nous avons pu le voir, les vecteurs de souffrance sont multiples. Le premier se situe dans le contexte familial-même et découle des comportements des enfants qui selon les parents, empêchent un contexte de vie familiale viable. Le second réside dans l'éloignement géographique qu'impose le placement. Le dernier mis en lumière dans ce travail trouve sa source dans la perception de leur famille et /ou d'eux-mêmes, que les parents prêtent aux différents intervenants. Qu'il s'agisse des travailleurs sociaux ou d'autres personnes (les ex-conjoints, notamment) plusieurs se sentent discrédités et stigmatisés. Ils ressentent un manque de reconnaissance dans leur rôle de parents et dans leur qualification et leur compétence à élever leurs enfants.

Ce sentiment de discrédit se ressent particulièrement dans la famille A et B et en partie dans la famille F. Ces parents paraissent souhaiter être reconnu en tant que bons parents et se sont montrés très désireux de me persuader qu'ils l'étaient.

La reconnaissance : générateur d'un système stigmatisant ?

Dans leur ouvrage *La reconnaissance à l'épreuve*, Payet et Battegay posent la question de la reconnaissance. Qui reconnaît ? Au nom de quoi ? Selon quelles normes ? Une des premières réponses qu'ils suggèrent et que personne ne viendra démentir : l'état. Dans le cadre de placements institutionnels, ce sont, à travers les différents acteurs sociaux, en effet, les pouvoirs politiques qui déterminent qui est reconnu comme étant un bon ou un mauvais parent. Les auteurs parlent, à cet effet d' « *une nouvelle ruse de la domination, comme une nouvelle figure de l'aliénation* ». (2008, p.26), ce que le père de Brandon mentionne de manière très claire.

Selon eux, la reconnaissance est directement liée à la visibilité. Cependant ils précisent que trop de visibilité entraîne des stigmates.

Ils distinguent trois formes différentes de visibilité permettant la reconnaissance :

-« *la figure du témoignage* » : il s'agit de reconnaissance acquise grâce à la généralisation potentielle d'un témoignage apporté par l'individu lui-même

-« *la figure de la médiation* » : il s'agit pour les personnes de se faire reconnaître grâce à l'aide des différents acteurs sociaux

-« *la figure de l'endossement d'autrui* » : il s'agit ici d'être reconnu pour et par une défaillance ou un stigmate, forme de déviance, en quelque sorte (2008)

Bien que non explicité, il semble que ces possibilités de reconnaissance restent limitées à une considération ou légitimation que je qualifierais de condescendante.

À travers elles, dans le cadre institutionnel, on devine une volonté de maintenir les usagers dans leur statut de déviant puisqu'on ne les autorise à se distinguer qu'à travers leur stigmate.

Le système d'inégalité est alors posé. Le non déviant se trouve en mesure d' « élever » le déviant selon ce qu'il est capable de faire de sa déviance.

Selon Dubet, « *Mille gestes et mille « actes de paroles » attribuent des statuts, distribuent des valeurs morales et des biens symboliques transformés souvent en biens matériels, rites de dégradation et rites de salut qui sanctionnent le parcours des élèves, des malades et des pauvres* » (2002, p.47). À travers ce qui semble être considéré comme des gratifications internes, les éducateurs renforcent ou participent tout au moins, à la stigmatisation des populations dont ils s'occupent, puisqu'ils se positionnent en « ceux qui sont en mesure de reconnaître » en opposition avec « ceux qu'ils sont en mesure de reconnaître »

À cet effet, Payet et Battegay nous rappellent que dans toute forme de reconnaissance, une relation asymétrique s'installe ou préexiste puisque celui qui cherche à être reconnu reconnaît le droit et le pouvoir, à celui dont il souhaite être reconnu, de déterminer s'il correspond aux critères de reconnaissance qu'il aura préalablement établi. Au sujet des institutions, ils postulent que :

« Même si les revendications situées et articulées de reconnaissance renvoient à une conception de l'égalité proche d'une logique de la parité, elles portent également une demande adressée à l'État d'être reconnu comme interlocuteur. Elles octroient ce faisant un pouvoir de reconnaître à l'État, qui l'instruit en mettant en place des institutions construisant comme unité de compte des « groupes identitaires » auxquelles les demandes doivent se conformer. Ces revendications sont alors acculées à collaborer à leur propre épingle à une identité ou à une caractéristique. C'est ce qui conduit certains groupes minoritaires au refus de reconnaissance institutionnelle : non par séparatisme, mais pour tenter de modifier les rapports de pouvoir inhérents à cette logique de reconnaissance » (2008, p.32-33)

À travers cette citation, nous comprenons que le rapport de force est bien réel dans le processus de reconnaissance. Toutefois comme le mentionnent les auteurs, une certaine réciprocité de la reconnaissance est essentielle pour qu'elle puisse avoir lieu. En effet, comme relevé plus haut, avant d'être reconnus par une instance ou un groupe quelconque, les individus doivent eux-mêmes avoir reconnu ces derniers en tant que groupes habilités à les reconnaître. Quoique dans le cas de prise en charge institutionnelle, le processus peut se révéler sensiblement différent. En effet, les usagers et famille sont juridiquement mis dans la position de personnes nécessitant la reconnaissance afin de pouvoir se débarrasser du pouvoir extérieur qui leur est imposé. En ce sens, elles ne cherchent pas la reconnaissance pour appartenir à un groupe mais plutôt pour s'en extraire et la reconnaissance qu'elles demandent ne correspond pas à des valeurs ou souhaits personnels mais bien à un passage obligé pour se défaire d'un rôle assigné. Battegay et Payet parlent d'ailleurs de « reconnaissance assignée » (2008, p.32). Ils ajoutent que « *les usagers ne bénéficient de reconnaissance que s'ils se soumettent à certaines règles et normes de comportement manifestant qu'ils reconnaissent eux-mêmes la validité des catégories qui leur sont appliquées.* »(2008, p.33)

On peut supposer que même si certains paraissent se soumettre à ces « règles et normes de comportement », il s'agit parfois de stratégies appliquées dans le seul but de se soustraire à la domination et au contrôle dont ils sont victimes. Lesdites normes ne sont alors pas

intériorisées mais suivies et appliquées dans l'idée de « montrer patte blanche » aux instances décisionnaires et récupérer ainsi, sa liberté. On peut en conclure que « *la reconnaissance, dans et par les institutions, est insérée dans des rapports de pouvoir et des logiques de fonctionnement qu'elle revêt, dans ces contextes, un caractère assigné* ». (Battegay & Payet, 2008, p.34).

Astier, quant à elle, développe l'idée de Nancy Fraser, qui postule que dans la lutte pour l'égalité, la recherche de reconnaissance a pris le pas sur celle d'une redistribution. Elle met en avant les enjeux dissemblables de ces deux revendications.

« La logique de la redistribution veut mettre fin à une injustice socio-économique. Elle s'attaque aux inégalités. [...]Très différente est l'injustice du type culturel ou symbolique. L'injustice est ici le produit de modèles sociaux de représentation, d'interprétation et de communication. Elle prend la forme de la domination culturelle, de la non reconnaissance ou du mépris ». (2010, p.101)

À la lumière de ce qui précède, la reconnaissance paraît donc un passage obligé pour s'extraire de son rôle de déviant. Encore faut-il que cette reconnaissance puisse être qualifiante et non discréditante, ce qui semble relever de l'utopie pour les personnes prises en charge par les services sociaux. Si l'on en croit Isabelle Astier, habituellement, les institutions ne produisent que des types de reconnaissance, qui ne sont en réalité que des « dénis de reconnaissance » qu'elle classe en trois catégories distinctes : « La reconnaissance dépréciative », qui dévalorise, déprécie ou stigmatise l'individu, « la reconnaissance décalée » qui le force à endosser un rôle qui ne lui correspond pas et « la reconnaissance insatisfaisante », qui le fait vaciller d'un rôle social à un autre, sans qu'il ne puisse vraiment les faire concorder ni s'y identifier. (2010, p.102-103)

Selon Bihr et Pfefferkorn

« (...) les inégalités sociales présentent un caractère systémique dans la mesure où elles se déterminent réciproquement, elles s'engendrent et par conséquent s'aggravent réciproquement, en provoquant de ce fait selon le cas une accumulation de handicaps ou une accumulation de privilèges ». (2008, p10)

On peut en conclure que plus les travailleurs sociaux cherchent à aider et à soutenir les familles, plus celles-ci sont confortées dans le rôle d'assistés dont elles cherchent à s'extraire.

Pour qu'une famille soit prise en charge par des institutions sociales, elle doit correspondre à certains critères. Critères, qui, est-il besoin de le préciser, sont perçus comme autant de défauts, imperfections ou « crimes sociaux ».

Elle doit, en premier lieu, être reconnue comme nécessiteuse, ce qui la situe, du côté des pauvres ou des malheureux et parfois même, des coupables.

Les travailleurs sociaux, à l'inverse appartiennent au groupe des aidants, qui, de par leurs connaissances viennent améliorer la condition de vie des premiers.

« C'est lorsque les normaux et les stigmatisés viennent à se trouver matériellement en présence les uns des autres, et surtout s'ils s'efforcent de soutenir conjointement une conversation, qu'à lieu une des scènes primitives de la sociologie ; car c'est bien souvent à ce moment-là que les deux parties se voient contraintes d'affronter directement les causes et les effets du stigmat. C'est alors que l'individu affligé d'un stigmat peut s'apercevoir qu'il ne sait pas exactement comme nous, les normaux, allons l'identifier et l'accueillir. [...] Cette incertitude ne provient pas simplement de ce que l'individu stigmatisé ignore dans quelle catégorie on le placera mais aussi, à supposer que le placement lui soit favorable, de ce qu'il sait qu'au fond d'eux-mêmes les autres peuvent continuer à le définir en fonction de son stigmat ». (Goffman, 2005, p.25)

Comme nous l'avons vu plus haut, nous pouvons constater que la famille A refuse toute réciprocité, réfutant toute légitimité à leurs répondants. Le père n'entend pas laisser les travailleurs sociaux endosser le rôle de personnes de soutien et ainsi, n'endosse lui-même, pas celui d'assisté.

Ces différents apports théoriques expliquent en partie le sentiment d'injustice persistant que ressentent les parents discrédités. En effet, comment sortir du rôle de déviant ou de stigmatisé, si toutes les formes de reconnaissances n'existent qu'à travers la déviance ou le stigmat ? Certains renoncent à être reconnus par un système qu'ils ne reconnaissent pas eux-mêmes. Le père de Brandon se montre très vindicatif à l'égard de tout ce et ceux qui représentent un pouvoir établi et se montre totalement fermé à la prise en considération des normes édictées par un système social qu'il considère injuste et injustifié. Il refuse, de cette manière le rôle de déviant et de mauvais père que lui assigne le système social.

La mère de Kevin, quant à elle, semble rechercher cette reconnaissance et tente de correspondre à ce qui est attendu d'elle mais insiste sur la manière dont elle se sent traitée par le système social et les administrations en général. On constate qu'elle a eu affaire à de nombreux services (justice, Brapa, SPJ, Foyer...) desquels elle attendait beaucoup mais par lesquels elle s'est sentie disqualifiée et négligée. Dans son discours, on comprend qu'elle donne, aux différentes instances, la responsabilité de son bien être et qu'elle a été déçue des réponses proposées. Elle dit avoir régulièrement demandé de l'aide auprès des

différents services. Aide qui lui a été refusée au moment où elle l'a sollicitée et qu'elle subit, aujourd'hui, puisque ne répondant pas à celle qu'elle souhaitait.

Elle reconnaît avoir elle-même demandé le placement de son fils afin de pouvoir prendre soin d'elle et d'être en état de s'en occuper au mieux, mais déplore le droit du SPJ de mettre son veto quant à sa décision de récupérer ce dernier quand bon lui semble. À travers ses propos, on décèle une incompréhension et une insatisfaction d'avoir perdu son pouvoir de décision quant à la façon de mener sa vie et l'éducation de son fils. Elle se sent maltraitée par les instances officielles auxquelles elle a affaire.

La maman de Sonia explique la difficulté de voir le dossier familial transféré et les conséquences que cela implique. L'incompréhension des personnes ne connaissant pas sa situation, le fait de devoir réexpliquer et peut être, re-justifier, le chemin parcouru, l'attente de solutions et décisions concernant son enfant. Étonnamment, elle se dit extrêmement satisfaite de l'accueil réservé par le Foyer et du soutien que ce dernier –à travers deux éducateurs en particulier- lui offre depuis le premier placement de sa fille.

5.4.2 L'interprétation donnée au retrait de l'enfant de son milieu familial

Comme mentionné plus haut, les parents construisent leur propre interprétation des situations qui ont mené au placement de leur enfant. Ils donnent aux événements déclencheurs un sens qu'ils peuvent tolérer et s'accommodent ainsi de leur réalité subjective.

Chaque parent interrogé impute la décision du placement à une tierce personne, en argumentant systématiquement afin de m'en convaincre. Cependant, ils expliquent assez différemment les motifs du retrait de leur enfant.

Les parents A et F ressentent une injustice importante quant à cette décision et se disent victimes de la malveillance de leurs ex-compagnes. Ils expliquent le placement de leurs enfants respectifs par une volonté d'un tiers -les mères de ceux-ci- à les blesser volontairement.

Le père de Brandon explique qu'il est victime d'une injustice en raison de la connivence qui existe entre sa femme et les AS du SPJ. Il fait donc porter la responsabilité du placement de son fils à son ex-femme, en premier lieu, puis aux AS qui ont pris parti pour cette dernière.

« Alors avant que ces dames décident de le mettre en Foyer à cause de Mme Belini, (...) »
« mais le SPJ a décidé de prendre partie pour Mme Belini qui arrête pas de dire des mensonges sur moi » Cette perception des évènements lui permettent de donner du sens à ce qu'il vit.

Il se décrit lui-même comme un bon père : « J'avais l'interdiction de les approcher alors que je les ai jamais maltraités. Ils ont tout ce qu'ils veulent chez moi. Ils sont bien nourris, je les tape pas, on fait des activités, ils peuvent jouer, ils travaillent bien leurs devoirs mais par contre ils ont des règles à respecter ... »

« Mon fils veut vivre chez moi et moi j'ai envie qu'il revienne... Il manque beaucoup à son petit frère, vous savez... Il demande toujours : « Il est où Brandon ? »... alors je vois pas de quoi elles se mêlent. Tout se passe très bien à la maison et il a juste eu une mauvaise passe à cause de tout ce qui se passait en famille mais tout va bien maintenant... Je sais quand-même m'occuper de mes enfants... ». La seule explication qu'il trouve à la décision de placement, et celle que je suppose être la seule qu'il trouve tolérable, est de penser qu'il est victime de la malveillance de sa femme et de l'incompétence des professionnels. Cette interprétation des faits lui permettent aussi de rester digne à ses propres yeux et de garder son rôle de bon parent.

Le père d'Aline, trouve lui aussi l'explication du placement de sa fille dans la malveillance de son ex-femme. Son interprétation, bien qu'un peu plus nuancée, se rapproche de celle qu'en fait le père de Brandon : « c'est à cause de sa mère tout ça... parce qu'avant elle était chez moi et... ça allait mais sa mère elle m'aime pas alors (...) »
« (...) alors elle savait plus quoi faire alors elle est allé raconter des conneries quand elle a vu qu'Aline elle voulait pas retourner chez elle... pour qu'elle puisse pas être chez moi.... Vous voulez que je vous dise ? Elle fait ça pour emmerder sa fille et m'emmerder moi (...) ». Il accepte néanmoins la décision du placement et y trouve un sens. Il comprend que l'AS soit prudente suite aux accusations que la mère d'Aline a émises à son encontre.

Il s'autodétermine comme un bon père, lui aussi et me donne de nombreux arguments qui selon lui, le prouvent. « (...) mais moi j'ai fait la demande pour avoir le droit de garde alors on verra ce qu'il dit le juge mais j'espère qu'il me le donnera parce que ça va bien chez moi. On est bien tous les deux » « (...) et ils voient que sa maman elle est froide avec elle et qu'avec moi ça va bien... Ils voient quand j'y vais...ils voient qu'Aline elle est heureuse et que quand je la ramène elle veut pas que je parte » « Ça se passe très bien quand on est ensemble » « mais quand elle est là on fait plein de trucs... je lui ai dit que j'allais l'emmener au manège... parce qu'elle adore les chevaux... c'est sa passion, le

chevaux... alors moi je lui ai promis qu'on ira quand il fera un peu plus chaud... elle aime bien ça... on fait plein de trucs avec son petit frère aussi les week-end où il est là... on va se promener en famille, les trois et puis je leur montre mes spectacles... »

Les familles C, D et E se rejoignent dans leurs interprétations. En effet, chacune d'entre elles étant partie prenante de la décision de placement de leur enfant, les parents ne le vivent donc pas comme une injustice. En revanche, tous interprètent le placement comme une réponse à une problématique qu'ils situent chez leurs enfants.

La famille C a décidé elle-même de placer Esther en Foyer. Toutefois, ils justifient leur choix par les comportements débordants et inadéquats de leur fille. Ils paraissent (surtout la maman) se déculpabiliser en mettant l'accent sur les agissements d'Esther. La maman qui dit sa difficulté à être séparée de sa fille semble trouver un réconfort dans l'idée que les attitudes déviantes de leur fille ne leur laissaient plus le choix et que le ras-le-bol du père a été le déclencheur du placement. Le père admet être à bout bien qu'il incrimine lui aussi le comportement de sa fille.

Ils parlent peu de leurs compétences éducatives et ne semblent pas ressentir le besoin de me prouver qu'ils sont de bons parents.

La famille D explique la décision du placement par l'impuissance dans laquelle elle s'est trouvée à un moment donné. Si le déclencheur reste, dans son discours, les attitudes de Caroline et la suggestion de l'AS, le père se donne un rôle dans les événements qui ont précédé le placement et qui l'ont généré. Dans son récit, il semble plus prompt à qualifier sa nouvelle compagne que de s'autoproclamer bon père. Il est assez discret sur ses qualités de parent. Il interprète le sens du placement à travers une histoire familiale compliquée où chacun joue un rôle.

Dans la famille E, toute la responsabilité du placement est imputée à Sonia et à ses comportements déviantes. La maman parle de ses limites et de son ras-le-bol mais elle les lie directement aux attitudes de Sonia « *elle fait n'importe quoi* » « *Déjà que ces derniers temps elle a fait conneries sur conneries* ». Le sens qu'elle donne au placement se rapproche d'une reconnaissance de sa souffrance et des déviances de sa fille. De plus, elle précise qu'elle a noué de liens significatifs au sein du Foyer et qu'elle s'y sent bien. Elle redéfinit, en quelque sorte, la mission du Foyer et utilise le placement de Sonia à des fins personnelles. Elle parle peu de ses capacités de maman mais l'on devine tout de même un sentiment de faire le maximum pour sa fille : « *Pourtant j'ai tout essayé. Je vous ai dit... on lui a payé un voyage au Viet-Nam pour qu'elle puisse retourner voir l'orphelinat d'où*

*elle vient euh (...) » « Pour vous dire, je suis même allée jusqu'à appeler à un sorcier. »
« Et des psys... et l'école d'altitude hors de prix et le Foyer et des médicament... »
« Pffffff... Je sais pas, J'ai tout essayé mais y a rien à faire ». Bien qu'elle ne le formule pas de cette manière, elle se définit comme une bonne mère, faisant tout ce qui est possible pour le bien de sa fille.*

Quant à la famille B, la décision de placement n'est pas vécue comme une injustice puisqu'elle découle d'une demande explicite de la maman mais la décision du maintien de son fils en foyer, alors même qu'elle souhaite le récupérer, est ressenti comme tel. Son interprétation trouve sa source dans l'injustice du système social et politique Suisse.

La mère de Kevin se sent victime du système social qu'elle a elle-même sollicité. Elle explique que l'aide demandée ne lui a jamais été fournie mais que maintenant, elle est victime d'un contrôle social dont elle ne veut pas. Elle reconnaît avoir demandé le placement de son fils mais réfute la responsabilité des suites de cette prise en charge. Elle décrit toutes les injustices dont elle est victime depuis plusieurs années et met en cause tout le système Suisse, qu'il soit politique, judiciaire ou social. Il semble que son statut de victime lui permette de supporter toutes les épreuves qu'elle évoque et notamment, le placement prolongé de son fils. En revanche, elle se présente comme fragile et à bout mais ne met pas directement en lien son état psychique et émotionnel avec la décision du SPJ de maintenir son fils en foyer.

Les stratégies d'adaptation des usagers et familles

Ces différents extraits de récit montrent que chacun des parents dont l'enfant est placé donne un sens particulier aux événements. Chacun à sa manière, met en place des stratégies pour accepter le placement et tirer parti de la situation vécue. Même les parents dont le discours est le plus négatif trouvent un moyen de supporter ce qu'ils vivent en interprétant leur histoire selon ce qu'ils estiment tolérable.

Certains auteurs ont développé des concepts permettant de décrire et de comprendre certaines de ces stratégies. Je me propose d'en exposer quelques une, et de tenter de comprendre de quelle manière les usagers les mettent en pratique, lorsqu'ils sont confrontés à des situations qu'ils ne maîtrisent plus, de façon à se réapproprier une partie du pouvoir qui leur est retiré.

L'exploitation du système

L'exploitation du système est une façon, pour les usagers, de tirer parti de certaines failles ou de particularités de fonctionnement, pour obtenir des privilèges, des attentions ou des avantages spécifiques que peut offrir l'institution, dans certaines circonstances, à son insu parfois. Goffman prétend qu'il faut, pour cela, détenir une bonne connaissance de celle-ci, de ses règles, de ses horaires et de son fonctionnement, en général. Il dit que « *pour exploiter efficacement un système, il faut en avoir une connaissance intime* » (1998, p.267).

Il s'agit alors, pour le résident de profiter de ce savoir particulier qu'il détient, afin de détourner certaines règles, se faufiler dans les failles et de jouer avec le système en y appliquant ses propres « sous-règles »

Goffman va même jusqu'à se demander si l'entrée dans l'institution elle-même (il parle d'hôpitaux psychiatriques, mais cette question peut s'étendre à d'autres institutions, type foyers, par exemple), « [...] *ne peut pas être une manière « d'exploiter le système »*.

« Ainsi on entend dire parfois, aussi bien chez les internés que parmi les membres du personnel, que certains malades viennent à l'hôpital pour se soustraire à leur obligation familiale ou professionnelle, ou bien pour bénéficier sans bourse délier de quelque traitement médical ou dentaire important, ou encore pour échapper à une accusation criminelle ». (1998, p.270)

ajoute-t-il, sans se prononcer sur la véracité de ces propos, ce que je ne ferai pas plus, mais on constate que certaines déclarations le laissent supposer :

« *Moi, ça m'a soulagé parce que je pouvais la laisser le...le week-end.* »

« *C'est vrai que le week-end, il y avait toujours des éducateurs pour la garder au cas où...C'est mieux car si on la met chez ma mère.* »

C'est comme on dit, nous faut un internat où je peux l'amener les samedi. Un...un samedi sur deux, par exemple.

Mhmmm. Pour vous soulager un peu.

Comme ça nous on fait ce qu'on...ce qu'on a à faire là. » (Famille C)

La famille E pourrait elle aussi le laisser supposer :

« *Ah non, j'adore. Luna c'est un ange (ndlr : l'éducatrice de référence de Sonia), j'arrête pas de lui dire. Je ne sais pas ce que je ferais sans elle... Je sais que je peux l'appeler même quand Sonia est pas au Foyer et elle est toujours là pour moi. J'ai déjà dit que moi aussi je voulais être placée et l'avoir comme*

référénte (rire). Et Ali aussi. Je les adore. Ils sont comme des parents pour Sonia et pour moi aussi... D'ailleurs je vais régulièrement leur rendre visite au Foyer même quand Sonia n'y est pas... Ils me soutiennent beaucoup depuis la 1^{ère} fois que Sonia a été placée... ouais, depuis toujours... Si elle, elle voit pas la chance qu'elle a de les avoir, ben c'est moi qui en profite. (rire) »

Ces adaptations secondaires se traduisent dans les attitudes quotidiennes, soit par une façon subtile de détourner les règles à son avantage, soit de feindre une posture attendue dans l'unique but d'obtenir certains avantages. La mise en place de ces comportements adaptatifs laisse supposer qu'à travers elle, les usagers tentent de se réattribuer une part du pouvoir de décision dont on les a dépouillés lors de leur entrée en institution, et de retrouver un semblant de maîtrise sur les choses qui les entourent.

« La résistance »

Une autre stratégie que l'on rencontre fréquemment dans les cas de placement forcés, consiste à adopter une stratégie de victimisation face à un système injuste, stratégie relativement aisée puisque, comme nous l'avons vu précédemment, l'injustice et l'inégalité sont effectives lors d'aide contrainte. On remarque alors que les individus développent une agressivité face à tout ce qu'ils associent au service social dont ils se disent victimes :

« Au lieu de se faire tout petit, l'individu affligé d'un stigmaté peut tenter d'aborder les contacts mixtes en affichant un air de bravade agressive, mais il risque ainsi de s'attirer tout un ensemble de représailles ennuyeuse ». (Goffman, 2005, p.30)

« *L'ensemble de représailles ennuyeuses* » dont parle Goffman, s'ajoutant ainsi à l'injustice originelle dont les usagers sont la cible, les confortent dans la conviction d'être malmenés par un système arbitraire qui leur est hostile, sans qu'aucun motif valable ne le justifie.

Ils se retrouvent alors pris dans un combat sans fin, dans une guerre contre le système social dont ils seront les éternelles victimes puisque leur statut d'usager les définit comme déviants. Ils se montrent alors réfractaires et résistants à tout ce qui leur est proposé par ce même système social. La famille A s'inscrit parfaitement dans ce type de stratégie. En effet, dès les premières lignes de cet entretien, on devine une agressivité, à peine voilée, de la part du papa à l'encontre de son ex-femme et du SPJ. Il semble se considérer comme la victime du système social au grand complet et réfute tout ce qui lui est reproché, imposé

ou proposé. Il incrimine son ex-femme dans les événements familiaux ainsi que ses fils. (Tendances suicidaires de l'un, comportements inadmissibles de l'autre). Selon lui, les AS du SPJ sont liguées contre lui et il utilise cet argument pour justifier le fait qu'il refuse tous les entretiens qui lui sont proposés. Il se plaint de n'être pas entendu mais avoue ne pas souhaiter communiquer avec les personnes habilitées à prendre des décisions le concernant. Toute proposition est rejetée et il nie toute légitimité de quelque instance officielle que ce soit, à prendre des décisions le concernant ou concernant ses enfants. Il montre une résistance totale et active face au système social ainsi qu'à la justice. Cette résistance paraît dénoter une forme de non acceptation du rôle de déviant que le système et la société essaient de lui imposer.

La famille B, à de nombreuses reprises s'autodétermine en tant que victime, elle aussi. « ... ouais, beaucoup de choses que j'ai subies et (...) » « Et ça fait des années que je rame à cause de ça » « Mais y a rien qui a été fait. Bientôt 6 ans et ya rien qui a été respecté, rien qui a été fait. » et reproche au système, sa condition désagréable : « Tout, tout tout tout. Les socialistes, tout, tout le monde. Les médecins. Mme Weber, ma, ma , ma psy alors elle a fait, euh, un tableau de tout ce que j'ai eu. Tout ce que j'ai subi. Tout ce que j'ai subi. » Elle essaie de démontrer de quelle manière elle a systématiquement été discréditée, et à quel point les différents intervenants sont incompetents. Cependant, elle ne paraît pas particulièrement vouloir entrer dans un bras de fer contre les différentes instances. Elle ne fait que décrire son sentiment d'impuissance et le rôle social qu'on essaie, selon elle, de lui imposer : « C'est pas...je suis... rien. Pour eux, je suis rien. Des années personne ne veut écouter. Quand je suis arrivée à l'épuisement que j'ai envie de me reposer, je suis rien du tout. Ramassée, la merde, jetée là, dehors »

La famille F s'y retrouve en partie bien que son positionnement soit moins figé. Le papa d'Aline se sent victime de sa femme mais ne montre pas de résistance active face au système social. Il comprend la situation selon l'interprétation qu'il en fait, de manière à ce qu'elle soit acceptable. En revanche, il pense tout de même que c'est par erreur que sa fille ne peut pas vivre chez lui : « Ben... c'est ça... c'est parce que c'est la maman qui a le droit de garde et qu'elle veut pas qu'Aline soit chez moi ... et puis qu'elle, elle veut pas aller vivre chez sa mère... alors voilà...mais moi j'ai fait la demande pour avoir le droit de garde alors on verra ce qu'il dit le juge mais j'espère qu'il me le donnera parce que ça va bien chez moi. ». « Ça va... Mme Berger elle est pas méchante mais euh... elle veut pas qu'Aline elle rentre chez moi à cause de ce que sa mère elle a dit alors ça va... j'arrive à discuter avec elle mais elle a trouvé un foyer pour Aline pour après mais bon..., c'est pas

vraiment de sa faute parce qu'avec ce qu'elle a dit, mon ex elle a pas vraiment le choix... c'est normal qu'elle fasse attention mais... ça se voit quand-même que je fais pas de mal ma fille... elle dit toujours qu'elle veut venir chez moi et qu'elle m'aime alors je sais pas comment elle peut croire mon ex mais c'est normal qu'elle fasse attention... ».

« L'assimilation » et le besoin de réparation

Il ne s'agit pas là de l'assimilation au sens où Goffman l'entend, à savoir une capacité à s'intégrer au groupe, malgré son stigmaté, et contre toute attente, à en être respecté, mais plutôt l'assimilation et l'intériorisation des normes attendues et la reconnaissance de ne pas s'y conformer. L'assimilation consiste alors à se reconnaître en tant que déviant et à mettre en place des stratégies pour y remédier afin de sortir de ce statut et d'accéder à celui de « normal ». Il est alors question pour les individus de se distancer des autres déviants grâce à la conscience qu'ils ont de leur statut et à leur capacité à identifier leur problématique. De cette manière, ils ambitionnent de se hisser au rang d'ancien déviant et à rejoindre le rang des « normaux » afin de se recréditer à leurs propres yeux et à ceux des autres. Il semblerait que ce soit une façon pour eux de réparer les torts qu'ils se reconnaissent et s'attribuent et d'essayer d'être de meilleurs parents pour leurs enfants. Ils paraissent rechercher non seulement une explication à leur dysfonctionnement propre mais également à le supprimer afin de s'amender et de se racheter. On peut reconnaître le profil de la famille D dans cette catégorie : *« Elle était bien nulle part et ni sa mère, ni moi, on arrivait à faire quelque chose et à la gérer... Pourtant, ailleurs ça allait très bien... à l'école, par exemple, y avait pas vraiment de problèmes... ça se passait bien »*. Il reconnaît par ces paroles sa difficulté à prendre sa fille en charge de manière satisfaisante. Il explique même que dans un autre contexte, sa fille se comporte bien et relève que la problématique est essentiellement familiale. Par la suite, il explique que : *« Elle avait jamais pensé que Caroline devrait vivre en foyer à long terme... elle voulait juste nous remettre les idées en place... à tous, je crois. »* On comprend, dans ces propos, qu'il suggère avoir eu lui aussi besoin qu'on lui remette les idées en place. Pour finir, il déclare : *« Et ça a marché... je crois qu'on voulait tous arranger les choses puis... tout le monde y a mis du sien... »* Il conclut en disant que la situation familiale s'est améliorée *« Alors voilà, maintenant ça se passe bien... on est super contents... tous... elle, moi, sa mère, sa sœur, ma copine et même la petite, je suis sûr qu'elle est contente (rire) »*. Son récit retrace le cheminement son acceptation de la problématique familiale et de son propre rôle tant dans la situation-problème de départ que

dans la solution de celle-ci. Il décrit comment sa reconnaissance du dysfonctionnement a permis de l'enrayer et laisse deviner qu'il pense proposer un cadre plus satisfaisant à sa fille.

5.4.3 La carrière institutionnelle

Dans tous les récits, à l'exception de celui de la famille F, les parents font état d'une carrière institutionnelle précédant le placement au Foyer. Certains des parcours sont jalonnés de tant d'interventions sociales que les parents s'y perdent.

Selon Voegtli, « la carrière renvoie à la succession des positions occupées par l'acteur au cours de sa vie » (2004, p.145). La carrière institutionnelle représente donc tous les statuts successifs que les usagers et familles ont endossés depuis leur première prise en charge sociale. L'auteur met l'accent sur les « ruptures biographiques » sortes de bifurcations qui s'opèrent dans la vie des individus et qui leur offre une possibilité de modifier leur identité sociale. Il attire l'attention sur le fait que ces modifications ne sont pas toujours choisies mais qu'elles peuvent être subies. Il précise que le caractère volontaire ou non définit alors le travail de mise en cohérence de la personne concernée (2004). Ces ruptures biographiques peuvent permettre des modifications en profondeur des individus, et une redéfinition de leur identité sociale, pour autant qu'ils puissent les intégrer et leur donner un sens.

La famille C donne un exemple représentatif d'une carrière institutionnelle et des différentes étapes qui la constituent. Les parents d'Esther décrivent assez précisément les nombreuses interventions sociales dont ils ont été les bénéficiaires et paraissent avoir du mal à lui redonner sa chronologie tant les intervenants sont nombreux :

Mais en fait vous en avez parlé entre vous avant d'en parler avec l'assistante sociale ou bien ça a été en discussion comme ça plusieurs fois avant de...?

Mère :Parce que la psychologue qui suivait Esther ainsi que... Il y avait aussi l'AEMO qui venait un moment donné à la maison puis ils se sont rendus compte que... il y a des moments où ça devenait invivable à la maison aussi.

Mais la période quand Esther est allée en foyer, c'était la même période que l'AEMO ou l'AEMO venait de se finir ?

Mère :Il me semble que ça venait de finir.

Père :Ca venait...ça venait de finir.

Pis donc c'était...c'était l'assistante sociale, vous et les éducateurs du AEMO qui pensiez que c'était une bonne chose le placement ?

Père : *Et ben l'AEMO c'était déjà fini.*

Mère : *C'était déjà fini oui*

Et puis, comment vous, vous avez été accueillis, euh, par, alors pas seulement le jour où vous êtes arrivés par les gens qui étaient présents mais de manière générale, mais par les systèmes sociaux donc par l'assistante sociale, par l'AEMO avant ça, puis après par les gens du foyer ? Dans le sens de comment vous vous êtes senti traités par les différentes personnes et par les professionnels qui étaient là ?

Père : *Y a eu l'AEMO , c'est tout. En plus, c'est toi qui a fait la demande hein ? Moi, j'ai fini. J'ai tout dit...(rires)*

Mère : *Bon, moi c'est vrai que l'AEMO, ça joue ici parce que c'était suite à des différends que j'avais eu avec sa première psychologue.*

Et puis ça, c'est vous qu'aviez demandé des éducateurs à la maison ou elle était déjà au SPJ, puis c'est l'assistante sociale qui vous a proposé ou suggéré ?

Mère : *Non, il me semble pas c'était...*

Père : *L'AEMO. C'est l'AEMO.*

Mère : *Euh...c'est l'AEMO qu'a fait venir le.... Non, c'est le SPJ qu'a fait venir l'AEMO, non ?*

Père : *C'est l'AEMO qu'est...*

Mère : *Qu'a fait rentrer le SPJ en route, non ..., attends...euh*

Père : *La Passerelle, l'AEMO, le SPJ. C'est pas dur.*

Mais qui l'a envoyée à la Passerelle alors?

Père : *Alors ça. C'est toi qui te démerde, hein.*

Mère : *Quand elle était à la Passerelle, là, hein...là-bas...quand elle était suivie par une psychologue ?*

Père : *Oui mais comment elle est allée là-bas ?*

Mère : *Ah oui mais elle avait déjà des problèmes quand je suis arrivée ici à l'école enfantine, euh...elle pétait déjà les plombs. C'est arrivé, hein, déjà quand elle était petite. Hein t'es d'accord ?*

Père : *Mhmmm.*

Mère : *Puis c'étaient eux qui nous avaient conseillés, c'était les écoles qui nous avaient conseillé ce truc là-bas...*

D'aller à la Passerelle ?

Mère : *Le Service psychologique scolaire quoi... nous avait conseillé là-bas.*

Et eux, ils vous ont proposé le SPJ ou ils vous ont imposé le SPJ ?

Père : *Non, ah non.*

Mère : *Non, ça c'est l'AEMO.*

Ah oui, alors à la Passerelle, ils vous ont proposé l'AEMO, ou ils vous imposé l'AEMO ?

Mère : *Non proposé, puis sinon... puis c'est vrai qu'au début moi je savais pas trop. Puis là, quand on a discuté avec la psychologue, j'ai accepté qu'ils viennent voir à la maison comment ça se passait.*

Puis l'AEMO, ils vous ont proposé le SPJ ou imposé le SPJ ?

Mère : *Bah ils sont ... ils ont appelé le SPJ...*

Père : *Imposé, imposé.*

Cet extrait d'entretien met en lumière le chemin tumultueux de certaines familles prises en charge par le système social.

Les familles A, B, D et E ont-elles aussi un parcours institutionnel plutôt chargé.

La famille A, a été suivie par l'AEMO, la CIMI et l'hôpital de l'enfance ainsi que par le SPJ depuis de nombreuses années, sans compter les passages par les voies juridiques (tribunal).

La famille B évoque plusieurs AS du SPJ, le BRAPA, un autre foyer d'urgence, l'hôpital de Prangin pour la mère, l'ORP, l'AI, le CHUV, une psychologue, un juge et la police. Bien que son discours soit un peu confus et qu'il soit difficile de déterminer le rôle de chacun à travers le récit de la maman de Kevin, il semblerait que les différentes prises en charge soient nombreuses et diverses.

La famille D, quant à elle est suivie par le SPJ et a été prise en charge par l'AEMO avant que Caroline ne soit placée au Foyer. De plus, d'autres demandes avortées avaient déjà été déposées pour un placement au sein du Foyer, précédemment.

La famille E est suivie par le SPJ depuis plusieurs années. Sonia en est à son 5^{ème} placement au Foyer depuis 2 ans. Pendant ses deux ans, elle a été suivie par des psys, a été placée en internat et s'est fait hospitaliser.

Les carrières institutionnelles présentées ici révèlent que le placement en institution constitue souvent une étape de plus dans un parcours déjà long, de prises en charge sociales. Ce constat interroge sur l'efficacité des différentes interventions proposées par le système social et le bienfondé de celles-ci. Il questionne aussi l'effet escompté des ces interventions.

Deux hypothèses se dégagent alors. L'une remet en question tout le système social et consiste à suggérer qu'il est totalement inefficace et inutile, ou qu'il n'est qu'un outil de contrôle pour l'état et non une solution potentielle de soutien, offerte aux familles qui en

auraient besoin. Cette hypothèse me paraît assez simpliste et elle ne prend en considération qu'une partie de la problématique.

La seconde, qui me paraît plus pertinente est que les familles concernées par le placement d'un enfant ne sont que celles sur lesquelles les autres prises en charge se sont montrées inefficaces.

Quoi qu'il en soit, la question demeure. Les effets positifs potentiels des différentes prises en charge existantes, justifient-ils les effets négatifs d'une carrière institutionnelle qui tend à stigmatiser ceux qui les trainent ?

5.4.4 Soutien souhaité vs soutien proposé : Déceptions et contraintes

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, les prises en charges proposées correspondent rarement au souhait des familles. Même lorsque ces dernières ont-elles-mêmes demandé le placement de leur enfant, elles se retrouvent souvent déçues des effets –ou du manque d'effet- de celui-ci. De plus, une fois leur enfant placé, elles sont soumises à de nombreuses contraintes liées au règlement interne du Foyer, d'une part et à l'organisation et au fonctionnement du système social, d'autre part.

La famille A est celle qui se sent le plus contrainte. Elle est aussi la seule à ne pas avoir été demandeuse du placement. Les propos du père montrent que tout ce qui lui est demandé par les intervenants sociaux lui paraît contraignant. Il se sent non seulement entravé mais également obligé. Les différentes demandes d'implications qui lui sont faites raisonnent comme autant d'ordres illégitimes qui lui sont donnés : « *Alors avant que ces dames décident de le mettre en Foyer à cause de Mme Belini (...)* » En disant cela, il relève sa non participation à la décision de placement. À plusieurs reprises, il exprime son sentiment d'injustice quant au fait de se voir imposer des décisions ou des restrictions

« J'avais l'interdiction de les approcher alors que je les ai jamais maltraités » « C'est comme ça... vous voyez. Je suis interdit de les approcher et puis quand ça les arrange, c'est moi qui dois les prendre, et voilà. » « Je vais vous dire, moi...c'est parce que Madame Baumgartner a le droit de décider comme elle veut parce qu'elles est du SPJ. Vous trouvez ça normal vous ? Elle peut faire comme elle veut, c'est ça. Mais non, elle peut pas faire comme elle veut, vous êtes d'accord, quand-même ? Surtout que moi je me suis toujours occupé de mes enfants... j'ai pas demandé qu'on m'aide. »

(...)

« J'ai refusé tous les entretiens avec elles... Elles vont pas décider où je dois être et quand pour me donner leur décisions qu'elles ont prises avec mon ex femme... »

(...)

« Ben comme je vous ai dit...puisqu'elles se sont mises d'accord pour dire que je voulais plus de Brandon à la maison, il est retourné chez sa mère avec son frère, mais c'était pas vrai »

(...)

« Mais vous, vous n'avez pas discuté directement avec Mme Brand ? Vous n'avez pas eu d'entretien ?

Non, je vous ai dit. Je refuse d'y aller... je ne veux plus leur parler, c'est fini ! C'est pas à elles de décider quand elles veulent me voir. Elles font comme si elles voulaient mon avis mais elles se sont déjà mises d'accord avec ma femme...tout ce qu'elle leur dit c'est juste et c'est la vérité et moi je suis un mauvais père alors je vois pas pourquoi j'irais discuter avec. En plus c'est elles qui décident des dates et des heures des entretiens qu'elles me fixent alors j'y vais pas. J'ai pas que ça à faire moi. Je m'occupe de mon fils de trois ans alors je ne suis pas à leur disposition. »

(...)

« Maintenant j'ai le droit de prendre mon fils 4h dans le week-end... Eh ben j'ai refusé ! Non mais qu'est ce qu'ils croient ? 4h... Qu'est ce que je fais en 4h ? Rien, alors je préfère pas venir et pas le voir puisque c'est comme ça. 4h ça lui permet juste de se rappeler qu'il vit plus avec nous et on n'a même pas le temps de faire quelque chose. Après c'est encore pire de le ramener. Vous vous rendez compte ? (...)

« Et juste là, il y a une semaine, j'ai pu le prendre la soirée pour Noël. Je devais le ramener pour 22h et à 22h on n'avait pas fini. C'est Noël, on a fait longtemps à table et il y avait les cadeaux et tout ça... alors je l'ai ramené à minuit... vous savez qu'ils m'ont fait tout une histoire pour ça. Ils ont appelé le SPJ juste après pour leur dire que je respectais pas le cadre qu'on m'avait mis. Vous trouvez ça humain, vous, de pas laisser un enfant fêter Noël en famille ? 22h00 c'est pas une heure pour rentrer après un souper de Noël... autant nous donner rien du tout alors si c'est pour devoir ramener Brandon à 22h00 »

Les contraintes semblent illimitées pour ce monsieur qui n'avait souhaité aucun soutien, comme il le dit lui-même.

Pour la famille B, les contraintes ne sont venues que tardivement, au moment où la prise en charge de son fils s'est vue prolongée contre sa décision. Les contraintes dont elle parle concernent le projet d'avenir de son fils (départ au Maroc) qu'elle dit ne pas souhaiter :

« Là j'ai subi de nouveau encore plus euh... chantage, un chantage affectif.

De la part de qui ?

Alors de la part euh...y avait... je sais que Mme Femia, c'était pas son cas, euh au foyer y avait euh Mme, Suzanne, je me rappelle plus son nom

Eisenbach

Eisenbach, voilà. Alors euh... « on garde Kevin 3 mois jusqu'à pour préparer les papiers. Après vous partez directement au Maroc »

Ça c'était votre demande à la base ou pas du tout ?

Alors non ! »

(...)

À un moment la loi elle s'est tournée euh quand ils m'ont, j'ai été hospitalisée, j'ai subi le chantage affectif euh « Donnez-moi Kevin » euh « on vous donne pas Kevin jusqu'à... que ça... »

Euh, de la part du Foyer ?

Du Foyer et du SPJ et Mme Femia, c'était pas son cas. Bref. Alors euh

Donc les motifs qu'ils vous avançaient par rapport à ça, c'était quoi ? Dans le sens, c'était « on vous rend votre fils si » quoi ?

Hm ?

Le chantage c'était quoi ? Ça veut dire, ils disaient « on vous rend Kevin si » quoi ?

Alors si vous préparez le passeport et partez, ouais, voilà comme ça, oui ».

Pour le père d'Aline, la contrainte réside dans la résignation dont il doit faire preuve concernant le placement à long terme de sa fille qui a été décidé malgré son souhait de la prendre à la maison : « *Ça va... Mme Berger elle est pas méchante mais euh... elle veut pas qu'Aline elle rentre chez moi à cause de ce que sa mère elle a dit alors ça va... j'arrive à discuter avec elle mais elle a trouvé un foyer pour Aline pour après mais bon...,* » ainsi que dans l'impossibilité qu'elle vive avec lui : « *Mais c'est dur pour moi de plus l'avoir à la maison... moi j'ai besoin d'elle... J'ai l'impression qu'il me manque quelque chose quand elle est pas là...ça fait comme un vide...* »

« moi je voulais qu'elle revienne chez moi mais bon... »

« *Ben moi j'aurais préféré qu'elle soit chez moi mais comme c'est pas possible, je suis content qu'elle soit en foyer... C'est mieux que chez sa mère en tous cas... Moi quand ils ont dit qu'elle pouvait plus venir chez moi, j'étais content qu'elle aille en foyer, ouais...* »

Le papa d'Aline parle de différentes contraintes mais semble s'y plier relativement facilement et les considère comme un moindre mal.

Les familles qui ont-elles-mêmes choisi le placement semblent se sentir plus libres, et bien que certaines d'entre elles mentionnent certaines contraintes, elles ne paraissent pas en souffrir. Les familles C,D et E sont plutôt reconnaissantes de ce qui a été mis en place et pour la famille C, la contrainte réside plutôt dans leur propre prise en charge de leur fille que dans le placement : « *C'est comme on dit, nous faut un internat où je peux l'amener les samedi. Un...un samedi sur deux, par exemple.* »

La maman de Sonia, quant à elle déplore les contraintes liées au transfert du dossier de sa fille : « (...) là, elle est en congé maladie depuis au moins un mois alors je me suis retrouvée un peu coincée parce que... c'est un autre qui a repris le dossier pendant son absence et il connaît rien à la situation et c'est vraiment énervant... c'est pénible parce que j'ai l'impression de tout devoir réexpliquer. Il pose des tas de questions alors que Mme Martin elle était au courant de tout et qu'elle nous connaît bien (...) »

Pour le papa de Caroline, il semble que la seule contrainte ressentie ait été liée au règlement interne du Foyer : « au début ça a été difficile parce que le jour où on est arrivé euh... ils nous ont dit que la 1^{ère} semaine y avait pas de contact et nous, on s'attendait pas du tout à ça surtout que c'est nous qui avons demandé le placement alors on a pas compris alors bon euh... on était un peu... je sais pas...(...) »

Avec ces extraits de récits, nous constatons que pour chaque famille, le placement implique des contraintes. Pour certains, elles sont minimales et ils s'y plient sans trop de peine, Pour d'autres, les contraintes sont telles qu'ils les refusent systématiquement, ce qui en implique d'autres. Au vu des propos de chacun et de leur situation, il ressort fortement que le choix ou l'imposition du placement définit en grande partie le nombre d'entraves et d'obligations ressenties ou réelles.

5.4.5 L'impact d'un placement sur les liens familiaux

Bien qu'étant le sujet d'étude initial, l'analyse des entretiens révèle que les familles se sont montrées peu éloquentes sur ce sujet, et que cette question semblait peu les préoccuper. Néanmoins, le papa de Caroline attribue au placement, l'évolution positive des relations familiales qui se sont opérées depuis l'entrée de sa fille dans l'institution. Toutefois, il associe l'amélioration des liens familiaux à l'électrochoc provoqué par la décision de placement, et non à une intervention sociale menée lors dudit placement. Pour lui, c'est le choc de la séparation qui a permis de débloquer la situation, et la confrontation, pour sa fille, avec des enfants ayant moins de chance qu'elle.

Pour les autres parents, les relations ne se sont pas trouvées changées, en revanche, certains se sont dits soulagés que leur enfant ait été pris en charge par le Foyer. La maman de Sonia, ainsi que les parents d'Esther ont trouvé, dans le placement de leur enfant, une forme de soutien par rapport à la charge que représente pour eux, leur enfant mais disent ne pas avoir constaté de changements dans les liens familiaux :

« Et puis, est-ce que vous avez remarqué, depuis qu'elle a été placée, au moment où elle a été placée ou après qu'elle ait été placée, s'il y a eu des changements, ben, dans les relations familiales, que ce soit avec elle, entre vous, ou... ?

Père : En pire. Moi, je les vois pas les changements.

Mère : Verbalement et physiquement, il n'y a pas de gros changements. »

Dans cet exemple, on constate que bien que la question ne soit pas axée sur des changements potentiels des comportements d'Esther, pourtant les parents choisissent de l'interpréter de cette manière. En effet, les modifications attendues de la part des parents semblent concerner uniquement les attitudes de leur fille. Comme ces changements ne se sont pas opérés, ils répondent que le placement n'a eu aucun impact sur les liens familiaux. La réponse du papa est, à ce titre, assez paradoxale. Il répond « *en pire* » tout en disant qu'il ne voit pas les changements. L'hypothèse avancée au chapitre 5.3.5 (p50) s'en trouve confortée puisque le père mentionne un changement tout en disant qu'il ne le voit pas. Il semble que l'évolution qu'il attendait n'ayant pas eu lieu, les attentes des parents n'ayant pas été comblées, et le placement n'ayant pas eu l'effet escompté, ils parents ne considèrent pas d'autres perspectives.

Le père d'Aline mentionne tout de même une difficulté liée à l'absence, sans pour autant associer cette dernière à une modification de la relation :

« Et depuis que votre fille est placée, est ce que vous avez vu des différences dans vos relations ?

Non, pas du tout... pas du tout... Ça se passe très bien quand on est ensemble... Mais c'est dur pour moi de plus l'avoir à la maison... moi j'ai besoin d'elle... J'ai l'impression qu'il me manque quelque chose quand elle est pas là...ça fait comme un vide... mais quand elle est là on fait plein de trucs...(...) »

Il exprime donc une modification importante dans sa relation avec sa fille, découlant de l'éloignement géographique, tout en affirmant qu'il n'a constaté aucune différence. Il rejoint, dans ses propos la famille C en ce qui concerne les relations entre lui et sa fille. En revanche, il mentionne un changement entre Aline et sa maman : « *Et vous avez constaté aucune différences... je sais pas... entre vos enfants et leur mère, ou eux entre eux ou... Aah, c'est ça que vous dites... alors ben euh... Aline elle parle plus à sa maman et elle la voit plus parce que... elle veut plus la voir... »*

La maman de Kevin dit ne pas avoir constaté de changements : « *Et depuis le placement, il y a quelque chose qui a changé entre Kevin et vous ? Est-ce que quand il vient il est plus agité ou...*

Non, non non. Il est tout joyeux et tout, de me voir. C'est clair, c'est pas facile hein, une séparation comme ça, c'est pas facile, bien sûr c'est difficile mais, ce côté-là ils m'ont aidé pour... (...) » Elle ne parlera pas plus des modifications de relations survenues suite au placement de son fils si ce n'est sa perte de pouvoir sur l'éducation de son fils. Elle semble peu considérer cette problématique, dans son récit.

Le père de Brandon, de la même manière que celui d'Ailne, évoque des modifications de relations entre son fils et sa mère : *« Non, rien de spécial sauf son petit frère qui pleure souvent parce que Brandon lui manque mais sinon tout est comme avant, ça va très bien. Par contre, je sais que depuis qu'il est au Foyer il refuse de voir et de parler à sa mère alors qu'avant il la voyait le week-end »*

La question de l'impact d'un placement sur les liens familiaux se révèle être un sujet complexe et difficilement mesurable, en se basant sur le discours des gens qui l'ont vécu. Chacun comprend la question selon ses propres représentations et ses attentes préalables et s'attarde peu sur la question. En analysant les différents entretiens, je réalise que cette question donne plus d'indications sur les attentes des parents quant à l'effet du placement de leur enfant sur les attitudes et comportements de celui-ci. Elle met également l'accent sur l'écart qui existe entre les effets réels d'une prise en charge institutionnelle et les espoirs des familles, ce qui nous mène à la question du soutien souhaité et du soutien effectif mis en place.

5.5 Synthèse

Comme nous le démontrent ces analyses d'entretien, il semble illusoire d'extraire des éléments communs à chaque famille, néanmoins certaines similitudes sont repérables.

La première concerne la souffrance dont toutes les personnes interrogées font état. Ainsi, bien que trouvant sa source dans des événements très différents, la douleur est un point commun à tous les usagers qui se sont exprimés.

La seconde réside dans l'interprétation des familles quant au(x) responsable(s) du placement. Qui que soit la personne (généralement un assistant social) qui a pris la décision de retirer l'enfant de son milieu, les parents des usagers se font leur propre opinion sur le/la responsable de la situation qui a entraîné le placement.

Le peu d'éloquence des personnes interrogées concernant les modifications de fonctionnement familial ou de relations interpersonnelles suite au placement est également un élément récurrent, et bien que ce propos ne soit pas unanime, il rassemble tout de même la majorité de l'échantillon choisi.

Un autre constat se rapporte au « choix » de l'enfant placé. Nous avons vu que sur les fratries approchées, seul un enfant a vécu un placement en institution alors que ses autres membres ont pu rester en famille. Certains parents donnent des pistes sur la raison de telles décisions mais il serait intéressant d'entendre les différents intervenants sociaux à ce sujet.

J'en viens maintenant à une observation qui mériterait une étude à elle seule. Je veux parler de la carrière institutionnelle dont presque toutes les familles font état. En effet, dans le parcours éducatifs, cinq familles sur six ont déjà eu recours à d'autres formes de prises en charge avant qu'un placement au Foyer n'ait été décidé.

De même, chacune des familles se sent tributaire de certaines contraintes liées au placement. De manière générale, le ressenti de ces contraintes est proportionnel au mécontentement de la décision du placement. En effet, plus les parents se montrent réfractaires au placement de leur enfant, plus ils évoquent de contraintes y liées.

Le dernier point concerne le « besoin de reconnaissance » des parents interrogés. En effet, lors des différents entretiens, j'ai constaté que plusieurs d'entre eux cherchaient mon approbation à travers des questions ou remarques telles que « *vous êtes d'accord ?* » « *vous trouvez pas ?* » « *vous comprenez ?* ».

Ce qui pourrait être interprété comme étant des figures de rhétorique m'ont paru de réelles demande d'approbation, d'attestation ou de qualification, de leur part.

6. Conclusion et pistes de réflexions

Au départ, cette recherche avait pour but de se pencher sur les modifications des liens familiaux, suite au placement institutionnel de l'un de ses membres. Dans un deuxième temps, il était question de s'interroger sur la façon dont les familles d'enfants placés en institution se sentent traités par le système social.

Si le deuxième thème a été largement évoqué, le premier s'est régulièrement fait balayer par les personnes sondées.

Le contexte particulier dans lequel l'étude a été menée peut laisser penser que les récits sont emprunts d'une émotivité liée à la simultanéité des propos et des événements décrits et d'une méfiance légitime à l'égard d'une intervenante supplémentaire que je représente. La majorité des parents interrogés semblent enfermés dans une posture défensive face aux questions posées, essayant de justifier leur position et se qualifier à mes yeux. Bien que tout à fait ouverts à me répondre, ils me paraissent paralysés par une nécessité de justification quant à leurs situations et aux décisions de placement de leurs enfants. Presque tous se sentent disqualifiés par le système social et marqués d'un stigmatisme dont ils peinent à se défaire. Ce sentiment de disqualification expliquerait leur propension à s'exprimer essentiellement sur le traitement qu'ils ont reçu afin de me –et peut-être de se convaincre que leur stigmatisme est injuste et injustifié. Pourtant, ils construisent leur discours autour de ce même stigmatisme alors même qu'ils essaient de s'en débarrasser. Il paraît primordial pour eux de s'extraire du rôle de déviant dans lequel ils se sentent mis de force et leurs discours semblent guidés par leur besoin de se reforcer une identité sociale plus positive que celles que la situation familiale leur impose.

Les informations qu'ils donnent laissent penser qu'ils pratiquent une certaine autocensure, probablement inconsciente, qui leur permet de mettre en avant l'injustice dont ils se jugent victimes. Cette forme de contrôle de l'information explique en partie les raisons pour lesquelles ils s'expriment peu sur les modifications des liens familiaux. En effet, il semble que pour eux, la priorité soit de se défendre d'une disqualification et d'une stigmatisation avant tout autre chose. La reconnaissance d'une modification des liens familiaux suite au placement pourrait alors représenter un danger pour eux, étant en opposition avec le message qu'ils souhaitent faire passer.

Pistes de réflexions

Les questions qui s'imposent à la lumière de ce travail remettent en question le sens d'un placement en foyer. Est-il judicieux de vouloir permettre –ou imposer– aux familles, d'adopter un mode de fonctionnement plus viable pour chacun de ses acteurs ? À qui cela profite-t-il ? Le retrait d'un enfant favorise-t-il réellement une remise en question ou cela renforce-t-il le système familial ? Et si tel est le cas, est-ce aidant ou contre-productif pour lesdites familles ?

Rares sont les familles qui semblent prêtes à opérer une transformation de fond, et ce, même lorsqu'il s'agit d'un souhait largement partagé par chacun de ses membres.

Ces constats soulèvent une question longtemps et souvent débattues par d'innombrables spécialistes : la pertinence-même de ce que l'on appelle l'aide contrainte. Mais tel n'est pas le débat auquel j'entends participer dans cette étude. On pourra simplement relever que pour les personnes concernées, les retombées de telles interventions sont quasi inexistantes, tout au moins dans leur discours.

Il serait probablement intéressant d'interroger ces mêmes personnes dans plusieurs années, et de constater si leur opinion se trouve modifiée par le recul que le temps aura permis de prendre, sur ces instants particuliers de leur vie.

Dans un foyer éducatif pour enfants, l'enfant en question est défini comme l'unique usager. Cependant, avec les nouvelles tendances de prises en charge basées sur la systémique, le terme d'usagers devrait s'étendre à la famille au grand complet. En effet, c'est tout le réseau du placé qui se trouve concerné et qui se voit modifier ses habitudes et imposer des mesures sociales. De plus le bien-être ou mal-être de l'enfant est indissociable de celui de sa famille. En effet, la famille pouvant être considérée comme un système, chacun de ses membres est dépendant du reste du groupe et chacun interagit avec tous les autres.

L'avis et le ressenti des enfants placés serait eux aussi de bons matériaux sur lesquels se pencher pour développer d'autres formes de prises en charge et d'aides sociales.

Je pense que les placements en foyer peuvent avoir des retombées longtemps après le retour à domicile de l'enfant, parfois très différentes de celles que l'on imagine. Les propos des familles sont recueillis dans l'instant et manquent probablement du recul nécessaire. Recul temporel mais aussi émotionnel puisqu'ils sont généralement encore pris dans le tumulte du placement au moment des entretiens.

Comme nous l'avons vu dans l'analyse des entretiens, beaucoup d'usagers trainent des carrières institutionnelles parfois longues et cahotiques, derrière eux. On peut alors se demander si les interventions sociales offrent une possibilité d'évolution à des situations familiales délicates, ou si au contraire, elles renforcent certains dysfonctionnement, ou écarts à la norme et produisant des « clients » adaptés aux prises en charges existant.

En effet, la loi du marché s'applique aussi à l'éducation et l'offre crée la demande. Bien que les institutions et les politiques sociales entendent s'adapter aux besoins de la société, chaque époque crée et définit ses déviants -ainsi que ses lois et ses institutions- selon les normes en vigueur. Il est alors permis de se demander si les prises en charge proposées découlent des problématiques rencontrées ou si au contraire, ce sont elles qui les définissent ou les génèrent. L'histoire a connu de nombreux types de « lieux d'accueil » : des maisons de redressement pour les enfants caractériels, des « camps de travail » pour les juifs, des asiles pour les fous, des EMS pour les vieux, des prisons pour les détracteurs politiques et bien d'autres encore. Ces exemples, volontairement provocateurs révèlent tout de même la subjectivité de ce qui est défini comme déviance, à travers des traits raciaux, religieux, éthiques, moraux, politiques, etc... Chacune des catégories précitées, a représenté, à un moment ou un autre, dans un lieu particulier, un groupe de personnes inintégrable à la société à laquelle il appartenait –ou indésirable-, selon les critères et les idéologies de cette même société.

La déviance est donc un concept relatif, découlant de normes dépendantes de l'époque et du lieu où elles sont considérées. Dans ces conditions, la pertinence d'une prise en charge sociale pour un type d'individus ne peut qu'être mise en question. Ce qui aujourd'hui paraît le bon sens, peut demain, devenir une hérésie. Pour autant, ne déprécions pas toutes les prises en charges quelles qu'elles soient mais restons vigilants quant aux prétendus bienfaits ou méfaits des unes ou des autres.

Ainsi que nous l'avons vu plus tôt, les placements en institutions, bien que parfois nécessaire à la sécurité de certains enfants, ne répondent pas toujours aux besoins des familles. Ils offrent, aux autorités une possibilité de contrôle et de regard sur ces familles dites dysfonctionnelles, mais ne règlent manifestement pas les problématiques familiales..

Le sens que les familles donnent à ces prises en charge est souvent en opposition avec celui avancé par le système social. Il s'agit généralement pour ces parents de se servir des structures pour qu'elles « améliorent » leur enfant. Espoir systématiquement déçu puisque les travailleurs sociaux cherchent eux, à modifier le système familial (sans plus de succès).

Le bénéfice secondaire qu'ils paraissent en retirer réside dans le soulagement que leur procure la prise en charge de leur enfant par d'autres.

Dès lors, pourquoi ne pas envisager des prises en charges globales, où des familles entières seraient accueillies en institution, puis accompagnées à travers un soutien à domicile, une fois rentrés chez elles ? De cette manière, le parent ne représenterait plus le bourreau de qui protéger l'enfant mais uniquement une pièce dans un système dysfonctionnant. La responsabilité des dysfonctionnements familiaux serait officiellement partagée par le groupe au complet et éviterait peut-être une stigmatisation très durement vécue par les parents.

Ce type de prises en charge n'endiguerait certes pas les limites engendrées par l'aide contrainte, mais la division des responsabilités allègerait certainement le fardeau de chaque membre de la famille.

Une autre question soulevée par ce travail est la pertinence d'une quelconque intervention sociale si le sens n'en est pas partagé entre les familles et le système social. Ne pourrait-on pas envisager de demander aux familles quels sont leurs besoins et leurs attentes et calquer les interventions sur ce qu'ils demandent ? Les attentes varient sans doute d'un membre à l'autre de la famille mais l'on peut miser sur le fait que les valeurs communes qu'ils partagent assurent une cohésion suffisante pour un projet d'intervention cohérent et viable. Serait-il possible, pour les travailleurs sociaux de chercher uniquement à offrir des outils aux usagers afin qu'ils puissent concilier au mieux, leur rôle familial et une vie acceptable et digne?

La question des normes sociales pose celle des interventions sociales. Ces interventions, sont légitimées par le fait qu'elles s'appliquent à des familles déviant du cadre, des normes et des valeurs en vigueur. Si l'on admet que ces normes et valeurs sont totalement arbitraires, que reste-t-il comme argument pour imposer notre vision du monde à ceux qui refusent de s'y conformer ?

Je ne prétends pas apporter de réponses à ces questionnements mais il me paraît indispensable de ne pas perdre de vue que toutes les interventions sociales, aussi bienveillants soient leurs buts, s'inscrivent dans un lieu et une époque donnée. Les valeurs véhiculées par les systèmes sociaux ne sont pas universelles et intemporelles.

Conclusion

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, les propos des parents tournent essentiellement autour de la question de leur sentiment de disqualification et leur besoin de se faire reconnaître en tant que bons parents. Leur posture défensive offre un discours dirigé et le matériau de base principal de l'étude s'en trouve légèrement biaisé, ou tout du moins, limité.

En engageant ce travail, je m'attendais à recueillir ce genre de récits tout en supposant que chaque question explicite serait approfondie par les interviewés. Je constate que cela n'a pas été le cas et que les conditions d'enquêtes ne permettaient peut-être pas une parole libre et dénuée d'intentions.

Le questionnement sur les modifications des relations familiales suite au placement, quant à lui, a été régulièrement éludé par les parents, qui semblent plus concernés par la problématique du traitement des familles par le système social, cette dernière les autorisant plus facilement à entamer un processus de reconstruction de leur identité sociale. De plus, il semblerait que l'écart entre leurs attentes concernant l'impact du placement sur leurs enfants et la réalité de la prise en charge proposée ne leur permette pas de prendre en considération des modifications qui ne sont pas celles qu'ils attendaient.

Ainsi, cette étude ne répond que partiellement aux questionnements initiaux mais permet néanmoins de mettre en lumière la priorité des personnes interrogées, indépendamment des questions posées.

Le travail de terrain que j'ai mené ainsi que mes lectures, bien que n'ayant pas révolutionné ma vision du travail social, m'ont permis de pousser plus loin des questionnements préalables. Ma difficulté à me distancier de mon identité professionnelle explique probablement ma résistance au changement de perspectives, généralement favorisé par ce type de recherche. Cependant, cette étude m'aura permis de remettre en question certaines méthodes utilisées au Foyer et plus globalement les prises en charge sociales existantes. De plus, elle m'a imposé une prise de distance par rapport à des automatismes acquis dans mon travail d'éducatrice et m'a offert la possibilité d'endosser un rôle d'observatrice, ce qui a favorisé chez moi, une réflexion sur mes propres interventions professionnelles.

7 Considérations personnelles

Après toutes ces critiques, il me paraît important de donner ma position personnelle sur la question de la prise en charge institutionnelle.

Ainsi que je l'ai déjà mentionné je suis éducatrice spécialisée. En dix ans de carrière, j'ai travaillé dans trois foyers différents (foyer à long terme pour enfants et adolescent du tuteur général pendant 4 ans, foyer d'urgence pendant 7 ans et foyer à moyen terme pour adolescentes pendant 2 ans) ainsi que dans un internat rattaché à un centre de formation professionnelle spécialisée, depuis une année et demie. Ces différentes expériences, toutes plus enrichissantes les unes que les autres m'ont appris que chaque histoire est singulière. Chaque famille a son propre vécu, ses propres références et dispose de ressources intarissables et il est impossible de savoir, à l'avance, lesquelles pourront bénéficier d'une prise en charge institutionnelles et lesquelles en garderons des séquelles douloureuses.

Les enfants que j'y ai rencontrés m'ont tous donné l'envie et l'espoir de pouvoir participer à l'amélioration de leur condition et à l'acceptation de leur réalité, et dix années de pratiques en institutions ne m'ont pas découragée. Je postule que le rôle des éducateurs sociaux n'est pas de changer les fonctionnements des individus ou de modifier le système familial auquel ils appartiennent mais de se constituer « modèle alternatif potentiel » auquel ils peuvent s'identifier. Les institutions sociales représentent alors une microsociété dans laquelle la socialisation secondaire est favorisée et les normes et valeurs qu'elles préconisent peuvent alors prendre sens pour les usagers.

J'aime à penser que mon travail n'est pas vain et que malgré tous les freins et limites des interventions sociales existantes, les prises en charges proposées aux familles en difficulté permettent à certaines d'entre elles de s'extraire de situations figées dans lesquelles elles s'enlisent depuis longtemps.

L'étude ne dit rien non plus de la dimension affective, pourtant essentielle, qui se trame dans les institutions entre travailleurs sociaux et usagers. Les relations qui se nouent représentent, à mon sens, le support principal d'évolution, non seulement pour les usagers mais également pour les professionnels. L'affection, la tendresse, voire l'amour qui existe entre professionnels et usagers sont rarement abordés dans les différents ouvrages ou dans les recherches de terrain, comme si ils étaient illégitimes et anti-professionnels. Je pense, au contraire, qu'ils sont les garants d'un travail efficace et d'interactions pouvant

permettre une transformation de fond, et malgré toutes les critiques formulées à l'encontre des prises en charge sociales, au long de ce travail, je reste convaincue que les passages en institutions peuvent changer une vie de manière positive.

Bibliographie

Ouvrages

- Astier, I. (2010). *Sociologie du social et de l'intervention sociale*. Paris : Armand Colin.
- Autès, M. (2004²). *Les paradoxes du travail social*. Paris : Dunod.
- Becher, H. S. (2002). *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris : la Découverte.
- Berger, P. & Luckmann, T. (1996²). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin.
- Bhir, A. & Pfefferkorn, A. (2008). *Le système des inégalités*. Paris : La Découverte.
- Capul, M. & Lemay, M. (1997²). *De l'éducation spécialisée*. Ramonville Saint-Agne : Érès.
- Cyrulnik, B. (2001). *Les vilains petits canards*. Paris : Odile Jacob.
- Cyrulnik, B. (1985). *Mémoire de singe et paroles d'homme*. Paris : Hachette.
- Darmon, M. (2010²). *La socialisation*. Paris : Armand Colin.
- Dubet, F. (2002). *Le déclin de l'institution*. Paris: Seuil
- Fustier, P. (1993). *Les corridors du quotidien. La relation d'accompagnement dans les établissements spécialisés pour enfants*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- Glaser, B G. & Strauss, A A. (2010). *La découverte de la théorie ancrée*. Paris : Armand Colin.
- Goffman, E. (1979). *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris : Minuit.
- Goffman, E. (1975). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Minuit.
- Gumperz, J. (1989). *Engager la conversation*. Paris : Minuit.
- Hughes, E.C. (1996). *Le regard sociologique*. Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Jacquart, A. (1978). *Éloge de la différence. La génétique et les hommes*. Paris : Seuil.

Keller, V. (2006²). *Aider et contrôler. Les controverses du travail social*. Lausanne : Les Cahiers de l'éesp.

Payet, J.-P., Rostaing, C. & Giuliani, F. (éds.). (2010). *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Payet, J.-P. & Bategay, A. (éds.). (2008). *La reconnaissance de l'épreuve, Explorations socio-anthropologiques*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.

Strauss, A. L. (1992). *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*. Paris : L'Harmattan.

Schütz, A. (2003). *L'étranger*. Paris : Allia.

Articles :

Frauenfelder, A. & Delay, C. (2005). La cause de l'enfant et sa résonance spécifique auprès des classes moyennes du problème de « maltraitance ». *Carnet de bord* 10, 79-92.

Giuliani, F. (2009). Éduquer les parents ? Les pratiques de soutien à la parentalité auprès des familles socialement disqualifiées. *Revue française de pédagogie* 168, 83-92.

Giuliani, F. (2012). La valeur des mauvais parents. Bien faire institutionnel, dépréciation sociale et reconnaissance locale. In Bonny, Y. & Demailly, L. (éds.). *L'institution plurielle*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 57-70 (chap. 3).

Giuliani, F. Laforgue, D. & Rostaing, C. (2011). L'institution et le nouvel entrant : entre reconnaissance et contrainte (Prison, travail social). *Tsantsa, Revue de la Société Suisse d'Ethnologie* 16, 18-28.

Goffman, E. (1991). Le travail de terrain. In Joseph I. (éd.), *La relation de service dans le secteur public*. Actes du séminaire Plan Urbain, RATP-DRI, tome 1, 111-115.

Voegtli, M. (2004). Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence. *Lien social et Politiques* 51, 145-158.

Site internet :

http://www.systemique.be/spip/article.php3?id_article=644

Cours :

Panorama et ancrage des différents types d'entretien de Mme Charmillot, 2009

Résumé du mémoire:

Ce mémoire se propose d'offrir un regard sociologique, à travers une étude qualitative, sur le vécu des parents d'enfants placés en foyer.

La recherche a été menée dans un foyer d'urgence à court terme Lausannois.

Six familles ont été questionnées sur leurs parcours, du début de leur prise en charge par les différents services sociaux, au placement effectif de leurs enfants.

Il s'interroge sur la manière dont les familles, et plus précisément les parents, d'enfants placés ont ressenti la prise en charge proposée, voire imposée, par les services sociaux et comment ils interprètent la situation sociale dans laquelle ils se trouvent.

Afin d'appréhender cette problématique, une description précise du foyer témoin est proposée. De plus, des entretiens semi directifs ont été menés auprès de parents d'enfants placés, puis analysés.

Annexes

Aline

10 ans

Placée au Foyer du 23 septembre au 30 décembre 2011 (3 mois)

Demande de placement

23 septembre :

Téléphone de l'AS pour cette fille de 11 ans qui n'a plus de lieu d'habitation. Les parents sont séparés. La mère a le DG mais Aline refuse d'aller chez elle. Elle vivait depuis peu chez son père mais la mère refuse qu'elle y reste et comme elle a le DG elle a un droit de veto. Bref, la situation semble très compliquée et pas de solution immédiate. Je dis à l'AS que nous les attendons cet am. La fille et les deux parents, et que l'entrée peut se faire directement

Entretien d'admission

Sont présents : l'AS, les parents, l'éducatrice et moi-même, puis, par la suite, Aline.

Contenu de l'entretien: Parents divorcés depuis 6-7 ans. Aline a un petit frère, Mathieu qui est né en août 2000. Gros conflit parental. Les enfants habitaient chez leur mère depuis le divorce. Elle avait le droit de garde + l'autorité parentale. Le père les avait un week-end sur deux + 1/2 des vacances. Il semblerait que les enfants se soient plaints d'être mal traités par leur mère auprès de leur père, ce qu'elle nie.

La mère dit que chaque fois qu'elle essayait de poser un cadre, Aline disait vouloir aller vivre chez son père (chantage affectif). Elle dit avoir le mauvais rôle et que le père est très permissif. Il y a un mois, après une Xème même histoire chez la maman où Aline a dit vouloir aller vivre chez son père, la maman a fait sa valise et l'a emmenée chez le père. Ce dernier s'est arrangé pour avoir quelqu'un qui s'occupe d'Aline pendant qu'il était au travail. Elle a fait 4 semaines chez lui, et tout le monde (père, fille mais aussi école) s'accorde à dire que tout se passait très bien. L'école a vu un net changement positif d'Aline depuis qu'elle vivait chez son père. Au bout d'un mois, le père a fait une demande pour obtenir le droit de garde pour Aline (et son frère?). Quand la maman a su ça, elle est partie chercher sa fille à l'école pour la récupérer. La fille n'a pas voulu suivre sa mère et est partie en courant. La mère l'a courcée à travers champ!

Au bout du compte, Aline refuse de retourner chez sa mère et la mère refuse qu'elle aille chez son père. Le SPJ a fait une demande de retrait du droit de garde. (art 28, permettant un retrait temporaire en attendant une décision de justice)

Aline fait de l'énurésie diurne (et selon la mère, elle refuse de se changer quand elle mouille sa culotte). Pas de problème la nuit. Selon le père, pas de problème du tout lorsqu'elle était chez lui.

Ressenti lors de l'entretien : J'assiste à l'arrivée des parents et de la fille, qui arrivent ensemble et je suis heurtée par une impression inexplicable, que le père est incestueux envers sa fille. Il y a quelque chose d'étrange dans cette association de personnes, qui détonne complètement. Le père renvoie une image un peu « quart monde » ainsi que sa fille alors que la mère est très bien sur elle, très digne, voire un peu austère.

Pendant l'entretien, la mère reste très discrète et relate les événements de manière plutôt froide, sans rien laisser transparaître de ses émotions. Le père, au contraire s'épanche et l'AS et l'éducatrices doivent le recadrer à plusieurs reprises. Il est très difficile de s'imaginer ces deux personnes en couple, tant elles sont opposées. Aline ressemble à son père et dégage elle aussi quelque chose d'un peu malsain. Elle passe toute la durée de l'entretien collée à son papa, s'agrippant à son bras et semble fuir ostensiblement le regard de sa mère. A la fin de l'entretien, le papa quitte la pièce avec sa fille, accompagné d'un éducateur, pour aller installer ses affaires tandis que la maman reste dans la salle d'entretiens avec l'AS, l'éducatrice et moi-même. Après quelques minutes, la maman souhaite s'en aller. L'éducatrice appelle Aline pour prendre congé de sa maman mais elle refuse de regarder, parler ou embrasser sa mère.

Je reste encore un peu, le temps de voir que le papa doit être énergiquement encouragé pour quitter les lieux et qu'il paraît très difficile pour lui et pour sa fille de se séparer. Aline pleure beaucoup et bien que dans le discours, il se montre raisonnable et essaie de rassurer sa fille, sa gestuelle dénote une fusion avec elle.

Entretien individuel

Voilà, alors euh... la première question c'est par rapport à votre famille. Euh... Si vous avez des enfants... quel âge ils ont et euh...

Ah ouais... alors euh... j'ai... j'ai ma fille ...Aline... et puis... mon p'tit garçon... il s'appelle Matthieu, lui et euh...

D'accord... et ils ont quel âge ?

Ah ben... Aline elle à 10 ans... 10 ans et demie

Mhmmm

Et puis ben, son petit frère il a... bientôt 9 ans... voilà

Ah... ils sont rapprochés alors

Oui oui... oui, mais... c'est bien... ils s'entendent bien... il s'aiment bien... c'est bien.

Et ils vivent avec vous ou...

Ouhh... alors là c'est... c'est...euh... Aline elle vivait avec moi, elle, ouais... avant toutes ces histoires...mais...bon...c'est à cause de sa mère tout ça... parce qu'avant elle était chez moi et... ça allait mais sa mère elle m'aime pas alors... euh... y a eu tout ça... et puis là elle est plus avec moi mais... avant elle était chez moi, ouais... mais Matthieu il vit avec sa maman.

Donc euh...vous êtes divorcée ou séparés ou...

Ouais, divorcés...ça fait longtemps ça

Donc vos enfants vivent séparément...euh... donc elle, elle est chez vous et lui chez sa maman...c'est ça ?

Ouais mais... avant c'était pas comme ça... ça c'est... c'est... c'est depuis qu'Aline elle veut plus être chez sa maman parce que...parce qu'elle l'a mise dehors parce que... elle voulait plus être chez elle alors euh... ça l'a énervée alors elle l'a mise dehors... Comme ça... directement... elle a fait sa valise et... elle l'a amenée chez moi...

Euh...mais... c'est votre fille ou sa maman qui...

Non c'est parce qu'Aline elle voulait plus vivre avec sa maman alors...euh...alors ça l'énervait parce qu'Aline elle disait toujours euh... « j'veux aller vivre chez papa, toi je t'aime pas, chez papa c'est mieux » alors une fois elle lui a dit... « ben alors va chez papa si c'est mieux »...voilà... elle a dit comme ça... « va chez papa »

Mhmmm

et pis comme ça... hein, ...en une demie heure... elle lui a fait sa valise puis... elle l'a envoyée chez moi...Comme ça... elle m'a appelé et puis elle a dit « je t'envoie ta gamine »... comme ça. C'est tout... « je t'envoie ta gamine »

D'accord

Alors moi... moi j'ai dit d'accord... moi j'étais content qu'elle vienne... vous pensez... j'étais trop content... avoir ma fille avec moi à la maison... mais euh... j'ai dû trouver quelqu'un pour la garder parce qu'elle est arrivée comme ça... un soir... et moi ben...ben j'avais personne pour s'occuper d'elle parce que j'ai pas de copine ni rien... je vis tout seule et puis...je travaille moi... alors je suis pas là en journée

Mhmmm

Alors j'ai dû trouver une maman de jour... en une nuit...vous voyez... d'abord j'ai un copain qui a pu venir quelques jours pour s'en occuper mais après...euh... après j'ai dû prendre une maman de jour... ouais... j'étais content mais j'avais pas prévu ça... mais j'ai quand-même dit oui tout de suite...

Mhmmm

Parce que moi, c'est ma petite fille et moi j'adore ma petite fille... moi je sais pas comment on peut dire à sa fille « Va-z-y » et faire sa valise et puis l'envoyer comme ça en une heure... Vous vous rendez compte ? non alors moi je comprends pas mais... j'étais content

Donc elle vivait chez vous et son frère chez sa mère et alors euh... pourquoi elle est allée en foyer ?

Mais ça... ça c'est à cause de mon ex, ça... parce qu'elle est allée la chercher à l'école un après midi et puis. Elle voulait la reprendre à la maison parce que j'avais demandé le droit de garde... puis Aline elle a pas voulu aller avec elle... alors elle, elle lui a couru après parce

qu'Aline elle est partie en courant quand elle l'a vue... Elle a fait ça devant tout le monde... y avait toute l'école qui les a vues. Elle, elle lui courrait derrière pour la ramener à la maison et puis ben Aline elle voulait pas... elle voulait pas aller avec elle... elle voulait revenir chez moi... à la maison... parce qu'elle habitait chez moi... alors euh... elle voulait plus retourner chez sa maman parce qu'elle l'avait mise dehors alors après euh... après vous savez que mon ex elle a appelé le SPJ puis elle leur a dit que j'abusais de ma fille ?... pour pas qu'elle puisse rester chez moi

Mais c'est pas elle qui l'avait envoyée chez vous ?

Si si... mais euh... c'est parce qu'elle croyait que j'allais dire non ou bien parce qu'elle pensait qu'Aline elle retournerait chez elle puis... comme ça ben elle aurait pu dire... « *tu vois que t'es mieux chez maman que chez papa* » ou lui dire « *tu vois que tu peux pas rester chez papa* » mais... comme j'ai dit oui et que je me suis arrangé ben... elle, elle était bien emmerdée alors elle savait plus quoi faire alors elle est allé raconter des conneries quand elle a vu qu'Aline elle voulait pas retourner chez elle... pour qu'elle puisse pas être chez moi... Vous voulez que je vous dise ? Elle fait ça pour emmerder sa fille et m'emmerder moi parce que moi, elle m'en veut à mort parce que je suis sorti avec sa sœur

...

Bon c'est vrai que je la comprends qu'elle l'ait mal pris... C'est sa sœur jumelle... Physiquement c'est les mêmes mais alors sinon euh...c'est tout l'inverse... Elle, vous avez vu comme elle froide... ben sa sœur c'est tout l'inverse... elle est douce... elle est câline[...] elle est gentille et puis avec Aline elle est hyper gentille... elle l'adore... bon je suis plus avec maintenant mais j'aimerais bien... j'étais très amoureux d'elle et puis mon ex elle le sait et elle m'en veut à mort pour ça...

Mhmm

je suis plus avec mais on se voit toujours... on s'entend bien... c'est vraiment une femme magnifique... si vous la verriez... mais mon ex elle supporte pas que je me sois mis avec sa soeur... en plus sa sœur jumelle... mais je la comprend mais c'est comme ça... on choisit pas qui on aime, hein ? [...] alors voilà... c'est pour ça... mais... qu'elle décide de m'emmerder moi, je veux bien mais pas Aline... c'est pas de sa faute... elle elle y est pour rien mais sa maman elle supporte pas qu'elle m'aime plus qu'elle alors elle lui fait payer... elle lui montre qu'elle aurait pas du faire ça et puisqu'elle veut pas être chez elle alors elle

lui interdit d'être chez moi... parce qu'elle sait très bien que c'est ce qu'elle veut puis qu'elle veut la punir parce qu'elle l'aime pas.

Mhmmm bon... et...euh... le placement, alors euh... c'est qui, qui l'a décidé ?

Alors ça euh...c'est Mme Berger... mais... c'est parce que mon ex elle a dit que j'avais abusé de ma fille alors après l'histoire de l'école, elle a dit qu'il fallait pas qu'elle revienne chez moi avant que ça soit réglé, cette histoire... et puis euh... comme Aline elle voulait pas aller chez sa maman ben... Mme Berger elle a dit qu'elle allait la mettre en Foyer parce que...elle voulait pas rentrer chez sa maman et pis qu'ils voulaient pas qu'elle reste chez moi... alors y avait pas d'autre solution...mais ça euh... c'est à cause de ce qu'elle a dit mon ex mais elle... elle sais très bien que c'est pas vrai... Je sais pas pourquoi elle a dit ça... c'était juste pour m'emmerder mais quand-même... c'est grave de dire un truc comme ça... en plus si ça serait vrai, ma fille elle dirait pas qu'elle veut venir chez moi... et puis qu'elle m'aime plus que maman. Non... franchement...je ferais jamais ça moi...quand-même... c'est ma petite fille... mais elle, elle est jalouse alors elle fait tout pour qu'elle puisse pas vivre avec moi mais elle sait très bien que je ferais jamais ça... elle m'a dit qu'elle savait que c'était pas vrai...

Mais alors les raisons officielles du placement c'est quoi ?

Ben... c'est ça... c'est parce que c'est la maman qui a le droit de garde et qu'elle veut pas qu'Aline soit chez moi ... et puis qu'elle, elle veut pas aller vivre chez sa mère... alors voilà...mais moi j'ai fait la demande pour avoir le droit de garde alors on verra ce qu'il dit le juge mais j'espère qu'il me le donnera parce que ça va bien chez moi. On est bien tous les deux

Ah, d'accord... et sinon euh..., comment vous avez été accueilli au Foyer ? Comment les gens ont été avec vous ?...Est ce qu'ils...

Aaahh, super. Ils sont très gentils... y en a deux euh...je les aime bien... elles sont vraiment très gentilles... Aline, elle les adore... moi j'aime bien aller là bas quand je vais chercher Aline... on discute toujours un moment et puis on... enfin... ça dépend qui est là mais sinon je parle bien avec eux... et... ils me font un café et...euh...

D'accord et euh... est ce que vous avez l'impression d'avoir été écouté ou...

Alors là oui... non vraiment...ils sont super...vraiment...et eux, ils sont d'accord avec moi... ils voient qu'Aline elle m'aime mieux que sa maman... ils sont toute la journée avec elle, et elle, elle leur dit la vérité... alors ils savent ce qu'il s'est passé et ils voient que sa maman elle est froide avec elle et qu'avec moi ça va bien... Ils voient quand j'y vais...ils voient qu'Aline elle est heureuse et que quand je la ramène elle veut pas que je parte

Mhmm... et avec le SPJ ?

Ça va... Mme Berger elle est pas méchante mais euh... elle veut pas qu'Aline elle rentre chez moi à cause de ce que sa mère elle a dit alors ça va... j'arrive à discuter avec elle mais elle a trouvé un foyer pour Aline pour après mais bon..., c'est pas vraiment de sa faute parce qu'avec ce qu'elle a dit, mon ex elle a pas vraiment le choix... c'est normal qu'elle fasse attention mais... ça se voit quand-même que je fais pas de mal ma fille... elle dit toujours qu'elle veut venir chez moi et qu'elle m'aime alors je sais pas comment elle peut croire mon ex mais c'est normal qu'elle fasse attention...

Et depuis que votre fille est placée, est ce que vous avez vu des différences dans vos relations ?

Non, pas du tout... pas du tout... Ça se passe très bien quand on est ensemble... Mais c'est dur pour moi de plus l'avoir à la maison... moi j'ai besoin d'elle... J'ai l'impression qu'il me manque quelque chose quand elle est pas là...ça fait comme un vide... mais quand elle est là on fait plein de trucs... je lui ai dit que j'allais l'emmener au manège... parce qu'elle adore les chevaux... c'est sa passion, le chevaux... alors moi je lui ai promis qu'on ira quand il fera un peu plus chaud... elle aime bien ça... on fait plein de trucs avec son petit frère aussi les week-end où il est là... on va se promener en famille, les trois et puis je leur montre mes spectacles...

Mhmmm

Je fais des spectacles... je suis le sosie d'Elvis Presley... vous connaissez Elvis ?

Oui, je connais... quand-même

Ouais, je fais des spectacles comme sosie d'Elvis...et c'est moi qui couds mes costumes, hein...je vais vous montrer, après.... [...]

Mhmmm

Je chante et tout, hein... alors je leur montre et ils me disent si ils trouvent bien... Ils adorent... des fois ils chantent avec moi... Je vais vous faire écouter après... j'ai un enregistrement...sur mon natel j'ai des enregistrements... je vais vous montrer...ma fille elle dit « *papa, tu chantes mieux qu'Elvis* » [...]

Mhmmm

j'avais proposé au Foyer de faire un spectacle mais on a pas eu l'occasion, pour finir...

Et vous avez constaté aucune différences... je sais pas... entre vos enfants et leur mère, ou eux entre eux ou...

Aaah, c'est ça que vous dites... alors ben euh... Aline elle parle plus à sa maman et elle la voit plus parce que... elle veut plus la voir... mais c'est normal avec ce qu'elle lui a fait... parce que, vous savez hein... Aline elle est pas idiote... et elle sait ce que sa maman elle a fait... elle a pas oublié qu'elle l'a mise dehors... elle me dit des fois... et ça.... ça...ça elle lui pardonne pas... en plus elle sait qu'elle a dit que j'avais abusé d'elle alors elle veut plus lui parler... Quand elle va avoir au Foyer elle refuse de la voir hein... elle veut plus... mais sinon... y a rien qui a changé... Ils s'entendent bien, les deux... Aline et Matthieu... Ils s'aiment bien... mais... ils se voient plus très souvent maintenant qu'elle est au Foyer... en plus qu'après ils vont la mettre au foyer là... comment ça s'appelle... vers Vevey...

Aux Airelles ?

Ouais, c'est ça...c'est ça... Les Airelles... on est déjà allé visité... c'est joli, ça a l'air tout neuf puis y a un grand jardin mais bon... moi je voulais qu'elle revienne chez moi mais bon... elle a l'air sympa sa future éducatrice... mais moi j'aimais mieux au Foyer... mais ce qui est bien c'est que maintenant ça sera moins loin de chez moi... mais de toute façon, dès qu'elle pourra, elle reviendra chez moi

Mhmm... et finalement alors... vous trouvez que ce placement c'était une bonne chose ou pas ?

Ben moi j'aurais préféré qu'elle soit chez moi mais comme c'est pas possible, je suis content qu'elle soit en foyer... C'est mieux que chez sa mère en tous cas... Moi quand ils ont dit qu'elle pouvait plus venir chez moi, j'étais content qu'elle aille en foyer, ouais...

Ok, ben... je crois que c'est tout pour les questions...euh... à moins que vous ayez quelques chose à rajouter ?

Non, si vous avez pas d'autres questions... ah... par contre je vais vous monter [...]

Brandon

12 ans

Placé au Foyer depuis le 18 novembre 2011

Demandes de placement

3 juin 2009 (demande + annulation de la demande)

Mme Marchand, AS fait une demande pour deux garçons de 9 ans, jumeaux. La situation est suivie par l'as Mme Baumgartner, absente pour l'instant, Mme Marchand la remplace. Situation connue du SPJ depuis 2 ans.

Enfants pris dans l'immense conflit parental, entretenu par le père qui sabote la maman et toutes personnes qui s'occupent de ses enfants. Brandon et Dylan prennent le discours du père et mènent la vie dure à la maman qui a la garde.

Brandon est un jeune plutôt discret et travailleur à l'école. C'est le chouchou du papa. Dylan est turbulent et en fait voir de toutes les couleurs à sa maman, pour p-ê trouver sa place auprès du père... Dylan a besoin d'être encadré en classe et au quotidien...

Le papa est très attentif au niveau scolaire de ses enfants, il les fait bq réviser et prend à coeur de faire les devoirs avec eux. La mère lui reconnaît cette compétence. Il est toutefois capable de lever ses fils à 6h du matin, s'ils ont un test à l'école le matin même...

La situation : parents séparés depuis 2005 puis divorcés. La maman, travaille à 100% dans une banque à Morges, ne peut diminuer son taux d'activités car elle est seule financièrement avec les deux enfants. Le papa, est à l'aide sociale et dit être en demande d'une rente AI, mais pas très clair à ce niveau là. L'as a l'impression qu'il ne veut pas gagner des sous pour ne pas devoir payer de pension alimentaire à la maman, une plainte a été déposée par le BRAPA contre Monsieur pour la pension.

Le père a ses papiers sur Genève, chez ses parents, mais il vit chez sa compagne à Chavannes et a un enfant avec cette femme.

Le papa dit à la mère que lorsque les garçons seront en âge de décider chez qui ils voudront vivre, ils viendront chez lui. Il traite la maman d'incompétente et de maltraitante.

Les enfants sont allés dire à la prof de classe que leur mère les tapait et qu'elle leur avait cassé des jouets. L'école a interpellé le SPJ il y a 3 semaines. Hier soir, la maman a craqué, car les deux garçons se sont disputés et l'un a griffé l'autre et lorsque la maman a voulu savoir pourquoi, le garçon griffé lui a répondu que ce n'était pas son frère qui lui avait fait la griffe mais elle!!!??? La mère s'est mise à déchirer des dessins de ses enfants, s'est fâché très fort et est partie s'enfermer dans sa chambre en pleurs... Elle demande de l'aide au SPJ. Elle reconnaît qu'en ce moment des gifles partent régulièrement, tellement elle en peut plus.

Le père a porté plainte contre une enseignante, il y a une année ou deux, il a porté plainte contre la maman de jour cette année. Comme la maman doit travailler à 100%, elle a une maman de jour depuis plusieurs années, le père dit que cette dame s'occupe mal de ses fils,

qu'elle les délaisse pour des enfants plus jeunes qu'elle garde et qu'elle tape ses fils et qu'elle ne fait pas le suivi des devoirs. Il dit aussi que la mère de ses enfants les maltraite... La maman de jour a renoncé à recevoir ces deux jeunes, pour se protéger. Du coup la maman n'a plus de garde pour ses fils et évidemment elle devient dépendante du père, qui les prend du coup tous les jours après l'école et en profite pour dénigrer la mère auprès de ses fils. La maman reconnaît que le papa s'occupe bien du suivi scolaire de leurs enfants, mais elle souffre évidemment d'être si mal traitée par son ex-mari.

Les enfants sont tourmentés et influencés par le discours du père.

De commun accord, le père a tous les mercredis a-m ses fils. Plus un w-e sur deux, et maintenant, ils passent plus de temps chez le père et la situation s'aggrave.

Mme Marchand me transmet que les maîtresses craignent le père.

Il rôde autour de l'école...

Le père a écrit des lettres de menaces à la mère, lui fait du chantage en prenant les enfants en otage, 2008 la mère a posé plainte.

La CIMI intervient depuis une année et demi. fin 2007, à la suite d'une demande de la mère d'une suspension de droit de visite du père, le Juge a suggéré la CIMI au lieu du retrait des visites. Le père est allé 3 fois à la CIMI. La mère continue son suivi avec les enfants.

Situation terrible, je ne vois pas très bien une voie d'issue à ce conflit qui est déjà bien entouré par des professionnels et rien n'a l'air de s'apaiser.

Transmis à Ali. Je présente la situation au colloque, je prendrai la co-réf et demanderai à Luca de prendre la réf, je pense qu'un homme serait bien venu avec le père...

Si on accepte cette situation. Mme Marchand nous suggère de prendre des avocats.... vu que le père porte plainte contre tout le monde...

On me transmet mercredi au colloque que la demande a été suspendue, Mme Marchand a reçu la maman et le papa et la maman est d'accord que le père prenne le relais... Dangereuse décision pour cette maman.

16 novembre 2011

Demande de Mme Baumgartner pour Brandon, presque 12 ans. Les parents sont divorcés depuis plusieurs années. Brandon a un frère jumeau (Dylan). Jusqu'à il y a un peu plus d'un an, les deux enfants vivaient chez la mère qui n'en pouvait plus. Ils sont alors partis vivre chez le père jusqu'au jour où Dylan a fugué pour retourner chez sa mère (il y a un peu moins d'un an). Depuis, l'un vit chez le père, l'autre chez la mère. Le 14 octobre, l'AS est passée à la maison (chez le père) voir comment ça se passait. Le père a dit qu'il ne voulait

plus s'occuper de Brandon, qu'il faisait trop de bêtises et qu'il avait des idées noires. Il est alors reparti chez sa maman à la demande de l'AS. Comme les conflits entre les parents sont très importants, l'AS a aussi demandé que le père n'ait plus de contact du tout avec ses fils, de façon à ce que Brandon puisse se poser chez la mère. Elle a fait intervenir la justice pour que le père ait une interdiction légale de contacter ses fils. Chez la mère, ça a duré deux semaines avant que tout n'explose. D'une, la relation entre les deux frères a été catastrophique mais en plus, le père n'arrêtait pas de tourner autour de la maison et de l'école, tout en disant ne pas vouloir s'occuper de son fils. Il a même "ramassé" son fils, un jour, après l'école sans en informer la maman chez qui il vivait.

Vu comme les choses se passaient (mal), l'AS a fait une demande d'hospitalisation sociale pour Brandon. Il semblerait qu'il n'ait pas de souci psy mais lui et son frère, suivent un bilan psy depuis quelques temps (août) qui n'a pas encore abouti.

La CIMI est dans la course pour Dylan mais le père n'y a jamais amené Brandon. L'AS pense qu'il serait bien qu'il y aille aussi.

Pour le moment, Brandon est donc à l'hôpital de l'enfance depuis le 2 novembre

Le but du placement est de lui trouver un lieu de vie avant de lui trouver une place dans un foyer à long terme. Il sera le seul à être placé. La maman est capable de s'occuper d'un enfant mais pas de deux. De plus, par loyauté envers son père, Brandon ne peut pas non plus être bien chez sa mère (dixit l'AS)

Si l'AS retéléphone, renvoyer à Ali

Entretien individuel

Est-ce que vous pouvez me décrire votre famille. Combien vous avez d'enfants, quel est leur âge, etc ?

Oui bien sûr. Donc j'ai mon fils Brandon qui a 11 ans... qui est placé au Foyer depuis... 2 mois, maintenant... Sinon, y a son frère jumeau Dylan, qui vit chez sa mère et... mon dernier petit garçon, Gianni, qui a trois ans

Et Gianni vit où ?

Il vit avec moi, bien sûr. Moi et sa maman vu que c'est ma nouvelle femme. Disons... façon de parler parce qu'on est pas mariés. Pas encore, en tous cas... C'est ma compagne, voilà

D'accord... et avant d'être placé, Brandon vivait où ?

Bon ben là, juste avant que Mme. Baumgartner et Mme Brand, euh...oui, c'est les assistantes sociales du SPJ. Mme Baumgartner la sous-fifre de Mme Brand, plutôt, je dirais... Mme Brand a un pouvoir quelconque. C'est la cheffe de Mme Baumgartner. Alors avant que ces dames décident de le mettre en Foyer à cause de Mme Belini, il était à l'hôpital

Mme Belini ?

Oui, c'est le nom de sa mère...la mère de Brandon

Ah d'accord...mais... il vivait où... pas à l'hôpital quand-même?

Non mais il y est resté plus d'un mois parce qu'il était pas bien mais ça va beaucoup mieux maintenant et il pourrait très bien revenir chez moi... C'est ce qu'il veut d'ailleurs et moi aussi mais le SPJ a décidé de prendre partie pour Mme Belini qui arrête pas de dire des mensonges sur moi... Elle a même fait en sorte que je n'aie plus le droit de voir mes fils.

Ah bon ?

Oui, il paraît que je suis dangereux pour eux et elle a réussi à faire croire ça au juge. J'avais l'interdiction de les approcher alors que je les ai jamais maltraités. Ils ont tout ce qu'ils veulent chez moi. Ils sont bien nourris, je les tape pas, on fait des activités, ils peuvent jouer, ils travaillent bien leurs devoirs mais par contre ils ont des règles à respecter ...Et vous

savez... chez elle y a l'AEMO qui vient... parce qu'elle trouve que c'est trop difficile pour elle de s'occuper de ses enfants alors elle a demandé que quelqu'un vienne à la maison...

Mhmm... et donc il vivait chez sa mère avant d'aller à l'hôpital et y avait l'AEMO en soutien ?

Non, il était chez nous, avec Gianni. Il y a que Dylan qui vit chez sa mère

Ah bon, j'avais pas compris ça. Je croyais que vous aviez une interdiction de les approcher

Oui mais comme ça allait pas chez Mme Bellini, ils sont venus chez moi parce qu'elle, elle a fait une dépression. Elle a dit qu'elle arrivait plus à assumer alors ils sont venus chez moi... les deux. C'est comme ça... vous voyez. Je suis interdit de les approcher et puis quand ça les arrange, c'est moi qui dois les prendre, et voilà. Et mon ex, elle fait comme elle veut, vous comprenez.

Mhmm

Si vous la voyiez avec Mme Baumgartner... on dirait deux copines qui boivent le thé... alors Mme Baumgartner elle fait tout ce qu'elle demande... Elle veut ses enfants, elle les a, elle dit que c'est trop dur pour elle, ils lui envoient l'AEMO, elle veut se reposer, on les envoie chez moi et puis elle veut de nouveau les récupérer et voilà... ils retournent là-bas, vous trouvez ça normal ?

...

Si je suis dangereux, alors pourquoi ils envoient les enfants chez moi dès que Madame a décidé qu'elle avait besoin de repos. Je vais vous dire, moi...c'est parce que Madame Baumgartner a le droit de décider comme elle veut parce qu'elle est du SPJ. Vous trouvez ça normal vous ? Elle peut faire comme elle veut, c'est ça. Mais non, elle peut pas faire comme elle veut, vous êtes d'accord, quand-même ? Surtout que moi je me suis toujours occupé de mes enfants... j'ai pas demandé qu'on m'aide

Mhmm

Mais bon... elle et Mme Brand, elles m'aiment pas parce que je fais pas comme elle veulent... J'ai refusé tous les entretiens avec elles... Elles vont pas décider où je dois être et quand pour me donner leur décisions qu'elles ont prises avec mon ex femme... Je suis pas idiot, je vais pas me laisser faire... J'ai pas peur de leurs décisions de justice ou de leur

SPJ... Mon fils veut vivre chez moi et moi j'ai envie qu'il revienne... Il manque beaucoup à son petit frère, vous savez... Il demande toujours : « Il est où Brandon ? »... alors je vois pas de quoi elles se mêlent. Tout se passe très bien à la maison et il a juste eu une mauvaise passe à cause de tout ce qui se passait en famille mais tout va bien maintenant... Je sais quand-même m'occuper de mes enfants...

Pour en revenir au placement, est ce que vous pouvez m'expliquer le contexte ? Ce qui a provoqué le placement, qui l'a décidé ?

Oui...alors euh... c'est comme je vous disais... Brandon vivait chez moi et il allait pas bien du tout à cause de tout ce qui se passait à cause de sa mère. Il parlait de se suicider et moi j'ai eu très peur... J'ai pris ça très au sérieux avec ma femme. On s'est dit qu'il pouvait plus rester là dans ces conditions et ma femme avait aussi peur pour notre petit garçon si son frère parlait trop de mort... alors j'ai appelé Mme Baumgartner pour lui dire que c'était pas possible de le garder, vous comprenez ? C'était vraiment plus possible mais j'ai jamais dit que je le voulais plus.... C'était seulement parce qu'il voulait se suicider et je voulais qu'il se soigne mais j'ai jamais voulu qu'il parte comme elles ont dit après. J'ai jamais dit ça. Elles disent que je l'ai jeté dehors mais c'est pas vrai. Je pouvais pas le garder dans cet état, c'était trop dangereux. C'est vrai non ?

Mhmm donc il s'est fait hospitaliser, et après ?

Non, d'abord, comme Mme Baumgartner disait que j'avais dit que je voulais plus de lui à la maison alors elle a demandé à sa mère si elle pouvait le prendre en urgence alors il est allé chez sa mère et il est entré à l'hôpital après quelques jours.

D'accord... et quand il en est sorti ?

Ben comme je vous ai dit...puisque'elles se sont mises d'accord pour dire que je voulais plus de Brandon à la maison, il est retourné chez sa mère avec son frère, mais c'était pas vrai, J'ai jamais dit ça... j'ai seulement dit que je ne voulais pas le garder s'il risquait de se suicider et elles ont crû que je voulais m'en débarrasser.

Mais je comprends pas. Son frère vivait chez sa mère ? J'avais compris qu'ils étaient les deux chez vous suite à une dépression de leur mère ?

Oui au début, ils étaient venus les deux mais Dylan était tellement insupportable que j'ai pas voulu qu'il reste chez moi. Vous comprenez... y a des règles chez moi et il voulait pas les respecter...

Mhmm

Évidemment, leur mère leur met pas de limites alors il supportent pas de devoir obéir chez moi... et il ne faisait rien de ce qu'on demandait et... il manquait de respect à ma femme alors j'ai dit stop... Je suis pas d'accord qu'ils fassent comme ils veulent à la maison. C'est pas eux qui vont faire la loi, Je suis leur père et c'est moi qui dit les règles... c'est normal, non ? Si ils font pas les choses bien, je les punis mais c'est normal, et après, elles elles disent que je les maltraite. Mais je les tape pas, je suis pas violent. Ils doivent faire des lignes, par exemple ou je leur fais recopier le dictionnaire, des choses comme ça. Mais tous les parents punissent leurs enfants quand ils font des bêtises, non... franchement ?

Mhmm, donc euh... finalement, c'est qui qui a décidé son placement quand il est sorti de l'hôpital, et... pourquoi ?

Ben c'est le SPJ.. Mme Baumgartner et compagnie en accord avec Mme Belini, évidemment puisqu'elles se tiennent la main...

D'accord... et c'était quoi les motifs officiels ?

La vérité c'est que sa mère pouvait plus le supporter. Elle voulait rester seule avec son autre fils, juste les deux... et comme Brandon, il dérangeait leur petite vie à deux alors elle voulait pas qu'il reste chez elle. Parce que comme les sociaux ils ont dit que je voulais plus de lui à la maison, il devait normalement retourner chez sa mère... c'est pour ça, vous comprenez ?

Mhmmm

Mais elle, elle a pas voulu... Enfin... d'abord elle a dit oui pour jouer les mères parfaites et puis finalement elle voulait plus...

OK

Elle a dit que c'était trop dur avec les deux mais c'est juste parce que Brandon voulait être chez moi alors elle supportait pas ça... alors elle l'a pris quelques jours et après elle a dit que finalement elle pouvait plus le garder... alors ils l'ont mis en Foyer alors que moi je

voulais qu'il rentre à la maison mais comme ils ont dit que je voulais plus de lui, ils l'ont mis en Foyer... Enfin, c'est Mme Baumgartner qui a dit ça et Mme Brand a dit la même chose. Elles me prennent vraiment pour un imbécile mais ça va pas se passer comme ça.

Mais si vous avez dit à plusieurs reprises que vous vouliez récupérer Brandon, comment est ce qu'elles peuvent dire que ça n'est pas le cas ?

Parce que Mme Baumgartner l'a dit à Mme Brand et Mme Brand la croit

Mais vous, vous n'avez pas discuté directement avec Mme Brand ? Vous n'avez pas eu d'entretien ?

Non, je vous ai dit. Je refuse d'y aller... je ne veux plus leur parler, c'est fini ! C'est pas à elles de décider quand elles veulent me voir. Elles font comme si elles voulaient mon avis mais elles se sont déjà mises d'accord avec ma femme... tout ce qu'elle leur dit c'est juste et c'est la vérité et moi je suis un mauvais père alors je vois pas pourquoi j'irais discuter avec. En plus c'est elles qui décident des dates et des heures des entretiens qu'elles me fixent alors j'y vais pas. J'ai pas que ça à faire moi. Je m'occupe de mon fils de trois ans alors je ne suis pas à leur disposition.

Mais pour donner votre point de vue et votre version ?

Elles le connaissent très bien mon point de vue. Elles savent que Brandon veut venir chez moi... chez lui. C'est chez lui, chez moi, y a qu'à lui demander... mais elles, elles préfèrent écouter sa mère et dire que je le veux plus alors moi je ne veux plus rien savoir d'elles et du SPJ ni des sociaux. C'est tous les mêmes. Ils jugent sans rien savoir et je veux rien avoir à faire avec eux. Ils ont qu'à passer par mon avocat

Donc le motif officiel c'est que vous, vous le voulez plus à la maison et que la maman peut pas le garder, c'est ça ?

oui soi disant... Comment vous voulez que je parle avec des gens comme ça ? Ils disent n'importe quoi et après, ils veulent que j'aille discuter avec eux ? Et maintenant, comme ils ont compris que je voulais qu'il rentre à la maison, ils disent qu'ils attendent le résultat de l'expertise psychiatrique pour savoir s'il est bien chez moi... Bien sûr qu'il est bien chez moi, il arrête pas de le dire qu'il veut rentrer à la maison. Il est bien traité, bien nourri, on sort le week-end en famille, on fait des activités avec lui et son petit frère aussi... mais la

nouvelle excuse c'est l'expertise... Vous croyez qu'il voudrait venir chez moi si il y était pas bien, vous ?

Mais qui a demandé une expertise ?

C'est toujours Mme Baumgartner. Quand Brandon il est parti à l'hôpital, elles a profité pour faire ça. Elle a dit que c'était pour savoir où il serait le mieux... parce que nous aussi on doit passer chez la psychiatre pour voir comment ça se passe... tout le monde... Moi, ma compagne, Mme Belini et son fils, le frère jumeau de Brandon. Donc on y va tous et après, ils décideront où c'est le mieux pour lui, soi disant

Et c'est ça qui déterminera son lieu de vie ?

Oui mais moi je vais tout faire pour qu'il revienne à la maison... même si ces dames ont décidé que j'étais pas un bon père, je vais leur montrer. Elles vont quand-même pas me dire comment je dois élever mon fils. Si Mme Belini a besoin d'elles, tant mieux pour elles, qu'elles aillent boire des cafés ensemble pour parler de l'éducation de son autre fils mais moi, ça va très bien. Elles verront ce qu'en pense mon avocat, de leurs décisions

Et concernant le Foyer, comment vous vous êtes sentis accueillis ?

Pffffff... Encore des sociaux qui croient qu'ils savent mieux que moi comment éduquer mon fils. Il y a juste l'éducatrice de Brandon... elle ça va... je crois qu'elle a compris mais encore... ça dépend. Mais les autres...

Vous vous sentez jugés ?

Oui et en plus ils obéissent au SPJ alors ils m'interdisent d'aller voir mon fils. Ils me font des commentaires sur des tas de choses et ils croient aussi mon ex femme. Il y en a qui se permettent de me juger et de me dire quoi faire. Vous savez quoi ?

Mhmm ?

Maintenant j'ai le droit de prendre mon fils 4h dans le week-end... Eh ben j'ai refusé ! Non mais qu'est ce qu'ils croient ? 4h... Qu'est ce que je fais en 4h ? Rien, alors je préfère pas venir et pas le voir puisque c'est comme ça. 4h ça lui permet juste de se rappeler qu'il vit plus avec nous et on n'a même pas le temps de faire quelque chose. Après c'est encore pire de le ramener. Vous vous rendez compte ?

Mhmm

Et juste là, il y a une semaine, j'ai pu le prendre la soirée pour Noël. Je devais le ramener pour 22h et à 22h on n'avait pas fini. C'est Noël, on a fait longtemps à table et il y avait les cadeaux et tout ça... alors je l'ai ramené à minuit... vous savez qu'ils m'ont fait tout une histoire pour ça. Ils ont appelé le SPJ juste après pour leur dire que je respectais pas le cadre qu'on m'avait mis. Vous trouvez ça humain, vous, de pas laisser un enfant fêter Noël en famille ? 22h00 c'est pas une heure pour rentrer après un souper de Noël... autant nous donner rien du tout alors si c'est pour devoir ramener Brandon à 22h00

Donc malgré l'interdiction... elle n'a toujours pas été levée l'interdiction d'approcher vos enfants ?

Non

Donc malgré cette décision de justice, vous pouvez prendre Brandon chez vous ?

Oui mais juste pour quelques heures par ci par là... Vous savez ce qu'ils m'ont proposé ?

... ?

Ils ont dit qu'ils étaient d'accord d'envisager que Brandon rentre à la maison mais petit à petit... d'abord quelques heures et si ça va bien, les week-end complets et si ça, ça va aussi, il pourra rentrer à la maison définitivement mais ils gardent le droit de garde au début.

Ben c'est bien, non ?

Quoi ? Mais vous plaisantez ? Non, moi je suis pas d'accord... je veux qu'il rentre chez moi, c'est tout... y a pas de raison que ça soit seulement quelques heures ou les week-ends... c'est mon fils alors qu'il rentre et j'ai pas besoin qu'on vienne me surveiller. Je veux le droit de garde et l'autorité parentale et je vois pas pourquoi le SPJ veut le droit de garde. Si c'est comme ça, je suis pas d'accord. Franchement, autant qu'il reste au Foyer.

Ah bon, pourquoi ? Si vous voulez qu'il rentre, c'est le meilleur moyen, non ?

Non, je suis pas d'accord de jouer avec leur règles du jeu. C'est tout eux qui décident et moi je dois me plier aux décisions du SPJ ? Non. Alors le droit de garde je le veux, sinon je reprends pas Brandon... pour qu'ils viennent me surveiller et contrôler ce que je fais ? Pour me menacer de me l'enlever si je fais pas comme ils veulent ? Non

Ben oui... si vous avez des enfants... vous avez des enfants ?

Non

C'est pour ça que vous comprenez pas... parce que si vous avez des enfant, c'est vos enfants et vous voulez pas que quelqu'un d'autre vous dise comment faire avec eux, non ? Et vous voulez pas non plus des gens qui contrôlent si vous faites juste et bien comme ils veulent, vous voyez ? Ils veulent juste me faire croire que j'ai pu choisir alors que non... c'est eux qui veulent tout décider et m'imposer comment faire... mais je suis pas idiot... je vois bien ce qu'ils essaient de faire. Et ça, c'est Mme Baumgartner et Mme Brand. Elles pensent qu'elles peuvent faire comme elles veulent.

Ok, et donc les relations avec les éducateurs, c'est pas ça non plus ?

Non, je vous ai dit... c'est comme les autres. Tous les sociaux c'est pareil. Sauf la référente de Brandon... elle, elle comprend et elle m'a dit qu'elle aimerait bien que Brandon puisse rentrer à la maison. Mais bon,... voilà. D'ailleurs je lui ai demandé de venir témoigner au tribunal

Au tribunal ? À propos de quoi ?

Du droit de garde... mais elle a dit qu'elle viendrait pas... Le directeur veut pas... Soi disant pour que le Foyer reste neutre. Mais bon... vous voyez...

Et depuis le placement de Brandon, est ce que vous avez constaté des changements dans vos liens familiaux ?

Non, moi ça va très bien. C'est toujours très bien allé avec Brandon et ça va toujours très bien. J'ai pas de soucis avec lui.

Et avec son frère jumeau ?

Il le voit plus et il veut plus lui parler parce qu'il est du côté de sa mère et il ment pour la protéger. Moi je ne le vois plus et lui parle plus depuis presque une année. Tant qu'il s'est pas excusé de son attitude de quand il était chez moi, je veux plus le voir

Et entre les autres membres de la famille ?

Non, rien de spécial sauf son petit frère qui pleure souvent parce que Brandon lui manque mais sinon tout est comme avant, ça va très bien. Par contre, je sais que depuis qu'il est au Foyer il refuse de voir et de parler à sa mère alors qu'avant il la voyait le week-end

Ah bon ? Mais vous savez pourquoi ?

À cause de tout ce qu'elle lui a fait. Vous savez, il voit bien qu'elle aime mieux son frère que lui...

Mhmm

En plus, elle l'a mis à l'hôpital et maintenant elle l'a mis en foyer et il peut plus revenir à la maison à cause d'elle alors c'est normal... Moi je ferais comme lui à sa place... Puisqu'elle a son autre fils pour elle, qu'elle me laisse celui-là. Mais non, elle le veut pas mais elle veut pas non plus que moi, je puisse l'avoir.

OK, ben pour moi je crois que c'est bon. Je vous remercie... à moins que vous ayez quelque chose à rajouter ?

Non

Caroline

13 ans

Placée au Foyer du 21 octobre au 23 décembre 2011 (2 mois)

Demandes de placement pour Caroline

Demande du 19 juillet :

Caroline a passé 3 jours de vacances chez sa mère. Retour chez le père, elle était ingérable. Le père est dépourvu. Caroline est à l'évidence en souffrance, elle demande à être placée.

Garde : SPJ

21 juillet (suite)

Demande annulée pour le moment. La petite soeur menace de se suicider si soeur placée. AS voit le père cet am. Nous tient au courant pour la suite si redemande.....

AS a rappelé ce am pour dire qu'elle avait vu le père. La mère et les deux filles étaient pas bien et impossible de faire un placement dans ces conditions. Audience le 12, cela pourrait bouger à ce moment là. Il n'est pas impossible que la demande revienne en urgence avant. AS sait qu'on ne garde pas la place. A suivre.

22 septembre

Reçu tél. de l'AS pour cette jeune fille à nouveau. Je lui réponds que nous sommes pleins. Elle s'étonne car Ali lui aurait réservé une place mais elle me dit également qu'il y avait un mois qu'elle lui a tél. Je lui ai répondu qu'en un mois les choses pouvaient drôlement changer chez nous. Elle reconnaît la chose et prend cela avec sourire. Je lui demande si c'est vraiment une urgence, elle me répond honnêtement que non mais qu'elle craint l'explosion et du coup me demande de la rappeler si des places se libéraient. Je lui réponds qu'il est préférable que ce soit elle qui le fasse d'ici une ou deux semaines et d'évaluer à ce moment là. OK Elle me demande si elle peut faire demande ailleurs dans la fondation je lui réponds que oui mais à ce jour je sais que tout est plein sauf à Chailly. Elle me répond qu'elle ne pensait pas à Chailly mais qu'elle va quand même appeler.

Elle me tél. plus tard pour me dire qu'il y a une place à Chailly mais convenu avec l'éduc de Chailly que ce n'était pas vraiment le lieu pour cette jeune...OK alors je ne peux rien faire de plus....

30 septembre

Tél. de l'As pour une demande pour cette jeune de 13 ans.

Apparemment, cela se passe mal chez son père avec lequel elle est en conflit. Elle vit chez lui, avec la belle-mère qui va bientôt accoucher.

Avec sa mère, relation conflictuel également.

Elle demande de pouvoir la placer afin de laisser souffler le père et la mère. Elle souhaiterait que cela serve aussi à faire des observations. C'est le SPJ qui en a la garde.

Cette jeune n'aurait pas de réel problème de comportement, à l'école cela irait. Elle aurait des petits soucis d'hygiène et décrite plutôt comme timide.

Bref, elle m'a dit qu'elle avait fait une demande le mois passé et qu'à ce moment elle avait tout expliqué, mais qu'il n'y avait pas de place. N'étant pas à ce moment là chez elle, elle n'avait pas bcp plus d'infos. Je lui dits que je regarderai ds ordi, que nous devons alors avoir les infos mais apparemment ce n'est pas cas.

Après discussion avec Gaëlle, nous concluons que ce n'est pas une réel urgence, voir avec elle si ISMV ou AEMO dans la cours ou possible avant de procéder à un placement? Si elle insiste pour la nécessité d'une coupure lui proposer de regarder avec l'autre foyer d'urgence de la fondation qui sont au courant. Et qui pourrait entrer en matière pour la prendre, vu que ce serait un placement court avec travail sur retour à la maison. Lui spécifier également que nous ne la garderions pas jusqu'à Noël vu que ce n'est que pour coupure, elle partirait avant les vacs.

Merci d'appeler l'autre foyer pour les informer si elle fait sa demande.

17 octobre

Téléphone de Philippe de l'autre foyer aujourd'hui pour traiter les demandes en cours. Je lui explique notre position concernant Caroline. Il y a manifestement eu un couac dans les transmissions d'infos. Bref, après téléphone je lui dis que j'attends que l'AS nous rappelle pour lui suggérer plutôt une ISMV pour éviter le placement (et non un placement suivi d'une ISMV comme il l'avait compris)

À peine le téléphone posé, AS rappelle. Je lui transmets nos réflexions et lui propose ISMV. Finalement, après réexplication de la situation, je lui dis OK pour une entrée lundi. (Philippe averti) Le motif du placement n'est pas uniquement de pouvoir prendre une bouffée d'air (pour la fille, pas pour les parents), comme je l'avais cpmpris et qui me semblait dénué de sens si rien n'était mis en place en parallèle, mais plutôt d'essayer de faire un électrochoc.

La situation stagne depuis très longtemps malgré les interventions AEMO et les différentes tentatives de l'AS de faire bouger les choses. Il lui semble que la fille est prise dans un conflit de loyauté tel, qu'elle ne peut pas accepter d'être bien chez son père. Il semblerait que la belle-mère ait tout tenté pour améliorer ses relations avec Caroline mais que cette dernière reste complètement braqué.

Le but est aussi de voir un peu ce qui se trame entre la fille et la mère. Selon l'AS, la mère a de gros troubles psy, ce que réfute la psy(chologue?) de celle-ci

La condition que j'ai mise est que si on se rend compte que la fille n'a pas sa place ici et que le placement est contre-productif, on stoppe le placement immédiatement. L'AS est OK avec ça

Le but est que Caroline puisse retourner vivre chez son père et lui laisser l'opportunité de se sortir du rôle dans lequel elle s'est mise (Elle ne lui adresse plus la parole depuis plusieurs mois)

Entretien d'admission

Présents : Assistante sociale, le papa, Caroline, un éducateur, une éducatrice et moi-même.

Résumé du contenu, tel que présenté par l'AS : Parents séparés depuis 3ans, Caroline vivait chez sa mère jusqu'en février dernier, moment où le SPJ a décidé de la placer chez le père, la maman ayant du mal à s'occuper de sa fille (problèmes d'hygiène et la mère aurait des troubles psy), cette info étant à prendre avec des pincettes, aucune trace écrite de ceci, ce sont les dires de l'AS qui ne serait pas du même avis que la psy qui suit la maman.

Le fait de vivre chez son papa est difficile pour Caroline, qui se retrouve prise entre sa maman et son papa. Elle aurait "porté le poids" des problèmes de sa maman et des soucis de sa soeur depuis la séparation. Caroline n'arrive pas à s'autoriser à être bien chez son papa, qui est en couple et attend un troisième enfant (ce qui serait dur à vivre pour Caroline, selon la maman...). En été, un mieux a été constaté par l'AEMO. AEMO qui a du mal aujourd'hui à travailler avec Caroline et voir plus loin. Caroline est en conflit permanent avec son père, ne lui parle plus. Personne n'est à l'aise dans cette maison.

Dés lors, le but du placement est de sortir Caroline de cet environnement où elle est en souffrance, afin qu'elle puisse prendre du recul, du temps pour elle, extérioriser ce qu'elle ressent, et enfin s'autoriser à retourner vers son papa et à se sentir bien chez lui. Elle reconnaît ceci à demi-mot, reconnaît qu'il y a un problème et qu'elle n'arrive pas à s'ouvrir à son père. Ce placement peut et doit servir d'électrochoc et permettre une observation de Caroline en dehors du cadre familial. Une observation des relations mère-fille est particulièrement demandée. La maman est très inquiète pour sa fille et souhaite lui rendre visite pour rencontrer l'équipe éducative et voir le foyer, ce qui a été convenu.

Sur le plan scolaire, Coralie suit une scolarité normale sans problème particulier. Une demande

Dynamique perçue lors de l'entretien : Le papa semble avoir du mal à « lâcher » sa fille et semble très présent dans la vie de cette dernière (étouffement??). À plusieurs reprises, il manifeste une réelle difficulté à l'idée de laisser sa fille au Foyer malgré qu'il soit demandeur du placement. Malgré que Caroline s'exprime très peu, on sent une grande émotion, peut-être de l'appréhension ou du chagrin à l'idée de quitter le cocon familial ?

Parents très présents (bien que la mère soit physiquement absente), à priori collaborants et le bon sens semble établi entre eux (possibilité de transferts, domiciliés dans la même région, communication saine, ...).

Entretien individuel

Voilà alors est ce que vous pourriez me présenter votre famille ? Combien d'enfants vous avez, quel âge ils ont, où ils vivent, etc...

Ah oui, alors euh... j'ai ma fille Caroline... c'est celle, qui a été placée en foyer... et elle, elle a juste 14 ans... Après j'ai ma deuxième fille, Marie, qui a 11 ans et là... je viens d'avoir encore une petite nana avec ma nouvelle copine, qui est née le mois passé.

Ah, félicitations !

Merci

Et alors euh... donc si j'ai bien compris, vous êtes séparé d'avec la mère de vos deux premières filles, c'est ça ?

Oui, depuis quelques années déjà, mais... elle habite pas loin... On s'entend assez bien

Et tous vos enfants vivent chez vous... c'est rare que les enfants vivent chez leur père, non ?

Oui mais ça c'est fait comme ça... Avant, elles habitaient chez elle mais... là, elles sont chez moi depuis environ 8 mois mais... comme leur mère habite tout près d'ici, elles se voient quand elles veulent

Ah, c'est bien comme ça... et c'est vous qui aviez demandé le droit de garde au moment de la séparation ?

Non non, c'est euh... le SPJ qui a la garde... Euh... Comme mon ex-femme est assez fragile, le SPJ a pris le droit de garde au moment où on s'est séparé pour euh... avoir juste un œil sur ce qui se passait à la maison pour que tout se passe bien vu que les filles sont restées chez leur maman

Ah Ok

Et là, sur les derniers temps chez leur mère, elle avait un peu de mal à gérer donc euh... je pense que quand elles sont venues chez moi elle était d'un côté un peu... soulagée de pas les

avoir tout le temps à la maison et de l'autre côté euh... assez déçue et triste de les perdre, si je peux dire ça comme ça...

Mais bon... on arrive très bien à s'entendre alors comme j'ai dit, elles se voient quand elles veulent. ..Y a... y a pas vraiment de problème par rapport à ça.

Mhmm. Et concernant le placement de Caroline, ça s'est décidé comment ?

Alors ça c'est une longue histoire... ça a commencé quand... quand Caroline est venue vivre à la maison... Disons que... la transition a été un peu dure pour Caroline... Euh... Déjà c'était pas son choix de venir vivre chez moi et... en plus je pense que voir son père refaire sa vie avec quelqu'un d'autre ça devait pas être évident pour elle... Ouais...surtout que sa mère allait pas très bien à ce moment là...ouais, je pense que c'est pour ça aussi... en tous cas, dès le début, elle s'est renfermée et elle nous parlait pas

D'accord

Donc après ça, c'est devenu compliqué... euh... ma copine faisait tout ce qu'elle pouvait pour que ça se passe bien et Caroline lui parlait quasiment pas... Donc euh...avec moi, ça allait encore à ce moment là mais... ça commençait aussi à devenir un peu plus tendu... Je pense que c'est aussi lié à l'âge... euh...elle entrait dans l'adolescence...je sais pas. Ya peut-être un peu des deux... ma copine et l'adolescence... et aussi de savoir sa mère seule alors qu'elle allait mal

Mhmm

Et donc quand ça a vraiment commencé à être difficile, j'en ai parlé à l'assistante sociale. Euh... Je savais pas trop quoi faire... Je voulais que tout se passe bien et euh...en plus comme je voyais que ma copine faisait beaucoup d'efforts pour que ça marche, je me sentais un peu en porte à faux avec elle... Et elle était hyper compréhensive et euh... elle essayait vraiment de comprendre Caroline mais bon... ça suffisait pas...

Alors euh...l'assistante sociale, elle a proposé l'AEMO. (ndlr : Assistance éducative en milieu ouvert) et nous, ben on a dit Ok... donc euh... on a eu un éducateur qui venait à la maison environ deux fois pas mois, je dirais, pour voir comment ça allait mais ça a pas vraiment changé grand-chose.

Ça s'empirait même...euh... pas à cause de l'AEMO, donc mais plus le temps passait et plus elle se renfermait... Donc euh..., après quelques mois comme ça euh... Mme Müller euh... (ndlr : assistante sociale) elle a suggéré que Caroline aille en foyer mais nous on

voulait pas... On se disait que c'était quand-même pas la peine et puis que ça s'arrangerait... mais finalement ça s'arrangeait pas malgré que l'AEMO continuait de venir chez nous alors euh... Mme Müller a fait une demande pour que Caroline aille au Foyer mais là, c'est la petite sœur qui a menacé de se suicider si Caroline allait en foyer alors on savait plus trop quoi faire...euh... et ça c'était au mois de juin

D'accord

Et après ça a été dur parce que les choses s'amélioraient pas... Euh... surtout que ma copine était enceinte alors je pense que c'était encore plus difficile pour Caroline... Donc finalement, après les vacances d'été où elle a passé une semaine chez sa mère, elle est revenue euh... c'était pire que tout... Elle parlait plus du tout euh... Même l'AEMO savait plus quoi faire alors on s'est dit qu'il fallait vraiment faire quelque chose puis on a remis l'idée du placement sur le tapis... Puis voilà... Le temps que les choses se fassent et qu'une place soit disponible euh... c'était le début octobre et là, elle est allée au Foyer.

D'accord... et euh... comment ça s'est passé votre arrivée au Foyer... l'accueil et tout ça ?

Ah, très bien... Les gens ont été super Euh ouais, enfin... au début ça a été difficile parce que le jour où on est arrivé euh... ils nous ont dit que la 1^{ère} semaine y avait pas de contact et nous, on s'attendait pas du tout à ça surtout que c'est nous qui avons demandé le placement alors on a pas compris alors bon euh... on était un peu... je sais pas... mais sinon, c'était vraiment bien. Caroline elle s'est très bien entendue avec les éducateurs et ils ont été vraiment bien avec elle et avec nous aussi.

Vous vous êtes pas senti jugé ?

Non non, pas du tout euh... au contraire. Ils étaient très arrangeants, très sympa et franchement, ils se sont bien occupés de Caroline... elle a beaucoup changé là bas mais... je crois que c'est parce qu'elle a eu le temps de réfléchir

Et vos relations avec le SPJ ? Comment ça se passait ou... comment ça se passe?

Ben très bien... Mme Müller est très chouette et euh... elle a bien compris les problèmes qu'on avait dès le départ...Et euh... Elle a toujours tout fait pour arranger les choses en prenant en compte ce que nous, on demandait...Elle a jamais rien imposé mais elle a

toujours proposé des choses pour améliorer la situation. Puis en plus euh..., ça a marché alors je peux que dire du bien d'elle. Non, elle est vraiment bien

Donc euh... à ce que j'ai compris, les relations familiales ont changé suite au placement ?

Oui, ben même pendant... Il me semble que c'était la deuxième semaine, quand elle est revenue à la maison pour le week-end et là, euh... ma copine a de nouveau essayé de lui parler et là... si je me rappelle bien, elle a répondu et après ça, elles ont pu discuter un bon moment ensemble. Et après ben... euh..., ça s'est assez rapidement arrangé. Au bout d'un mois, elles sont allées faire du shopping entre nanas avec mon autre fille et mon ex femme aussi

Ah oui ?

Oui, les relations elles se sont aussi améliorées entre elle et sa maman parce qu'avant son placement c'était aussi devenu conflictuel avec elle. Elle était bien nulle part et ni sa mère, ni moi, on arrivait à faire quelque chose et à la gérer... Pourtant, ailleurs ça allait très bien... à l'école, par exemple, y avait pas vraiment de problèmes... ça se passait bien.

Mhmmm

Elle est plutôt timide et assez respectueuse mais c'est à la maison que ça allait pas...Euh... chez moi et chez sa mère, les deux... C'était à peu près pareil, je crois sauf que... chez moi elle était presque mutique alors que chez sa mère c'était plutôt l'inverse... mais bon, c'est la même chose ...

D'accord... et depuis le placement ?

Tout va bien... Chez nous c'est super... Ma petite dernière elle est née le mois passé et ça se passe très bien, Elle l'adore... je pense qu'elle est aussi rassurée de voir que je ne la laisse pas tomber sous prétexte que j'ai un enfant avec une autre femme.... ça se passe aussi bien entre ma copine et elle... Elles se font des trucs de filles ensemble... c'est bien, j'y croyais plus.

Et avec sa maman ? Vous savez comment ça se passe ?

Oui, ça va beaucoup mieux aussi... euh... Elles s'entendent beaucoup mieux et elles parlent plus qu'avant... D'ailleurs sa maman aimerait bien une garde partagée et vu qu'on habite le village d'à côté, ça pourrait se faire

Ah, c'est ça le projet maintenant?

Ben disons que pour le moment, Mme Müller n'est pas encore d'accord parce que... la maman de Caroline est encore trop fragile et puis pour l'école c'est pas l'idéal parce que... elle habite quand même à une demie heure à pied mais moi je me dis que ça pourrait être une bonne solution pour la suite. Peut-être pas pour tout de suite mais à plus long terme, si Caroline a envie... ouais, je pense que ça peut être une bonne solution. Faut voir comment ça évolue

D'accord et... comment vous expliquez le changement d'attitude de Caroline depuis son passage en foyer ?

Je sais pas trop... je pense qu'il y a plusieurs raisons à ça... Déjà, comme elle disait Mme Müller, elle voulait faire un électrochoc... Elle avait jamais pensé que Caroline devrait vivre en foyer à long terme... elle voulait juste nous remettre les idées en place... à tous, je crois.

Mhmmm

Et ça a marché... je crois qu'on voulait tous arranger les choses puis... tout le monde y a mis du sien... mais... c'est quand-même Caroline qui a fait le plus de progrès, je dirais... Parce que... avant d'y aller, elle s'était enfermée dans un truc et elle arrivait plus à en sortir puis en allant au Foyer ben...elle a réussi à sortir de ça et à se remettre en question... Ouais...,elle m'a épaté, je dois dire...

Et euh...y a aussi la comparaison je pense... parce que... au Foyer elle était avec d'autres enfants qui avaient des histoires beaucoup plus difficiles que la sienne et je pense qu'elle a pris conscience que finalement ben... elle était pas si mal lotie... Par exemple,...euh...elle était en chambre avec une autre fille du même âge et un jour elle m'a raconté que sa mère était alcoolique puis qu'elle piquait des crises monumentales puis une fois, elle l'a entendue au téléphone avec sa fille et je crois que ça, ça l'a choquée... Je sais pas exactement mais je pense que ça l'a fait réaliser certaines choses... Ouai, ça et... la séparation aussi, je pense.

Mhmmm

Parce que c'est facile de se plaindre des gens avec qui on vit... surtout à son âge... mais après... quand ils sont plus là, c'est quand-même pas pareil... Et comme elle avait déjà dû changer de lieu de vie... de sa mère à chez moi... euh...ça devait quand-même l'angoisser un peu, je pense...

Mhmmm

D'ailleurs maintenant que j'y pense, ça me rappelle qu'on en avait parlé avec Mme Müller... Euh... Le fait qu'elle ait été envoyée chez moi par décision du SPJ ben... c'était un peu comme si on disait que sa mère était pas assez bien... alors euh... peut-être que c'est aussi pour ça qu'elle pouvait pas être bien chez moi... euh...comme pour dire que sa mère était pas pire... comme pour la soutenir... et... euh...peut-être être renvoyée là bas...je sais pas. Je me pose la question... Elle pensait peut-être que si ça allait pas chez moi, elle retournerait chez sa mère mais... je crois que c'était inconscient chez elle...

Mhmmm

Après, de là à aller en foyer... je pense qu'elle préférait quand-même accepter que ça pouvait aller bien chez moi plutôt que d'être en foyer... surtout qu'après le premier choc passé, sa mère... euh... elle était pas contre le fait qu'elle soit chez moi... je pense que... pour elle aussi c'était mieux que Caroline soit chez moi que dans un Foyer... Elle a toujours voulu le bien de ses enfants et... on n'est pas en conflit donc ouais... je pense que ça, ça expliquerait pas mal de choses.

Mme Müller parlait de loyauté...euh... de conflit de loyauté, très exactement et je pense que...effectivement... y a de ça.

Alors voilà, maintenant ça se passe bien... on est super contents... tous... elle, moi, sa mère, sa sœur, ma copine et même la petite, je suis sûr qu'elle est contente (rire)

Très bien... vous avez quelques chose à rajouter ?

Euh non, pas spécialement...je remercie Mme Müller et les éducateurs du Foyer, voilà, c'est tout

Ben merci beaucoup

Esther

10 ans

Placée au Foyer du 3 octobre au 23 décembre 2011

Demande de placement

Demande faite par l'AS le 15 septembre à Ali, je transmets les informations. Il n'y a pas de réservation, nous entrons en matière seulement s'il y a de la place le 3 octobre à 13h30, cela a été convenu avec Ali.

Explication de la situation :

Placement en zone tampon avec l'accord des parents, jusqu'aux vacances de Noël. Si place rapidement aussi. Car les parents sont demandeurs et à bout. Situation suivie depuis trois ans (suivi AEMO durant 2 ans, suivi psy à la Passerelle, la CIMI, et maintenant Boréal).

Le papa dit vouloir partir si sa fille ne se calme pas, il dit aussi vouloir la scotcher au mur. Monsieur est à l'AI avec des problèmes psy. Il aurait lui-même été placé.

La mère a des séquelles carencées affectives, elle travaille l'HP ophtalmique. Elle aurait été aussi placé mais moins longtemps que Monsieur. Le couple est très collaborant. Ils sont divorcés, ils ont été séparé durant deux ans pendant lequel madame aurait eu une aventure, et depuis ils vivent ensemble.

Ils ont peu de moyen, le SPJ regarde avec Pro Infirmis. La famille habite à Crissier.

La petite est en enseignement spécialisé, elle a des compétences intellectuelles, elle est lente dans l'apprentissage, elle a des troubles du comportement (injures et agressivité). Il y a un pédiatre qui la suit. Ce pédiatre a trouvé que la mère était trop intrusive avec sa fille, et que Esther est hypostimulée dans son environnement familial. L'as aimerait au plus tard un placement avant un mois

Entretien d'admission

Présents lors de l'entretien : Les deux parents, l' AS, Esther, l'éducateur et moi-même:

Contenu de l'entretien : Les parents sont divorcés mais sont de nouveau ensemble et vivent ensemble. Monsieur est à l'AI pour raisons psy mais ne donne pas de détails. (Au premier abord, il n'a pas l'air plus malade plus que ça) Madame travaille à 50%

L'AEMO a été mis en place en début 2008 pour aider les parents dans leurs tâches éducatives. Rachel "n'obéissait pas, les insultait, ..." Elle faisait preuve de violences verbales et physiques envers eux et envers les autres enfants (école). Ils disent eux-mêmes avoir du mal à fixer des limites à leur fille et à s'y tenir et étaient contents d'avoir du soutien. Par contre, ils disent n'avoir pas vu beaucoup de résultats avec l'AEMO, les éducateurs intervenant le plus souvent en l'absence d'Esther. L'intervention AEMO a pris fin en juin 2010. Depuis, une prise en charge CIMI a été mise en place et depuis peu, ils vont aux Boréales. En parallèle, Esther voit quelqu'un et les RDV seront maintenus pendant son placement au Foyer (pour l'instant, rien de prévu).

Les choses se sont accentuées ces derniers mois et Esther devient ingérable, insultant ses parents à tout va et n'en faisant qu'à sa tête. Le père a plusieurs fois menacé de s'en aller si les choses ne changeaient pas. Les parents (la mère, suite au divorce) ont l'autorité parentale et le droit de garde et sont demandeurs du placement, néanmoins, il est difficile pour eux de se séparer de leur fille. Il est prévu qu'Esther intègre le Châtelard (Foyer éducatif thérapeutique à long terme) le 9 janvier. Un « stage » d'une semaine est déjà prévu pour elle au Châtelard pour la semaine prochaine

Esther est en enseignement spécialisé à Prilly.

Ressenti lors de l'entretien : Famille très touchante. Les parents ont l'air excédés par les attitudes et les comportements débordants de leur fille mais l'on sent énormément d'amour dans cette famille. Les parents ont tendance à « partir dans tous les sens » et l'assistante sociale se comporte avec eux comme un parent avec ses enfants, ce qui semble parfaitement leur convenir. À plusieurs reprises, elle les rappelle à l'ordre et leur demande de se calmer. Toute la famille est effectivement très survoltée et pleine d'une énergie plutôt déstructurée. Esther n'est pas très éloquente quand il s'agit de répondre à des questions formelles mais converse beaucoup avec sa maman pendant l'entretien. Les parents semblent attendre beaucoup de ce placement. Le père est très en retrait. Son bégaiement lui donne un air un peu particulier. Il se dit colérique. Tout le monde s'accorde à dire que le père et la fille sont identiques.

La difficulté pour la maman de placer sa fille est palpable. Cet entretien prend malgré tout un air de fête, dû au côté « farfelu » de la famille. Famille très touchante mais aussi très vivante

Entretien individuel

Alors la première question c'est par rapport à la configuration familiale avant que Esther soit placée, en fait, c'est combien d'enfants dans la famille, si vous êtes mariés, divorcés, séparés, qui vit avec qui, mais famille donc, c'est famille restreinte, hein, juste parents et enfants.

Ben, on est... bon c'est vrai qu'on vit les deux avec mais c'est vrai que ... Le papa et la maman mais... officiellement on est divorcés.

D'accord, mais au moment où elle, elle a été placée, c'était comme ça déjà ?

Oui... oui on était à nouveau ensemble mais officiellement le statut officiel est... est divorcé.

D'accord, mais vous viviez quand même en famille, euh, les parents avec, euh...

Oui mais parce que... on s'est divorcé quand elle était quand même plus petite... et puis c'est vrai qu'on s'est remis ensemble par la suite.

D'accord, et puis, vous aviez été séparés géographiquement pendant un temps ?

Oui

Pis Esther elle vivait avec euh...

Moi

D'accord

(rires)

Euh, ensuite par rapport au placement, vous avez le droit de répondre (rires), par rapport au placement, euh....., comment, enfin le contexte du placement c'était quoi ? C'est qui qui l'a décidé ? Pour quelles raisons ? Ou comment vous vous avez su ou... ?

C'est...

C'est ?

C'est comment ?

C'est que vous ? Ah c'est comment ?

C'est comment on a décidé.

Bon moi j'ai été la dernière à accepter aussi

Comment entre vous deux ? Ou comment ?

Parce qu'elle était déjà suivie par une psychologue à l'époque

C'était soit...soit je la plaçais soit je lui foutais...euh....

Puis avec le SPJ, le SPJ était déjà en lice à cette époque-là avant même qu'elle soit placée

C'était soit je la plaçais soit je la mettais en poster là.

C'était...c'est vrai que moi, j'étais celle qui avait le plus de peine à accepter qu'on....on place ma fille...euh... c'est vrai que moi j'avais de la peine à me faire à l'idée que ma fille vive ailleurs que sous mon toit.

Mhmmm, et puis ben du coup c'est vous qui avez fait la demande? Ou bien c'était l'assistante sociale ?

C'était avec le SPJ

Si toi t'étais pas d'accord ben...

Ils pouvaient pas, ils pouvaient rien faire. Il fallait l'accord, il fallait mon accord.

J'avais pas l'autorité, moi. J'avais pas l'autorité. Je pouvais rien faire.

Si

Non

La garde ouais...C'est vrai que c'est moi qui avais la garde à la base, donc voilà.

Mais en fait vous en avez parlé entre vous avant d'en parler avec l'assistante sociale ou bien ça a été en discussion comme ça plusieurs fois avant de...?

Parce que la psychologue qui suivait Esther ainsi que... Il y avait aussi l'AEMO qui venait un moment donné à la maison puis ils se sont rendus compte que... il y a des moments où ça devenait invivable à la maison aussi.

Mais la période quand Esther est allée en foyer, c'était la même période que l'AEMO ou l'AEMO venait de se finir ?

Il me semble que ça venait de finir.

Ca venait...ça venait de finir.

Pis donc c'était...c'était l'assistante sociale, vous et les éducateurs du AEMO qui pensiez que c'était une bonne chose le placement ?

Et ben l'AEMO c'était déjà fini.

C'était déjà fini oui

Ah donc eux ils avaient pas de...

Eux, ils avaient pas demandé mais c'était soit elle partait pour les vacances parce que moi je passais pas, je passais pas deux semaines comme ça.

Ca c'est vrai que les vacances, c'était très pénible.

Soit ils trouvaient quelque chose pour la placer pendant les vacances soit ...c'était comme je vous ai dit, le poster sur... le mur.

Et c'est pour ça qu'ils ont réagi avant les vacances.

Avant que je pète un câble.

Quand elle a commencé à...à devenir...

Le placement au Châtelard était déjà prévu ?

Non. Non.

Ah non ?

Non.

Ou bien...Si, ils avaient commencé à faire la demande.

La demande était faite mais c'était pas prévu.

Ah donc ils savaient pas encore que c'était ok ?

Ils savaient pas encore si c'était ok ou pas...

C'est pour ça qu'ils l'avaient mise au Foyer, en attente quoi.

D'accord, puis donc, j'avais une question sur les motifs du placement mais vous l'avez dit les motifs c'était que, voilà, en famille pour vous cela devenait ingérable...

C'était ingérable, oui.

Esther euh... pouvait passer de la violence verbale à la violence physique euh...pas seulement envers les autres enfants mais ... envers l'adulte aussi quoi.

Et puis, comment vous, vous avez été accueillis, euh, par, alors pas seulement le jour où vous êtes arrivés par les gens qui étaient présents mais de manière générale, mais par les systèmes sociaux donc par l'assistante sociale, par l'AEMO avant ça, puis après par les gens du foyer ? Dans le sens de comment vous vous êtes senti traités par les différentes personnes et par les professionnels qui étaient là ?

Y a eu l'AEMO , c'est tout. En plus, c'est toi qui a fait la demande hein ? Moi, j'ai fini. J'ai tout dit...(rires)

Bon, moi c'est vrai que l'AEMO, ça joue ici parce que c'était suite à des différends que j'avais eu avec sa première psychologue.

Et puis ça, c'est vous qu'aviez demandé des éducateurs à la maison ou elle était déjà au SPJ, puis c'est l'assistante sociale qui vous a proposé ou suggéré ?

Non, il me semble pas c'était...

L'AEMO. C'est l'AEMO.

Euh...c'est l'AEMO qu'a fait venir le.... Non, c'est le SPJ qu'a fait venir l'AEMO, non ?

C'est l'AEMO qu'est...

Qu'a fait rentrer le SPJ en route, non ..., attends...euh

La Passerelle, l'AEMO, le SPJ. C'est pas dur.

Mais qui l'a envoyée à la Passerelle alors?

Alors ça. C'est toi qui te démerde, hein.

Quand elle était à la Passerelle, là, hein...là-bas...quand elle était suivie par une psychologue ?

Oui mais comment elle est allée là-bas ?

Ah oui mais elle avait déjà des problèmes quand je suis arrivée ici à l'école enfantine, euh...elle pétait déjà les plombs. C'est arrivé, hein, déjà quand elle était petite. Hein t'es d'accord ?

Mhmmm.

Puis c'étaient eux qui nous avaient conseillés, c'était les écoles qui nous avaient conseillé ce truc là-bas...

D'aller à la Passerelle ?

Le Service psychologique scolaire quoi... nous avait conseillé là-bas.

Et eux, ils vous ont proposé le SPJ ou ils vous ont imposé le SPJ ?

Non, ah non.

Non, ça c'est l'AEMO.

Ah oui, alors à la Passerelle, ils vous ont proposé l'AEMO, ou ils vous imposé l'AEMO ?

Non proposé, puis sinon...puis c'est vrai qu'au début moi je savais pas trop. Puis là, quand on a discuté avec la psychologue, j'ai accepté qu'ils viennent voir à la maison comment ça se passait.

Puis l'AEMO, ils vous ont proposé le SPJ ou imposé le SPJ ?

Bah ils sont ... ils ont appelé le SPJ...

Imposé, imposé.

Oui, à la base oui, mais parce que le problème

Parce que je leur ai sorti une phrase qui leur a fait très peur

Qui leur a fait très peur lors d'une réunion entre, entre, euh...où il y avait les enseignants,... l'enseignante de Esther, il y avait, oui, il y avait l'enseignante de Esther, il y avait la psychologue, le monsieur de l'AEMO.

Je leur ai dit : « Si ça bouge pas, je...je...je la prends puis...euh... je...je la scotche contre le mur ».

Vous leur avez dit ça comme ça et ils ont tout... ?

Ils ont tout... ils ont, ils ont, enfin comment dire...c'est vrai qu'ils ont pris peur en entendant cette phrase. Bon, quand on le connaît, on sait qu'il a...euh... qu'il aime trop sa fille pour la scotcher contre un mur, mais c'est vrai que si on ne le connaît pas, ça peut faire peur.

Là je me suis levé pis j'ai pris la chaise, puis voilà, là, ils ont eu un peu peur.

Ils ont imaginé que tu allais faire pareil avec ta fille, et puis euh... du coup, ils ont appelé le SPJ, « on va faire intervenir le spécialiste dans l'histoire » hein, dans cette histoire ? L'assistante sociale, à force de te connaître, hein elle sait que tu serais incapable de faire ça, ...hein...tu n'es pas capable d'en arriver là...Oui c'est clair, c'est suite à cette phrase que tu avais eu dans l'entretien que ça avait déclenché le SPJ.

Si j'avais jamais eu cette phrase, ils auraient jamais bougé, hein.

Donc finalement vous êtes assez contents (rires) ?

Oui, mais au début, on avait pas Mme Charer. Au début, on avait eu Monsieur Graziano, puis je sais pas où il est parti après. Après, il y en a eu un qui était entre deux, qui a fait un intérimaire pendant quelques temps, c'était Monsieur Gindroz, quelque chose comme ça.

Oui, Monsieur Gindroz. Oui, oui.

Et puis jusqu'à ce que Madame Charer prenne le dossier définitivement quoi.

Et puis avec le SPJ, ça s'est bien passé ?

Avec Monsieur Graziano, on arrivait encore plus ou moins à rire. Il était sympa Monsieur Graziano. Il avait encore un bon sens de l'humour. Madame Charer aussi mais quand elle apprend à te connaître euh...

C'est aussi avec Monsieur Graziano que j'avais péché un câble, non ?

Oui avec lui, tu avais péché un câble une fois aussi.

Oui comme avec la première psychologue.

Oui.

On peut pas bouger, nous. Comme on peut pas bouger, j'ai pris la chaise puis j'ai dit : « Allez vous...vous faire foutre ». Qui c'est qui était venu me rechercher à la salle d'attente ?

C'était Graziano, non ?

Oui.

Puis avec Madame Charer, ça s'est bien passé ?

Ah non, avec elle ça va encore, hein ?

J'ai même dit, ouais je reviens mais elle...elle sort du bureau.

Ouais...Mais la première fois que tu l'as rencontrée Madame Charer, c'était même ici à domicile, hein, tu te rappelles ? C'était même avant...

C'est le Monsieur de l'AEMO qui était venu avec elle, pour nous...nous la présenter.

Je sais plus comment il s'appelait, c'est le dernier qu'on a eu là, hein, il était venu avec elle pour nous la présenter, celle qui s'occupait du dossier, maintenant là-bas.

Et puis dans vos rapports avec le SPJ, par rapport à comment vous avez été considérés par rapport à ce que vous vous demandiez ? Il y a des gens qui trouvent que le SPJ décide pour eux et qu'ils n'ont qu'à suivre et d'autres qui trouvent qu'ils fonctionnent avec le SPJ. Qu'en pensez-vous ?

Non, parce que nous, c'est notre demande alors... Le jour où on dit au SPJ qu'on veut la retirer du placement, ils nous la redonnent.

Mais ils vont quand même discuter avec nous avant, vu les situations qu'on peut vivre avec elle.

On peut dire : « Maintenant, on...on l'enlève. »

On nous a pas imposé le placement... Nous, on nous a pas imposé le placement. C'est vrai que, par exemple, si on impose le placement à un famille qui...qui battait leur enfant, là c'est clair que les parents pour récupérer, là, c'est impossible.

Ça, c'est différent.

Puis là, ils se sentent discrédités par tout le système social, ils ont l'impression d'être jugés, d'être mal jugés en plus souvent.

Et puis, est-ce que vous avez remarqué, depuis qu'elle a été placée, au moment où elle a été placée ou après qu'elle ait été placée, s'il y a eu des changements, ben, dans les relations familiales, que ce soit avec elle, entre vous, ou... ?

En pire. Moi, je les vois pas les changements.

Verbalement et physiquement, il n'y a pas de gros changements.

Bon, par rapport au placement, j'ai pas tellement d'autres questions, euh..., comment ...euh... qu'est-ce que vous en retirez de ce placement au Foyer ? C'était bien, pas bien ?

Moi, ça m'a soulagé parce que je pouvais la laisser le...le week-end.

C'est vrai que le week-end, il y avait toujours des éducateurs pour la garder au cas où... C'est mieux car si on la met chez ma mère.

Comme je te dis la mettre chez ta mère c'est pire, parce que quand elle revient, c'est pire.

Les grands-parents sont laxistes... trop laxistes.

D'accord, puis du coup elle prend l'habitude.

C'est comme on dit, nous faut un internat où je peux l'amener les samedi. Un...un samedi sur deux, par exemple.

Mhmmm. Pour vous soulager un peu.

Comme ça nous on fait ce qu'on...ce qu'on a à faire là.

Je sais pas si vous avez des choses à rajouter par rapport au Foyer, par rapport à comment ça c'est passé...

Si. C'est bien.

Kevin
5 ans
Arrivé au Foyer le 16 août 2011

Demande de placement

5 août 2011 demande

Demande pour un garçon, Kevin, de 5 ans et demi. Le garçon vit chez sa mère. Celle-ci est fragile psychologiquement, soutenue par des professionnels ainsi que par une maman de jour durant la semaine. Elle a fait la demande que le relai soit pris pour son fils pour ce week-end car elle est à bout. La maman de jour n'étant pas là, demande de dépannage pour le week-end.

Après téléphone avec JF, demande renvoyée sur le Nord qui est rentré en matière. Le jeune avait déjà fait un séjour chez eux en début d'année.

16 août Re-demande

Nouvel demande pour Kevin, 5 ans et demi.

Pour la situation cf événement 1.

Aujourd'hui, la mère de Kevin ne s'est pas rendue au suivi pédopsychiatre pour son fils. Inquiétude de la pédopsychiatre qui tente de joindre la mère à plusieurs reprises sans réponse. Celle-ci finit par décrocher et dit qu'elle n'a pas besoin d'aide. La pédopsychiatre, inquiète vue la situation psychologique de la mère, contacte le psychiatre de garde. Celui-ci se rend chez la mère accompagné de la police. La mère est conduite à Chauderon pour une évaluation psychologique à l'issue de laquelle une hospitalisation est décidée.

Durant ce temps, Kevin est resté avec la maman de jour qui ne peut assurer au-delà la garde de l'enfant.

Le père habite La Chaux-de-Fonds, et est actuellement en poursuite pénale pour maltraitance ce qui ne permet pas un accueil de Kevin chez lui.

A priori pas d'autres ressources.

Le droit de garde est actuellement à la mère.

Au moment du téléphone, l'AS a déjà contacté le Nord (qui avait précédemment accueilli Kevin pour deux WE) qui n'ont pas de place; ainsi que Meillerie injoignable. Après tél avec Luca, nous convenons que j'appelle Meillerie, et si pas de réponse, nous entrons en matière pour 5 jours.

Meillerie toujours pas joignable, nous accueillons donc Kevin ce soir. Luca informé. MAR fait l'entretien d'entrée.

Durant l'accueil, contact avec Meillerie. Ils ont effectivement une place et peuvent accueillir Kevin. Je leur transmets les informations ci-dessus (situation, infos AS, etc), que nous entrons en matière sur 5 jours pour l'instant. Je les informe également que MAR rappellera

ce soir si plus d'info durant l'entretien, que nous reprendrons la situation en colloque demain et leur donnerons notre position pour la suite à l'issue de celui-ci.

Entretien individuel

Voilà, donc la première question concerne la configuration familiale. Combien d'enfant vous avez, si vous vivez ensemble, ...

Ah, moi j'ai, j'ai deux enfants

Deux enfants ?

Ouais. J'ai une fille qu'elle a 19 ans, mais elle n'est pas ici et Kevin il va avoir 5...6 ans le 5 janvier

D'accord. Donc vous vivez juste avec Kevin ?

Avec Kevin, ici en Suisse, ouais

Sinon son papa est pas là, et... ?

Son papa il est à Neuchâtel... à la Chaux-de Fonds

D'accord. Donc c'est vrai que c'était une question après par rapport au placement. Vu que vous avez deux enfants donc là je comprends qu'il y en a un seul des deux qui est placé. Et votre fille elle vit seule ou...

Non, elle vit avec la famille au Maroc

D'accord

Ouais

Donc on va parler du coup, de Kevin vu que c'est lui qui a été placé. Alors vous pourriez me dire un peu le contexte du placement. Comment ça a s'est décidé, comment...

Alors le placement c'est euh, j'ai euh, j'ai appelé. J'ai appelé le SPJ parce que c'est l'épuisement. L'épuisement de beaucoup de... ouais, beaucoup de choses que j'ai subies et j'ai ramé toute seule et je suis allée jusqu'à l'épuisement et là j'ai téléphoné pour qu'ils, qu'ils m'aident pour l'instant comme là j'ai pas de famille, euh... j'avais donné à son papa un moment alors il a été mal traité par son père et j'ai été avec lui jusqu'à Neuchâtel pour la déposition chez la police et y a rien qui s'était fait

Y a pas eu d'enquête qui s'est ouverte ou quelque chose ?

Rien du tout. Rien a été suivi

Parce que le papa a un droit de garde ?

Non c'est moi qui ai le droit de garde

D'accord mais il va un week-end sur deux ou quelque chose ?

Même pas. Il a jamais respecté

D'accord mais il aurait le droit de le voir?

On est passé devant le juge... Bien sûr. Et ça fait des années que je rame à cause de ça. Le Brapa (*ndlr* bureau de recouvrement et d'avance sur pensions alimentaires) il veut pas entrer en matière. Il a jamais payé de pension alimentaire et euh... comment il s'appelle, l'allocation familiale, ouais, rien.

D'accord

Ouais

Et du coup, c'est vous qui avez demandé de l'aide. Vous avez demandé au SPJ directement ?

Alors oui. J'avais fait la demande par l'assistante sociale

Vous aviez déjà une assistante sociale ou vous avez simplement vous, appelé le SPJ ?

Non avant j'avais, j'avais l'assistante sociale. Et après j'ai été déposé au brapa pour l'allocation familiale, le recouvrement

D'accord

Mais y a rien qui a été fait. Bientôt 6 ans et ya rien qui a été respecté, rien qui a été fait.

D'accord puis vous alors vous avez demandé – euh, vous aviez un assistant social ou une assistante sociale ?

Euh, pour l'instant j'ai un monsieur, oui

Un Monsieur, et à lui, vous lui avez demandé de l'aide par rapport à Kevin ?

Alors euh, ça continue comme ça. Personne euh, ça fait un moment que je... que je parle à tout le monde que je dis euh...par rapport à ça. Je parle par rapport à ça mais personne ne veut écouter, personne ne veut m'aider, personne veut rentrer en matière. C'est, y avait beaucoup d'injustices

Et puis en fait, l'assistant social...

Ouais

C'est lui qui a proposé un placement ? Parce que je me pose la question parce qu'il y a plein de choses qui sont possibles. Des aides à la maison, des choses comme ça ?

Non. L'assistant social, c'est moi qui a appelé. J'ai demandé pour un week-end pour Kevin comme ça je me repose. Donc ils ont pris un week end et ils, ils ont vu que c'est l'épuisement total alors j'ai rappelé de nouveau et j'ai été hospitalisée. J'ai téléphoné à Mme Femia pour Kevin et j'ai été hospitalisée

D'accord

Ouais, pour me reposer

D'accord. Et c'est là qu'il a été décidé qu'il reste finalement en foyer parce que vous étiez hospitalisée ?

Alors euh ouais... euh... j'ai dit à Mme Femia où il est Kevin et tout alors elle a fait le nécessaire et tout

Euh... Mme Femia c'est qui ?

Mme Femia c'est la dame du SPJ

Ah d'accord, désolée

Ah y a pas de problème. Oui c'est Mme Femia du SPJ, en fait. Et euh... moi j'ai été hospitalisée et Kevin il a été chez la maman de jour. Elle a fait vite le nécessaire, elle l'a amené au foyer. Après j'ai été le voir. Les visites et tout. Non mais de ce côté-là y'avait pas de problème mais... (silence) comment on peut dire ça, ouais. Là j'ai subi de nouveau encore plus euh... chantage, un chantage affectif.

De la part de qui ?

Alors de la part euh...y avait... je sais que Mme Femia, c'était pas son cas, euh au foyer y avait euh Mme, Suzanne, je me rappelle plus son nom

Eisenbach

Eisenbach, voilà. Alors euh... « on garde Kevin 3 mois jusqu'à pour préparer les papiers. Après vous partez directement au Maroc »

Ça c'était votre demande à la base ou pas du tout ?

Alors non ! Moi j'ai dit. J'avais envie d'y aller mais... pas comme ça pas cette. Je suis malade. Mon ex, le Suisse, il a pris, il m'a... il a pris la moitié du fitness avec les 1200.- de, que qu'il a ordonné le –comment il s'appelle- le juge de pension alimentaire. Il a tout ramassé, il est parti au Brésil

Et c'est le papa de Kevin lui ou pas ?

Non, c'est pas le papa à Kevin, ça c'est le Suisse. Après je suis tombée malade à cause de ça euh, du psoriasis, tout le corps. J'ai été hospitalisée deux semaines euh...après j'ai ramé, j'ai, j'ai fait des cours, j'ai fait des... j'ai travaillé et tout euh... Un moment euh... comment il s'appelle là, l'ORP

Mhmmm

Il a demandé à Mme Krieg euh... non pas Krieg, pardon, mon ex assistante

D'accord

Euh l'ex- assistante, Mme Gavillet. Alors il a demandé pour qu'elle passe. Ils, ils ont vu que j'étais épuisée déjà à cette époque là, j'étais épuisée

Mhmm

Alors euh, il a, il a... on était à l'ORP. Il a demandé pour l'AI alors euh Mme Gavillet... J'ai un appartement comme j'ai travaillé. J'ai économisé pour 7 ans. Euhuh, je l'ai jamais loué et mon frère qui venait de décéder du cancer et il m'a retiré 250.-sur une fortune imposable. Euh... quoi encore. Il y a eu tellement. Euh ouais, alors euh... il a, il a fait ça. Il veut rien savoir euh. Un moment j'étais, j'étais mal parce que... il, il applique ses lois, sa loi, mais il me donne pas mes droits. Tous mes devoirs mais mes droits, rien. On parlait de brapa : il veut rien savoir. J'ai dit mais « il retire 250.-sur une fortune imposable » et le brapa il entre pas en matière, ça je comprends pas. Normalement on est... on est en Suisse,

c'est la loi, non ? Ouais alors j'ai encore ramé encore avec tout le..., avec le... comment on peut dire ça. Tout le malheur, tout la maladie. Ramé, ramé jusqu'au bout euh, qu'est ce qui m'est arrivé encore ? L'agression de la voisine. J'ai été agressée

Ici ?

Ici, oui. C'est pour ça j'ai demandé. Ça fait un moment, qu'il m'aide pour que je sorte d'ici

Changer d'appartement ?

J'étais en train de chercher et M Bonzon, mon assistant il dit : « va-z-y chercher » et l'autre assistante de Chaux-de-Fonds elle dit « non, ça sert à rien » Vraiment la balle de ping pong

Et chacun attend des autres qu'il règle les problèmes ?

Oui. Et j'ai dit moi, « Stop ». « La je suis fatiguée, je suis épuisée » À un moment la loi elle s'est tournée euh quand ils m'ont, j'ai été hospitalisée, j'ai subi le chantage affectif euh « Donnez-moi Kevin » euh « on vous donne pas Kevin jusqu'à... que ça... »

Euh, de la part du Foyer ?

Du Foyer et du SPJ et Mme Femia, c'était pas son cas. Bref. Alors euh

Donc les motifs qu'ils vous avançaient par rapport à ça, c'était quoi ? Dans le sens, c'était « on vous rend votre fils si » quoi ?

Hm ?

Le chantage c'était quoi ? Ça veut dire, ils disaient « on vous rend Kevin si » quoi ?

Alors si vous préparez le passeport et partez, ouais, voila comme ça, oui

Parce que vous, vous avez un permis C ici ? Vous avez quoi ?

Bien sûr, un permis C

Et Kevin aussi ?

Oui

Et puis donc le, le... ce qu'on vous demandait c'était : « si vous rentrez au Maroc on vous rend votre fils » ?

Oui

Mais rentrer en vacances ou rentrer...

Non, rentrer définitivement. Je suis humaine, je suis tombée malade

Et ça, la condition pour récupérer Kevin c'est de partir au Maroc ?

Voilà, oui oui

Mais euh, c'est qui qui pose ces conditions là ? Non parce que là, vous parliez de lois mais là aussi il y a des lois. Enfin, on peut pas...

Mais j'espère bien, non parce que la loi depuis le temps, j'ai pas eu de loi. J'ai ja... moi j'ai jamais fait rien et j'ai subi tout ça et personne veut m'écouter. Je me suis fait mal traiter comme j'ai jamais été mal traitée dans ma vie

Par les institutions, les différentes administrations ?

Tout, tout tout tout. Les socialistes, tout, tout le monde. Les médecins. Mme Weber, ma, ma, ma psy alors elle a fait, euh, un tableau de tout ce que j'ai eu. Tout ce que j'ai subi. Tout ce que j'ai subi. Après ça a tout changé alors « on vous soutient, on garde Kevin 3 mois, vous préparez vite le passeport et partez chez vous » C'était ça le chantage

Mais parce que dans l'idée –alors je ne sais pas si vous savez ou pas- mais dans l'idée c'était de dire si vous avez de la famille autour, ça sera plus facile...

Non, dans l'idée « vous avez assez ramassé,... » euh oui, « vous avez assez eu de malheur... » euh, qu'est ce que je voulais dire. J'ai eu assez de malheurs, plein de médicaments qui m'ont foutue en l'air avec les nerfs avec tout ce que j'ai subi. Personne écoute et c'était ça. Quand ils ont vu que c'était vraiment l'épuisement et quand le médecin de Prangin a fait le... l'analyse de sang, ils ont vu que je suis trop faible et beaucoup de médicaments alors euh... ils ont dit que j'arrive plus rien faire. Et puis, ce qu'ils disent que j'arrive plus euh... alors c'était ça

Et puis avant d'en arriver là, votre assistant social, il vous a pas proposé des aides à la maison, des choses comme ça, ou des, vous savez, des fois il y a des accueils de jours pour les enfants

Euh, il y a la maman de jour

Oui mais des choses comme euh... comme par exemple La passerelle où les enfants peuvent aller jusqu'au soir, ils mangent là et après ils reviennent le soir pour dormir à la maison, des choses comme ça

Non ils m'ont pas proposé, ils ont rien proposé. Ce qu'ils proposent c'est un foyer long terme mais moi, c'est trop. Ouais, moi tout ce que je veux, vraiment ce que je souhaite, parce que vraiment, il faut voir mon dossier CHUV comme j'ai été torturée par la, la, la voisine euh et j'avais le petit et je savais pas : Je je protège moi ou je protège le petit et depuis c'est là où je l'ai envoyé chez son papa.

Vous avez été agressée physiquement ?

Oui !

Ah d'accord. J'avais pensé des insultes ou quelque chose comme ça

Ah non non, il faut voir les photos... Au CHUV il y a tout mon dossier, ouais. Et personne veut écouter, rien. Rien rien rien qui a été fait comme justice. Ils ont dit voilà, il y a beaucoup, on voyait—excusez-moi du terme-de la merde et j'ai dit mais « ça se passe pas comme ça, je suis navrée mais ça se passe pas comme ça »

Dans ce que vous dite moi j'ai l'impression que c'est comme si vous aviez demandé de l'aide et qu'on vous a dit « non non » et que tout d'un coup, on vous dit « vous n'êtes plus capable de rien, on vous ramasse votre fils »

Oui, tout à fait, tout à fait, c'est ça

C'est un peu ça ? Tout ce que vous avez demandé, on ne vous a pas entendue en disant que vous pouviez très bien vous occuper de votre fils

Oui oui

Et du jour au lendemain, vous n'êtes plus capable de vous en occuper

Voilà, « prépare les papiers et dégage » Merci Beaucoup !

Avec tout ce qui existe dans le social avant un placement...

Non, dans le social

Il y avait des choses à proposer, il y a des soutiens à la maison, des éducateurs qui viennent à la maison pour éviter les placements ou des choses comme ça, comme soutien aux parents

Voilà, parce que moi ça m'a fait très mal. Très mal. Déjà le chantage

C'est discréditant aussi, j'ai l'impression.

C'est pas...je suis... rien. Pour eux, je suis rien. Des années personne ne veut écouter. Quand je suis arrivée à l'épuisement que j'ai envie de me reposer, je suis rien du tout. Ramassée, la merde, jetée là, dehors

Et puis ça vous avez eu l'impression que c'était par les gens du Foyer ou par ?

Alors le médecin, Foyer, assistant. Ils font des réunions et des réunions. Quand ils ont vu trop de choses...

Les réunions se font avec vous ou sans vous ?

Pardon ?

Les réunions se font avec vous ou sans vous ?

Sans moi

D'accord

Très gentil

Et depuis le placement, il y a quelque chose qui a changé entre Kevin et vous ? Est-ce que quand il vient il est plus agité ou...

Non,non non. Il est tout joyeux et tout, de me voir. C'est clair, c'est pas facile hein, une séparation comme ça, c'est pas facile, bien sûr c'est difficile mais, ce côté-là ils m'ont aidé pour... parce que la seule famille c'était son papa et il s'est fait mal traiter et ils ont rien fait pout ça. Après ils me disent « ah non non non, on avait des spécialistes, il l'a pas tapé. » Au début. Il a été mal traité, il l'a tapé on est allé jusqu'à la police de Neuchâtel après « non non, on avait des spécialistes, il l'a pas tapé » J'ai dit mais « vous jouez à quoi ? »

Et depuis qu'il est placé, est ce que le papa a réapparu ?

Alors ce qu'a dit Mme Femia, c'est qu'il l'a appelé. Parce qu'il a reçu la lettre pour la pension alimentaire et il a téléphoné. Et j'ai dit ben voilà ce que j'avais dit déjà. ça fait très longtemps et personne veut écouter euh... il a téléphoné quelques fois. Après, Mme Femia au téléphone elle m'a dit « Mme Benhadj, on est en Suisse c'est vrai et le père il a téléphoné quelques fois et après rien »

Il n'est pas venu le voir ? Les gens au foyer n'ont pas demandé à ce que ça se fasse ou... ?

Rien du tout, Alors personne n'a fait rien. Ni les médecins...

D'accord. Alors vous êtes toute seule dans la situation...

Oui, et je rame toute seule

Et toutes les choses demandées par rapport à Kevin, c'est à vous qu'on les demande. Ni à son papa ni...

Rien. Y a personne. Je suis seule à me battre, voilà, jusqu'à l'épuisement et quand ils ont vu que je suis épuisée « jetez-la » avec un paquet de médicaments pas possible, avec le psoriasis sur tout le corps. Avec l'arnaque... je me suis fait arnaquer à mort euh, trop

Donc pas du tout entendue par qui que ce soit ?

Rien

Ni par le système social, ni par les administrations, ni...

Personne personne personne, rien du tout

Par la loi ?

La loi ? J'ai même pas vu le 1% de justice, même pas le 1% de justice alors euh... c'est quand-même beaucoup. Trop

C'est vrai que parfois il y a des choses qui s'enchaînent

Ouais ouais, mais j'ai dit oui en fermant les yeux. Mais quand on voit qu'il n'y a pas de lois. Un moment ils disent au petit, au foyer «ouais, les arabes ils tuent » Les arabes ils tuent les dictateurs, oui d'accord

Qui a dit ça ?

Au foyer

Les enfants ou les adultes ?

Les adultes. « Les arabes ils tuent » J'ai dit « on est des Marocains » et de toute façon je suis ni tueuse, ni terroriste, ni extrémiste ni... Je bois, je fume euh... je vis le peu de ce que je peux vivre parce que j'ai plus de vie. Je vis au ralenti. Je suis ni tueuse ni rien du tout parce que vous, vous êtes des, j'ai dit M.Bonzon, l'autre fois. J'ai dit « ils disent comme ça au petit », c'est un innocent, normalement c'est l'avenir de la paix. Alors remplir les gamins...remplir la tête des gamins avec des trucs pareils, j'ai dit « mais si les arabes ils tuent, les suisses c'est des vampires » ben j'ai dit. Tout ce que j'ai eu, alors c'est quoi ? C'est pas tuer à petit feu ? Et j'ai ramé toute seule et je suis encore en train de ramer toute seule

Et puis là, vos projets c'est quoi, pour les temps qui viennent ?

Euh j'aimerais bien... je veux arriver à sortir d'ici

Sortir de l'appartement vous voulez dire ?

De l'appartement parce que ma crainte c'est... mon enfant, c'est sa ma crainte parce que ma peur toujours, c'est ça. Parce qu'on s'est fait... moi et mon enfant on s'est fait agresser ici

Ah, lui il était là, aussi ?

Bien sûr, bien sûr (... ?) Il criait, il était choqué et tout et personne ne veut rien savoir

Mais ils vous disent quoi ? Ils vous disent que vous êtes folle ou ils disent « oui mais c'est pas grave », ou...

Non ils ne disent pas que je suis folle

Donc c'est pas grave ?

C'est pas grave, ouais. « C'est pas grave, vous allez vous habituer... à vivre avec » des choses comme... Et mon petit, non c'est trop. Moi je suis pas quelqu'un qui va...c'est pas grave ou qui va... quelqu'un de malhonnête, non. Je respecte, je dois du respect, comme je dis, mais là c'est trop, là c'est toucher à mon enfant. J'ai dit « vous avez tous des enfants alors... Mon enfant c'est l'esprit de papa et si je le protège pas... Ici j'ai pas de famille. La

seule famille c'est le père et vous avez rien fait alors gardez-le vous-mêmes » et c'est trop de dégâts. Y a trop de dégâts. Alors quand on rame on rame on rame et personne qui écoute, pas de justice, au bout d'un moment on fait quoi ? On rend justice nous-mêmes. Je dis c'est...ça cest...c'est ça qui pousse les gens à faire des bêtises

Le fait de toujours avoir ce sentiment d'injustice ?

Beaucoup, beaucoup. Si c'était un petit truc, deux petits trucs, trois petits trucs mais moi j'ai eu que des gros trucs jusqu'à ce que je suis... ma santé est partie, en fin de compte, rentrer chez moi. J'ai dit « je veux rentrer chez moi mais laissez-moi respirer un peu »

Parce que votre projet, en fin de compte, ça serait de rentrer au Maroc avec lui... ou pas forcément?

Pas maintenant, non.

Ah, d'accord

Non, non, pas maintenant, non. L'essentiel c'est... je veux sortir d'ici. Voilà, comme ça j'arrive... ouais... à... un petit endroit où je reste avec mon enfant. Y a l'école. Voir beaucoup de monde. J'ai vécu ici depuis 2002 et j'ai vécu que des malheurs, ouais, que des malheurs. Et là elle est en face. On a été, j'ai été avec elle jusqu'au juge et j'ai...

Ah oui,c'est allé loin

Mais... il faut voir tout le corps... il faut voir le dossier, Madame. Faut voir mon dossier au CHUV. Alors j'ai dit au juge. Je venais euh, moi je veux rien, je veux qu'elle me laisse tranquille, Je...j'irai retirer la plainte. J'étais déjà épuisée avec tous les problèmes que j'ai pour mon enfant et tout. J'ai dit je... je peux plus. À un moment y a tout qui est arrivé d'un coup. J'ai dit « je veux rien ». Mais elle est en face. Normalement quelqu'un qui agresse euh... faut, faut un espace qui... qui est -comment on dit ça ?- euh, pour pas s'approcher. Oui, c'est ça. Maintenant qu'il y a eu quelque chose vous êtes obligée de rester à côté, c'est...

Ouais, c'est plus possible. Et voila

Et puis donc, vous, ce que vous voulez c'est... parce que là vous, vous travaillez encore ou pas ? Vous êtes en congé maladie mais officiellement vous êtes encore employée en congé maladie ou vous...

Non non,

D'accord

Non non non, pour l'instant je travaille pas, ça fait un moment. Et j'ai dit déjà pour moi, comme je m'occupe de mon enfant, normal et que j'ai pas cette peur. Ça... ça m'arrive, vous savez je suis traumatisée de tout ça

Je comprends, c'est une agression physique avec votre fils

Oui alors euh... ça fait un moment que je demande « Y a pas des appart's d'urgence, un truc ? » et une dame qui habite au 3 au 3^{ème} qui veut l'appartement, bon elle m'a dit « si vous sortez, bon, je prends l'appart » non non non non non, Depuis 2002. Tout le monde « il est où Kevin, comment il va Kevin, il grandit bien ? » Je dis « Eh oui il grandit » J'en suis arrivée à un point où... uffff... je veux pas des questions, je veux pas. Ah mais moi j'étais comme ça. Tout le monde. Vraiment l'étouffement de, de... « comment ça s'est passé, t'étais où, t'étais à l'hôpital, ton fils il est en foyer ? » Les gens ils ont rien à faire que et moi, ça, ça m'épuise encore. Puis oui, trop de choses... Trop de choses. Puis j'ai été... je sais qu'ils ont des apparts d'urgence. Je demande pas beaucoup. Déménager. Ici c'est 1500, trouvez-moi un truc à 1000.- ou moins, même si c'est un truc vieux. L'essentiel que, je sors d'ici parce que là c'est invivable.

Et ça, vous avez pas trouvé ?

J'étais (petit rire) c'est ça, j'ai été chercher. Dès que je cherche et que je donne le papier qu'il m'a donné, M. Bonzon...

Ah c'est ça, c'est ça le problème après, c'est...

Voilà alors...mais je sais très bien qu'ils ont des appart's d'urgence surtout pour une maman et son enfant et avec tout ça, ils ont rien voulu savoir. Je sais pas c'est... c'est trop. Y a trop. Le bouchon trop trop loin. Et j'attends jusqu'à... j'attends quoi ? je sais pas

De vous remettre un peu ?

Non de sortir d'ici

Mais ça vous fait du bien un peu, vous avez l'impression, de pouvoir prendre du temps pour vous ou pas?

Pas tellement

Non ?

Pas tellement parce que là c'est...je...pfff...je... oui j'ai, j'ai euh...gentiment je, je prends un petit peu de temps pour moi mais j'étais toujours comme ça de tout façon. Je suis pas quelqu'un qui court ou... et euh...

Je pense que c'est aussi difficile de prendre du temps pour se reposer quand on a aussi des trucs en tête. L'hôpital, votre fils, votre mari ...

Beaucoup d'injustice, beaucoup d'injustice. Quand j'étais à Prangin, je me suis reposée un moment après j'étais bien (?) je voyais des autres mondes. Je sortais de ce cadre. Ici je suis comme ça, étouffée

Être dans un lieu qui ne vous convient pas ça doit être dur

Ouais mais ça fait un moment alors j'ai dit « Gardez Kevin » parce que moi je veux pas le laisser ici. On sait jamais

Mhmm

Depuis 2002 qu'on se connaît tout ça a tourné comme ça pour Kevin alors on sait jamais. Moi je fais confiance à personne. Je marche et je me retourne tellement effrayée. Et euh... on vit où ? En Suisse, malheureusement. Y en a qui méritent. Ça c'est normal, y en a qui méritent parce qu'ils ont fait pour qu'ils méritent une punition et tout

Mhmm

Mais moi, je me suis fait punir pour beaucoup de choses pour rien, et ça c'est malheureux parce qu'on écoute pas les gens comme il faut et ils ont lu les dossiers donc ils savent tout et...

C'est vrai qu'un dossier, c'est des faites et des évènements. Ce n'est pas comme de voir les gens et d'entendre leurs besoins.

Voilà

Peut-être que de dire « j'ai trop » ne veut pas dire « prenez-moi mon fils »

Non, c'est pas ça que je veux. Moi ce que je veux c'est sortir d'ici. J'ai aussi envie de faire un petit boulot, de voir du monde, de vivre, m'épanouir avec mon enfant. Je veux pas rester cloîtrée comme ça et « gardez mon enfant en paix » et moi je souffre et lui il souffre

Et si lui, il vous voit mal, il ne va pas être bien non plus ?

C'est clair. Je fais mon maximum pour qu'il me voie la maman bien, qu'on passe un bon moment ensemble mais euh... autrement euh, même que je l'amène ici, on passe un moment génial mais ça reste toujours... ouais. Ouais, c'est ça que je veux. Moi je veux pas manger-dormir. Ça m'intéresse pas. Je suis épuisée, c'est clair. Ils ont poussé trop trop trop trop loin. De pas écouter même pas un problème, même pas régler un alors c'est quand-même trop... trop de choses.

Beaucoup de choses en peu de temps, finalement. Depuis longtemps mais en peu de temps ?

En peu de temps, ouais, J'ai rien surmonté. Ni le décès de mon frère, ni l'agression mais là euh... la, la trahison de la sœur, ni le père, ni rien, rien. Et pourquoi ? J'aimerais bien savoir pourquoi. Je travaille pas au noir, ça c'est exclu. J'ai le courage de travailler. J'ai travaillé déclarée, comme je faisais tout le temps... toujours. Je suis pas une voleuse, je respecte et quand c'est comme ça, non c'est pas normal. Je... je comprends pas, franchement j'aimerais bien comprendre pourquoi mais j'ai rien compris, encore

Il n'y a pas un sens à tout...

Ouais, pas de sens. Une jungle... c'est partout une jungle. Soit au froid, soit au chaud, c'est la même chose, y a pas de différence, en fait. Aucune différence et c'est malheureux

Sonia

14 ans

Placée au Foyer depuis le 26 décembre

Demandes d'admission :

16 juillet 2009 :

Demande de M. Metraux pour cette jeune fille.

Le signalement au SPJ a été fait il y a quelques temps par le pédiatre, le psychiatre de Sonia, l'école ainsi que les parents.

Sonia est adoptée. D'origine vietnamienne.

La famille traverse une crise très importante depuis quelques mois, à savoir depuis que Sonia a découvert l'infidélité de son père et qu'elle en a parlé à sa mère.

Depuis, les parents sont séparés, le même mois, la maman venait d'apprendre qu'elle était atteinte d'un cancer (6 mois de traitement de chimio) suivi d'une perte d'emploi. La maman est en épuisement total et ne peut plus gérer sa fille, qui, il faut le savoir, n'est pas un ange (selon les propres dires de Sonia).

Sonia reconnaît avoir volé beaucoup d'argent à sa sœur (deux ans de moins, actuellement en vacances chez la grand-mère maternelle, avec qui Sonia ne s'entend absolument pas, aussi adoptée d'origine vietnamienne, même orphelinat, mais enfant très sage qui s'adapte très bien) ainsi qu'à sa maman.

Si intervention SPJ aujourd'hui, c'est que Sonia a profité de la présence du père (venu aider la maman pour le ménage) pour leur avouer qu'elle volait de l'argent depuis quelques temps. Très forte réaction de la maman qui dit avoir atteint ses limites (il faut savoir que la maman l'a déjà mise à la porte à deux reprises. Sonia dit que sa maman peut avoir de très grosses crises, accès de colère et ne plus s'en souvenir le lendemain.

7 avril 2010

Téléphone de Mme X en début de matinée. Elle aimerait savoir comment faire pour que Sonia puisse venir au Foyer. Elle (Sonia) est actuellement en vacances et était censée passer les deux semaines chez la grand-mère. Cela fait une semaine qu'elle y est et ça ne se passe pas bien. La grand-mère a donc appelé sa fille à la rescousse, qui a appelé le Foyer. Elle souhaite que Sonia puisse bénéficier d'une place au Foyer en attendant la réouverture de l'internat, dans une semaine. Je lui explique la marche à suivre. Appeler le SPJ mais vu qu'on est dimanche, passer par la police.

Un peu plus tard je reçois le téléphone de Mme Bel. Je lui dis que c'est OK pour nous mais hors de question que Sonia reste là après la semaine. À la fin de la semaine, elle

réintègre l'internat. Mme Bel me dit que de toute façon c'est un placement d'urgence d'une nuit et ce sera réévalué demain avec Mme Martin.

4 juin 2010

Tel. De Mme Bel pour une entrée de Sonia ce soir, qui aurait été convenue avec Ali cet am avec Mme Martin. Mme Bel me demande si je suis au courant, je lui réponds que non mais je vais vérifier auprès de mes collègues Albert et Luna s'ils sont au courant, réponse non. Comme il a été apparemment convenu je réponds à Mme Bel qu'elle peut venir, On l'accueille. Donc Mme Bel prévient le poste de police qui nous tel. Quand elle vient et avertit Mme Martin demain matin. La police nous contacte et Sonia arrive vers 20h.

26 décembre 2011

Tel de Mme Martin au Foyer pour nous informer l'état catastrophique de Sonia. C'est Laure qui a le tel et m'appelle, et me demande si je peux prendre contact avec Mme Grandjean.

Sophia s'est fait violer par 6 garçons ce week-end dont 3 qui étaient sensés être des amis...

Vendredi les parents avec l'AS vont porter plainte.

Après son coma éthylique, où elle a failli mourir !!!

Du coup c'était soit une demande au Foyer soit un placement en Valais dans une famille d'accueil qui ont une ferme. Sonia a eu un moment de lucidité et a dit que si elle revient au Foyer, il y a trop de tentation de fugue etc mais finalement, pas de possibilité dans la famille d'accueil.

Entretien individuel

Alors voilà...pour commencer est ce que vous pouvez me décrire votre famille, si vous avez des enfants, combien, etc ?

Oui alors ben... j'ai deux filles, Cynthia et Sonia euh...elles ont... 12 et 14 ans.

Euh... elles viennent du Vietnam, les deux.. je les ai adoptées et euh... on est allé les chercher là bas quand elles étaient toute petites...bébé... Bon euh, pas en même temps hein, (rires) l'une après l'autre à deux ans d'intervalle.

D'accord

Et sinon, ben il y a leur papa mais on est séparés. Euh...pas encore divorcés mais séparés, on vit plus ensemble... depuis euh... deux ans à peu près... C'était la 1^{ère} fois que Sonia venait au Foyer

Ah, donc vous vivez toutes les trois ici ?

Oui... enfin non, pas tout à fait, enfin.. si mais euh...comment dire. Bon, voilà, en fait, Cynthia elle vit ici avec moi mais Sonia elle est là que le week-end parce que, euh... en semaine elle est à l'école d'altitude à Leysin...Heureusement d'ailleurs parce que sinon pffffff... d'ailleurs maintenant, je ne sais pas ce que je vais faire parce que... ils parlent de la renvoyer et là, vous voyez... après deux jours de vacances elle est déjà chez vous

Oui, enfin, moi j'y suis plus mais...

ahh la la, je sais plus quoi faire, moi avec cette gamine (soupire)

Et sinon, est ce que vous pourriez me décrire le contexte du placement ?

Ah ben ça, vous savez, elle a l'abonnement maintenant... C'est la 5^{ème} fois qu'elle vient depuis deux ans... Vous vous souvenez...

Oui bien sûr

Ah la la, non mais vraiment, je sais pas, je sais plus ce qu'il faut faire... Ben là, cette fois-ci c'est moi qui voulais demander à Mme Martin (ndlr : AS de Sonia depuis plusieurs années) que Sonia aille au Foyer pour les deux semaines de vacances à cause de...après ce qui s'est passé... mais... là, elle est en congé maladie depuis au moins un mois alors je me suis

retrouvée un peu coincée parce que... c'est un autre qui a repris le dossier pendant son absence et il connaît rien à la situation et c'est vraiment énervant... c'est pénible parce que j'ai l'impression de tout devoir réexpliquer. Il pose des tas de questions alors que Mme Martin elle était au courant de tout et qu'elle nous connaît bien. Je peux bien parler avec elle tandis que lui, ben... euh... je le connais pas et lui non plus, il nous connaît pas. Enfin bref, il est peut-être très bien mais à cause de ça j'ai dû lui demander à lui et il voyait pas le rapport entre le viol et le fait d'aller en foyer, au début. Il me disait qu'elle avait besoin du soutien de la famille et je sais pas quoi mais il a rien compris. Il croyait que j'assumais pas, ou je sais pas mais bon... en tous cas, j'ai tout dû lui réexpliquer et pour finir c'était bon. Il a compris que c'était pour sa sécurité et que je voulais pas m'en débarrasser...

Donc elle s'est fait placer parce qu'elle s'est fait violer ?

Non c'est pas ça euh...enfin si, un peu mais pas vraiment. Enfin, vous connaissez Sonia.

Mhmm

Elle fait ce qu'elle veut, quand elle veut et rien la touche... vous la connaissez... Elle s'en fout de tout mais moi j'ai quand-même l'impression qu'elle respecte mieux au Foyer qu'à la maison, et surtout, elle est mieux cadrée.

Mhmm

Vous voyez... moi je travaille et je suis pas là la journée et... elle fait n'importe quoi. Même quand je suis là, d'ailleurs, elle fait n'importe quoi sauf quand on fait des choses ensembles, là elle est bien. Donc ouais, là, ce week-end elle est allée à une fête où elle était sensée rentrer avec le dernier train et moi je l'ai pas vue rentrer, évidemment. Et puis au milieu de la nuit je reçois un téléphone... C'était elle qui appelait pour que j'aille la chercher à Lausanne. Elle m'a dit qu'il fallait que je vienne puis comme elle avait l'air d'avoir bu, j'y suis allée... et j'ai bien fait...

Ah oui ?

Oui, je l'ai retrouvée euh... je sais pas comment vous dire. Déjà, elle était à moitié bourrée et puis là, elle m'a raconté qu'elle venait de faire une tournante... Elle était complètement débraillée et euh... elle m'a raconté qu'elle était partie avec des mecs, six mecs qu'elle connaissait pas... ou je sais pas trop parce qu'elle est vague quand elle en parle. Donc ouais... elle est partie avec eux vers une forêt et voilà. Ils ont fait une tournante. Six

garçons, non mais vous vous rendez compte ? Et elle, elle s'en fout. Ça la touche pas, elle en parle comme si elle racontait sa journée normale... et elle a 14 ans... Je sais même pas si elle a l'impression d'avoir été violée ou si elle croit que c'était marrant. Elle dit qu'elle voulait pas vraiment mais que c'est pas grave... elle s'en fout complètement, pffffff non mais c'est horrible, on dirait qu'elle se rend pas compte, comme si c'était arrivé à quelqu'un d'autre (soupire) ouais...

Donc c'est la raison pour laquelle elle est placée actuellement ?

Oui, pour la protéger d'elle-même en fait, mais bon... franchement, je crois qu'il lui faudrait un endroit fermé... Soit Valmont soit un hôpital mais où elle ne peut pas sortir, en tous cas. Surtout que maintenant elle doit prendre des médicaments de manière hyper régulière parce qu'on ne sait pas si elle risque d'avoir le HIV. Euh... les médecins ont dit qu'il valait mieux qu'elle en prenne même si on ne connaît pas l'état des garçons, euh... c'est mieux au cas où, enfin, pour éviter une contamination au cas où. C'est ce qu'ils ont dit (soupire)

Donc ouais, là, elle est là pour le temps des vacances et après elle retourne à Leysin mais je crois qu'ils vont pas la garder...

Ah non ?

Non, surtout pas maintenant, avec tout ça en plus. Déjà que ces derniers temps elle a fait conneries sur conneries... Le dernier truc euh c'était la fugue. Au début ça allait, elle avait l'air bien là-bas, elle était bien cadrée et tout puis tout d'un coup ben...elle a recommencé ses conneries, pffff je vous jure, j'en peux plus. Je l'adore ma gamine, mais j'en peux plus. Je suis contente qu'elle soit de nouveau au Foyer parce que là, je suis à bout et là, au moins, je sais qu'on s'occupe d'elle.

Mhmm... et à propos du Foyer, comment vous vous sentez accueillie au Foyer ? Vous vous sentez écoutée ou jugée ou...

Ah non, j'adore. Luna c'est un ange (ndlr : l'éducatrice de référence de Sonia), j'arrête pas de lui dire. Je ne sais pas ce que je ferais sans elle... Je sais que je peux l'appeler même quand Sonia est pas au Foyer et elle est toujours là pour moi. J'ai déjà dit que moi aussi je voulais être placée et l'avoir comme référente (rire). Et Ali aussi. Je les adore. Ils sont comme des parents pour Sonia et pour moi aussi... D'ailleurs je vais régulièrement leur rendre visite au Foyer même quand Sonia n'y est pas... Ils me soutiennent beaucoup depuis

la 1^{ère} fois que Sonia a été placée... ouais, depuis toujours... Si elle, elle voit pas la chance qu'elle a de les avoir, ben c'est moi qui en profite. (rire)

Et par rapport au SPJ ? Comment ça se passe votre collaboration ?

Alors avec Mme Martin, avant c'était génial... Euh, elle nous connaît bien, elle connaît très bien les problèmes de Sonia... Ouais, elle connaît toute notre histoire depuis le début et elle s'impliquait beaucoup...

Mhmm

Elle est même partie avec Sonia au Vietnam l'année passée parce qu'on avait pensé que ça pourrait peut-être changer les choses... Normalement c'est moi qui devait y aller mais au dernier moment j'ai pas pu alors euh c'est elle qui est partie avec... Donc avant euh... oui, y avait rien à redire... En plus, je l'aime bien, elle est sympa mais depuis quelques temps j'ai l'impression qu'elle a baissé les bras et qu'elle fait rien pour trouver des solutions... Je sais pas trop... ouais bon, d'un autre côté je la comprends parce que je sais pas si y a vraiment encore quelque chose à faire... mais quand-même, c'est son boulot de nous aider et depuis quelques temps ben... j'ai vraiment l'impression qu'elle a laissé tomber. Et maintenant, elle est en congé maladie alors bon... L'autre, j'en sais rien, je le connais pas... j'attends juste qu'elle revienne, en fait. On verra mais jusqu'à maintenant, ça s'est bien passé.

Et maintenant, par rapport à la question de base, est ce que vous avez constaté des modifications dans vos relations familiales depuis le (ou les) placement(s) de Sonia ?

Non pas vraiment... Enfin... c'est pire maintenant qu'il y a deux ans mais ça a rien à voir avec les placements, je crois. Enfin, je sais pas mais je pense pas, en tous cas... C'est juste qu'elle est plus âgée donc elle fait des conneries de plus en plus grave et elle se colle aussi à des gens plus âgés. Elle a même fait un coma éthylique l'année passée... À 13 ans, Vous imaginez ? J'ai dû aller la chercher à l'hôpital. Pfffffff, ouais... Mais entre elle et moi ça va, si on oublie tous ses comportements complètement à côté de la plaque. On s'entend bien mais elle supporte pas que je lui mette un cadre ou des limites ou des règles... Encore moins maintenant qu'avant mais c'est l'âge je crois. Et c'est de pire en pire mais on s'aime beaucoup. Autant qu'avant mais on peut pas dire que ses placements ont changé quelque chose mais au moins ça me permet de respirer.

Et avec les autres membres de la famille ?

Non. Avec son père, c'est pas la joie mais le placement a rien changé même si le premier placement de Sonia était en rapport avec ça

Ah bon ? Comment ça ?

Oui, parce que heu...au début c'est elle qui a découvert qu'il me trompait. Elle l'avait entendu au téléphone et puis euh... elle avait vu des sms et elle m'a tout raconté... Donc ouais, on peut dire que c'est parti d'elle notre séparation, Enfin... pas vraiment mais c'est elle qui m'a ouvert les yeux.

Aïe

J'étais au fond du trou surtout qu'on venait de me diagnostiquer mon cancer...

Oufff

Ouais, ça a été violent pour moi... ça faisait beaucoup à la fois. Trop... mais j'ai fait face...ou disons plutôt que j'ai fait avec. J'avais pas vraiment le choix de toute façon...

Donc voilà... je me suis retrouvée seule... malade, à devoir m'occuper de mes deux filles... puis bon, comme je faisais des allées et retours à l'hôpital pour ma chimio et que j'étais souvent pas bien, quand-même, ben euh...leur père il les prenait souvent mais bon... euh... le problème c'est qu'avec Sonia ça se passait pas très bien.

Ah bon ?

Ouais, y a eu des histoires où elle l'aurait surpris dans des positions un peu... comment dire... disons des trucs qu'elle aurait pas dû voir... alors ça a fait des problèmes et il la voulait plus chez lui et puis comme moi j'étais trop faible pour m'en occuper à ce moment là ben euh...on avait demandé un placement... à cause de ça, parce qu'il la voulait plus chez lui et moi je pouvais pas. C'est pour ça qu'il y a qu'elle qui était venue en Foyer et pas sa sœur, Parce qu'avec sa sœur, ça allait bien, chez son père.

Et après le placement. Ça s'est amélioré ?

Avec lui, vous voulez dire ?

Oui, entre elle et lui ?

Pffff, euh... je sais pas vraiment quoi vous dire euh... Il faudrait lui demander mais disons que c'est par périodes. Ouais...Des fois ça va très bien et tout d'un coup, il dit que c'est plus

sa fille... et après euh... ben ça dure quelques temps et ça va de nouveau mieux...Ouais...pffff... Enfin, je le comprends aussi, parce qu'elle fait vraiment des conneries... Elle nous pousse...

Mhmm

L'autre fois elle lui a volé de l'argent et son natel et là, ben il a péti les plombs. Il a dit qu'il voulait plus la voir et qu'il voulait plus rien savoir d'elle et maintenant, ben à ce que j'ai compris, aux dernières nouvelles, il voulait la reprendre à la maison euh...au cas où elle se ferait virer de l'école. Je sais pas. C'est compliqué... tout est compliqué avec elle. Elle fait rien comme tout le monde. Pourtant Dieu sait que je l'aime... ouais, je crois que c'est ça le plus dur... de la voir comme ça et de rien pouvoir faire.

J'imagine

Pourtant j'ai tout essayé. Je vous ai dit... on lui a payé un voyage au Viet-Nam pour qu'elle puisse retourner voir l'orphelinat d'où elle vient euh...elle y est allée et voilà le résultat ... rien, à part quelques jolies photos... (sourire)

Ouais, je plaisante mais c'est pas drôle... Aucun changement... Aucun (soupire)

Ah non ?

« C'était cool », voilà tout ce qu'elle trouve à dire, comme si c'était des vacances balnéaires... je sais pas... Pour vous dire, je suis même allée jusqu'à appeler à un sorcier.

Un sorcier ?

Enfin, je sais pas comment vous appelez ça mais un type qui exorcise les gens, quoi. J'ai même crû que ça avait marché pendant un temps mais non... Et des pys... et l'école d'altitude hors de prix et le Foyer et des médicament...

Oui, ça fait beaucoup

Pffffff...Je sais pas. J'ai tout essayé mais y a rien à faire. Elle comprend pas... Rien, Y a rien qui passe. Elle se détruit, voilà tout.

Mhmm

Vous allez me trouver horrible mais moi je la vois prostituée et droguée. C'est comme ça que je vois les choses...son avenir. Là, elle se met déjà souvent dans des états lamentables,

elle boit, je veux dire. Enfin pas tous les jours mais elle se prend des cuites monumentales. Je vous ai dit, l'année passée, un coma éthylique, ce week-end une tournante... c'est quoi la suite ? En plus je suis sûre qu'elle fume... De l'herbe, parce que la cigarette, on sait déjà qu'elle fume. La seule chose que j'attends encore, maintenant, c'est un téléphone de la police pour me dire qu'elle est morte....

...

Quand je dis que c'est ce que j'attends, c'est pas ce que je veux, hein, mais j'ai l'impression que c'est la seule issue... Elle a pas d'autre solution, on dirait...

...

La destruction, c'est tout ce qu'elle fait.(souponne) Elle fait des trucs de plus en plus extrêmes et se met en danger sans arrêt.

Mhmmm

parce que là, la tournante, ça s'est arrêté au viol mais ils auraient très bien plus la frapper...ou pire... ça ira jusqu'où la prochaine fois ? ... Ouais, c'est ça. J'attends plus grand-chose, maintenant, j'y crois plus.(souponne)

...

...

Oui, c'est difficile... et par rapport au placement, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter?

Ben oui... je dirais que... heureusement que le Foyer existe... Ça me permet de respirer... (souponne) Luna et Ali m'ont quand-même changé la vie... même si Sonia a pas changé au moins, moi j'ai un endroit où je peux aller quand... quand ça va pas bien et puis passer pour discuter un peu... Je me sens comprise et je sais que je suis pas seule... Voilà, c'est tout. (souponne)

Je vous remercie beaucoup...

Canevas d'entretien

- Description de la configuration familiale (membres, lieux d'habitation, âge, ...)
- Contexte du placement (motifs)
- Qui en a fait la demande (parents d'accord ou non)
- Accueil par les professionnels de l'institution
- Relations au service placeur
- Modification des relations intrafamiliales pendant et/ou après le placement
- Parole libre si quelques chose à ajouter